



LA CHAUX-DE-FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

32e séance du Conseil général

Lundi 13 décembre 2010 à 17h00

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : M. Marc Schafroth

Trente-six Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : M. Marc Arlettaz, Mme Katia Babey Falce, Mme Maria Belo, M. Pierre-Yves Blanc, Mme Leticia Boni, M. Pierre-Alain Borel, M. Karim Boukhris, M. Pascal Bühler, M. Hughes Chantaine, Mme Célia Clerc, Mme Sarah Diaz, M. Bastian Droz, M. Laurent Duding, Mme Monique Erard, M. Andy Favre, M. Charles-André Favre, Mme Aline Fleury, Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Pascale Gazareth, M. Michel Hess, Mme Julie John, M. Philippe Kitsos, M. Paul-André Liard, Mme Silvia Locatelli-Caruncho, Mme Sylvia Morel, M. Claude-André Moser, Mme Mariette Mumenthaler, M. Daniel Musy, M. Pierre-André Rohrbach, M. Marc Schafroth, M. André Schreyer, M. Francis Stähli, M. Adrien Steudler, M. Yves Strub, M. Christophe Ummel, M. Inan Vurucu.

Excusé(e)s : Mme Esma Aris, Mme Valérie Camarda, M. Denis Cattin, Mme Marie-France De Reynier Porta, Mme Marie-Claire Pétremand.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

M. Marc Schafroth, Président : Mesdames, Messieurs. Je vous souhaite la bienvenue pour cette séance du Conseil général consacrée principalement au budget 2011.

J'ai le plaisir d'accueillir, dans les rangs de l'UDC, M. Andy Favre, en remplacement de M. Locorotondo, démissionnaire. Je lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa fonction de Conseiller général.

Le bureau du Conseil général a reçu plusieurs courriers :

- ~ Un courriel du 6 décembre 2010 de M. Joseph Baetschmann, concernant les nombreuses annonces d'offres d'emploi à répétition dans la presse locale.
- ~ Un courrier de M. Laurent Bolliger, employé au SIS de la Ville, concernant sa démission de son poste.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Est-il possible d'avoir lecture de la lettre de M. Bolliger, s'il vous plaît ? Merci.

M. Marc Schafroth, Président : C'est un courrier adressé au Conseil communal avec copie au Conseil général, le 11 décembre 2010 :

"Madame, Messieurs, ayant pris connaissance, avec attention de votre lettre du 2 décembre 2010 dans laquelle vous avez accepté ma démission, je souhaite préciser plusieurs points qui me tiennent à cœur, après avoir passé plus de 22 ans au service de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Je n'ai pas démissionné par envie ou par plaisir d'un service auquel je suis attaché et que j'ai toujours servi avec loyauté, mais uniquement afin de pouvoir vivre convenablement en m'occupant de mes enfants et de ne pas retomber dans les dettes après un divorce pénible et coûteux en 2004.

Même si je dois accepter votre décision de ne plus m'accorder une prolongation de travail accessoire, je suis en droit de vous poser la question suivante : comment vivre avec moins de CHF 4'000.-, qui plus est quand on a deux enfants mineurs à charge ? En effet, puisque vous me refusez la seule possibilité qui me vient à l'esprit, à savoir celle d'exercer une activité accessoire, j'aurais pu attendre de votre part une autre voie viable. Vous n'en avez sans doute pas, puisque vous ne m'offrez d'autres voies que la porte, tout en regrettant parallèlement ma démission.

A savoir que 3 périodes de 12 heures dans un autre service de sauvetage officiel étaient suffisantes pour régler ma situation. J'ai toujours été transparent et honnête sur mon activité accessoire pour laquelle j'étais assuré en conséquence par l'État de Vaud. De plus, comme mentionné dans votre lettre, au vu de vos remerciements, j'ai la confirmation que mon activité annexe n'a jamais porté préjudice à la qualité de mon travail principal au SISMN.

A ce jour, depuis quatre ans, aucune absence ne peut être portée à mon actif. J'ai également cumulé les heures supplémentaires pour notre service, afin d'assurer la sécurité de nos concitoyens.

Aurais-je dû, comme d'autres, cacher mon activité accessoire, afin de pouvoir boucler mes fins de mois et pouvoir rester au service d'un ville pour laquelle j'ai tout donné ? Lorsque le Commandant demande s'il pourra me reprendre à titre accessoire lorsque je travaillerai pour un autre employeur qui me permettra une telle activité annexe, s'agit-il d'ironie ou d'une réelle offre reflétant bien l'hypocrisie de la situation ?

Si je vous suis, certes, reconnaissant des possibilités qui m'ont été offertes de pouvoir perfectionner ma formation au plus haut niveau, il n'en demeure pas moins que j'ai le sentiment d'un réel gâchis puisque je suis contraint d'exporter mes connaissances auprès d'autres autorités plus compréhensives.

Tout en regrettant encore une fois votre décision, je vous souhaite, Madame, Messieurs, mes vœux les meilleurs en cette fin d'année et vous prie d'agréer mes cordiales salutations."

Postulat du Parti socialiste

Le Conseil communal est prié d'examiner, dès le début de l'exercice 2011, la possibilité de proposer au Conseil général un crédit d'investissement pour la pose, pendant l'année 2011, d'un revêtement synthétique sur le terrain du stade de la Charrière.

Daniel Musy

Amendement

Les membres de la commission de sécurité, tous partis confondus, proposent d'octroyer au service du domaine public 2 ETP (emploi à plein temps) supplémentaires en augmentant le budget 2011 de 2 fois 154'000.- (voir rapport accompagnant le contrat de prestation) mais qui se retrouve à 80% dans les recettes.

Arrêté N° 1

Est approuvé le budget de l'exercice 2011, qui comprend:

a) le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit:

Charges	CHF	223'093'200.-
Revenus	CHF	221'539'300.-
Excédent de charges	CHF	1'553'900.-

Mariette Mumenthaler

Résolution urgente

Une CCT étendue pour des conditions de travail équivalentes dans les transports

Les travaux liés à la fusion entre les TRN et les TN, semblent avancer dans la bonne voie, laissant espérer un aboutissement rapide du processus.

Cependant, si cette fusion est souhaitée car elle permet une meilleure cohérence et coordination des transports neuchâtelois dans le sens de l'esprit du RUN, il n'en reste pas moins que certains aspects ont été négligés, ou souffrent d'une volonté politique particulièrement ténue.

La question de l'extension de la convention collective de travail à l'ensemble des sociétés de transport œuvrant sur sol neuchâtelois et n'étant pas soumises à d'autres conventions dont les conditions minimales sont plus élevées, en est un exemple.

Ainsi, malgré la volonté affichée par les entreprises de transport déjà présentes dans le canton, et les représentants des travailleurs, le gouvernement cantonal semble attacher peu d'importance à cette question pourtant cruciale.

En effet, l'extension de la CCT permettrait d'assurer des conditions minimales équivalentes pour l'ensemble des travailleurs et permettrait d'instaurer les mêmes règles de concurrence entre les différentes entreprises de transport. On pourrait ainsi également éviter la problématique douloureuse du dumping salarial.

A notre sens, l'extension de la CCT fait partie des conditions de base pour que la fusion des deux compagnies de transports routiers neuchâteloises se fasse.

Ainsi, nous demandons au Conseil communal de faire, de l'extension de la CCT, une condition de base dans la concrétisation de la négociation de la fusion entre les TRN et TN.

Silvia Locatelli, Célia Clerc, Monique Gagnebin, Katia Babey, Leticia Boni

Projet de résolution

La H20 - enterrée avant d'être creusée?

Depuis le temps que les habitants des Montagnes se battent sur tous les fronts, locaux, cantonaux et même nationaux pour obtenir des soutiens afin de trouver des solutions aux problèmes de trafics pendulaires entre la France et le bas du canton, quand enfin des perspectives positives apparaissent pour réaliser des projets d'avenir avec les tunnels d'évitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds, nous voyons également poindre à l'horizon l'armada habituelle des groupes qui s'oppo-

sent à tout sous prétexte que les dossiers sont mal étudiés, incomplets et n'atteignent pas les objectifs visés.

Toujours la même rengaine et toujours les mêmes moyens de freiner, de faire de l'obstruction et de bloquer tout développement et tout projet d'avenir.

Certes, le débat démocratique doit toujours être le maître-mot, mais démocratie doit rimer avec écoute, respect et recherche de l'intérêt général, ce qui n'est pas le cas des oppositions des organisations de l'ATE, du WWF et de Pro Natura.

Nous demandons donc au Conseil Communal d'utiliser tous les moyens dont il dispose afin de balayer ces oppositions et qu'elles ne fassent pas prendre du retard à des projets que toute la population attend et appelle de ses vœux.

Sylvia Morel, Claude-André Moser, Bastian Droz

Amendement UDC dernier paragraphe

Nous demandons donc au Conseil Communal d'utiliser tous les moyens dont il dispose **afin de lever les inquiétudes ayant poussé au dépôt des oppositions dans le but de ne pas faire prendre du retard** à des projets que toute la population attend et appelle de ses vœux.

Nominations

Nomination de **M. Florian Robert Nicoud** à la Commission financière, en remplacement de M. Marc Arlettaz (UDC), démissionnaire.

32^e séance du Conseil général

Lundi 13 décembre 2010 à 17h

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Nomination d'un membre à la commission financière en remplacement de M. Marc Arlettaz (UDC)
2. Rapport du Conseil communal du 24 novembre 2010 relatif à la révision partielle de l'arrêté du Conseil général concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux
3. Rapport d'information du 24 novembre 2010 relatif au renouvellement du contrat de prestations avec Police neuchâteloise
4. **Budget 2011** – Rapports du Conseil communal et de la Commission financière - Rapports des sous-commissions
 - a. Discussion générale
 - b. Discussion de détail – budget de fonctionnement
 - c. Discussion de détail – budget d'investissements
 - d. Vote des arrêtés
 - e. Prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière
5. Interpellation de M. Michel Hess et consorts déposée le 25 octobre 2010 "Travaux rue Charles-Naine et informations sur le projet"
6. Motions et interpellations déposées lors de la séance du 25 novembre 2010

CONSEIL COMMUNAL

Rapport du Conseil communal relatif à la révision partielle de l'arrêté du Conseil général concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux

(du 24 novembre 2010)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

L'arrêté du Conseil général concernant la perception de divers taxes et émoluments fixe les principes de base de cette perception ainsi que les limites maximales au-delà desquelles le Conseil communal ne peut pas aller sans modifier cet arrêté. Le Conseil communal vous propose une révision partielle de celui-ci.
Le montant des taxes et émoluments prélevés figure dans le Règlement du Conseil communal sur les taxes et émoluments.

Modifications

L'article 33 concerne les émoluments perçus lors des fouilles sur le domaine public. Le montant maximum pour l'établissement du permis est actuellement fixé à CHF 100.-. De récentes négociations visant à harmoniser cet émolument, facturé principalement à la société Viteos SA, avec la Ville de Neuchâtel ont abouti à en fixer le montant à CHF 150.-. Nous vous proposons donc de faire passer le montant maximum à CHF 200.-.

L'article 39 concerne les sépultures.

La taxe d'aménagement obligatoire des chemins et des haies à charge des familles est actuellement de CHF 291.- pour une durée de 30 ans. Pour une durée de 60 ans, celle-ci devrait être fixée à CHF 582.-. Or, le maximum figurant dans le règlement est de CHF 500.-. Nous vous proposons de le faire passer à CHF 800.-.

D'autre part, afin de pouvoir mentionner dans le Règlement certains montants prévus par la législation cantonale, notamment, nous vous proposons de compléter l'art. 2 al. 1 de la façon suivante:

"1 En dérogation à l'article premier al.1, n'ont pas besoin d'être fondés sur un arrêté du Conseil général :

- *Les émoluments de chancellerie*
- *Les taxes rétribuant des prestations de l'administration analogues à celles offertes par des entreprises privées et qui suivent les lois du marché.*
- **Les taxes et émoluments fixés par la législation cantonale ou fédérale."**

Conséquences sur les finances

La modification de l'arrêté du Conseil général permet d'augmenter très modestement les rentrées financières dues pour les fouilles et d'assumer une nouvelle prestation dans le Cimetière.

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune.

Collaboration intercommunale

Nous cherchons, dans la mesure du possible, à harmoniser nos tarifs avec ceux de la Ville du Locle et de Neuchâtel, lors de la fixation des montants dans le Règlement du Conseil communal.

Éléments relatifs au développement durable

Aucun.

Conclusion

La révision partielle de l'arrêté nous permet d'harmoniser les émoluments pour les fouilles avec la Ville de Neuchâtel et de couvrir nos frais d'aménagement des chemins et des haies du Cimetière.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté suivant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Laurent Kurth

La chancelière
Muriel Barrelet

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

Arrête :

Article premier L'arrêté du Conseil général concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux, du 28 septembre 1992, est modifié comme suit :

Art. 2

¹En dérogation à l'article premier al.1, n'ont pas besoin d'être fondés sur un arrêté du Conseil général :

- *Les émoluments de chancellerie*
- *Les taxes rétribuant des prestations de l'administration analogues à celles offertes par des entreprises privées et qui suivent les lois du marché.*
- **Les taxes et émoluments fixés par la législation cantonale ou fédérale.**

Art. 33

Lors de l'octroi d'un permis de fouille sur le domaine public communal, la Direction des travaux publics perçoit un émolument de décision ne dépassant pas 200 francs, ainsi qu'une taxe de dépréciation ne dépassant pas 50 francs par m². Dans tous les cas, il sera toisé un m² au minimum.

Art. 39, al. 3

La taxe d'aménagement obligatoire des chemins et des haies de 800 francs au maximum, est à la charge des familles.

Article 2

¹ Les modifications entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

² Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Marc Schafroth

La secrétaire

Aline Fleury

Mme Monique Gagnebin de Pietro, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le parti socialiste acceptera ce rapport et votera cet arrêté.

Mais auparavant, il aimerait que vous répondiez à une question. Nous constatons que la taxe maximum pour l'aménagement des chemins et des haies au cimetière augmente de manière significative. Pouvez-vous nous donner des chiffres qui nous permettraient de comparer notre taxe avec celles d'autres villes, Neuchâtel par exemple ? Nous vous remercions.

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le POP acceptera ces arrêtés.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Notre rapporteur n'est pas encore arrivé mais nous n'avions pas de questions importantes à poser. Nous acceptons ce rapport.

M. Michel Hess, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous acceptons aussi ce rapport.

M. Philippe Kitsos, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe des Verts acceptera ce rapport en précisant qu'il faudra bien tenir compte de la proportionnalité. Pour le montant à CHF 800.-, on comprend bien qu'il faudra l'augmenter ultérieurement, si besoin, et non pas tout de suite.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je tiens à remercier tous les groupes pour l'acceptation de ce rapport et je réponds à la question posée concernant la comparaison avec Neuchâtel.

A Neuchâtel, il n'y a aucune facturation liée aux chemins et haies. Il n'y a donc pas de comparaison possible.

Il n'y a pas de forte augmentation puisque nous sommes actuellement à CHF 291.-. Nous adaptons ces prix à l'indice du coût de la vie et le montant pour 60 ans a simplement été multiplié par deux puisque nous n'avions pas, précédemment, ce cimetière de longue durée. Celui-ci sera introduit au début de l'année prochaine. Nous avons donc simplement doublé le tarif.

Pour la comparaison avec Neuchâtel, je peux vous dire que hors territoire communal, nous sommes à CHF 1'103.- et la Commune de Neuchâtel facture CHF 1'500.-. Par contre, à Neuchâtel, il n'y a pas de différenciation entre 30 ans et 60 ans. Je vous remercie.

L'arrêté est accepté par 32 voix sans opposition.

Rapport d'information du Conseil communal relatif au contrat de prestations avec la Police neuchâteloise

(du 24 novembre 2010)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Ce rapport est à considérer comme un complément au rapport d'information du Conseil communal du 15 mars 2010 sur l'évolution de la police consécutivement aux décisions prises en 2006 ayant permis de déboucher sur un contrat de prestations avec la Police neuchâteloise, adopté en séance du Conseil général du 22 avril 2010 par 20 voix et trois oppositions.

Signature d'un nouveau contrat de prestations

Après de nombreuses discussions, nous sommes parvenus à un accord avec le chef du département DJSF permettant la signature d'un nouveau contrat.

Celui-ci fait état dans un courrier de réductions de prestations dans différents domaines. Il convient de préciser que dans l'énumération qui en a été faite, seuls deux éléments sont à prendre en considération, soit le contrôle du stationnement dans le cadre des mesures hivernales et la notification des commandements de payer.

Le contrat porte sur une période d'une année, du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Ce choix permet de réévaluer annuellement le besoin en prestations et d'intégrer à temps son influence sur les budgets. Notons que l'expérience qui sera réalisée au cours des six prochains mois nous permettra d'analyser et de valider rapidement la nouvelle articulation policière mise en place. Le Conseil communal, les Services et la Commission de sécurité publique vont définir durant la première partie de l'année 2011 les lignes directrices de la sécurité en ville de La Chaux-de-Fonds.

Incidences de la réorganisation des prestations effectuées par la Police neuchâteloise

Le contrôle du stationnement que nous voulons accroître et le suivi des mesures hivernales sera du seul ressort du Service du domaine public (SDP) qui devra, pour exécuter sa mission, recevoir une dotation supplémentaire en personnel. Cette opération entraînera en parallèle une réduction de l'effectif mis à disposition par la Police neuchâteloise.

Concernant la notification des commandements de payer qui fait partie intégrante du contrat signé en 2006, la problématique est liée à l'inadéquation entre le temps consacré et la rémunération versée par l'Office des poursuites. En effet, selon les constatations que nous pouvons faire, le temps moyen pour délivrer un acte est d'une _____ heure, _____ facturée CHF 85.00, alors que la rémunération de l'acte par l'OP est de CHF 45.00. A ce jour, il ne nous est pas possible de savoir si le temps consacré est trop élevé, si la rémunération est trop faible ou si les deux éléments se conjuguent. Dans tous les cas, le Conseil communal exclut que cette différence puisse être couverte par une contribution provenant de l'impôt.

Quelles sont les prestations effectuées par la Police neuchâteloise dans le cadre du contrat qui va être signé?

A l'exception des deux suppressions mentionnées plus haut, les prestations demandées à la Police neuchâteloise correspondent à celles figurant dans le contrat dit "Grande Abeille" signé en 2006. Ces prestations ont été reformulées pour s'insérer dans le catalogue actuel de la Police neuchâteloise, valable pour toutes les Communes du canton lequel figure en annexe 1.

Définition du volume de prestations

L'analyse détaillée de l'activité de la Police neuchâteloise au cours de ces trois dernières années a mis en lumière une répartition des besoins qui se résume comme suit:

Activités de base	35'500 heures
Missions de police secours	13'500 heures
Activités de patrouilles et de proximité	5'400 heures
Education routière, radars, OTR ¹ taxis	<u>3'200 heures</u>
Total	57'600 heures

ce qui représente 32 emplois plein temps.

Coût des prestations

Malgré une demande de révision du tarif par la Police neuchâteloise, le Conseil cantonal de sécurité publique a maintenu le coût annuel du policier à CHF 154'500.00. De ce fait, la charge annuelle de cette prestation s'élève à CHF 4'944'000.00. pour notre Ville.

¹ Ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (Ordonnance sur les chauffeurs: OTR 1)

Traitement des commandements de payer

Une analyse est en cours afin de définir la faisabilité de traiter différemment cette prestation, soit à l'interne au travers du Service du domaine public (SDP) ou par une externalisation partielle auprès d'une agence de sécurité reconnue. Dans les deux cas, le coût du mandat devra être couvert financièrement par la seule rémunération provenant de l'Office des poursuites.

La négociation sur ce point avec l'Etat est en cours.

Besoins accrus en matière de contrôle du trafic dormant

Des différents débats de Commissions, de séances du Conseil général et d'articles parus dans les médias, il ressort clairement une insuffisance de moyens pour le contrôle du trafic dormant. Le Conseil communal fait également sienne cette constatation. C'est dans cet esprit qu'il vous propose une modification de l'articulation policière.

Comment pouvons-nous améliorer le contrôle du trafic dormant ?

Dans la répartition des tâches policières, cette activité est dévolue aux assistants de sécurité publique. C'est donc bien en renforçant les effectifs du Service du domaine public (SDP) que nous pourrions espérer une amélioration de la situation dans notre périmètre urbain. Le chef du service relayé par le chef du Dicastère a remis un rapport au Conseil communal visant à obtenir du personnel supplémentaire afin de pouvoir assurer une meilleure présence sur le terrain. Cette manière de procéder trouve son aboutissement par la nouvelle organisation proposée qui fait suite à une analyse des besoins. Le Conseil communal a autorisé l'engagement de deux nouveaux assistants de sécurité publique.

Comparaison de l'effectif policier en Ville de La Chaux-de-Fonds

Le tableau ci-dessous résume les effectifs attribués à la sécurité en Ville de La Chaux-de-Fonds et leur variation entre 2005 (dernière année complète de la Police locale) et la nouvelle situation envisagée après engagement de deux ETP supplémentaires au Service du domaine public.

	2005	Situation envisagée
Effectif en uniforme	60	43,5
Effectif civil	<u>14</u>	<u>9,7</u>
Total	74	53,2
Dont SDP		
Effectif en uniforme		11,5
Effectif civil		9,7
	<u>Millions</u>	<u>Millions</u>
Excédent de charges (2005/2009)	CHF 8,155	CHF 6,155

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation

L'efficience de l'action policière dans un concept de police de proximité et dont les organes participent au projet label Q², label de qualité en matière touristique qui s'inscrit parfaitement dans le programme de législation sous le volet de la valorisation des fonctions, des prestations en lien avec l'espace urbain. Dans l'optique de répondre à ce label de qualité, les personnels du Service du domaine public, de la Police de proximité de La Chaux-de-Fonds et de la Police de proximité du Locle seront formés en matière d'accueil en début d'année 2011.

Conséquences sur les finances

Par rapport à la situation qui a prévalu durant les trois premières années du contrat, cette nouvelle répartition permet une économie de trois ETP soit de CHF 463'500.00 annuels sur la facture de la Police neuchâteloise. L'engagement de deux ETP supplémentaires au Service du domaine public (SDP) viendra péjorer cette situation globalement de CHF 200 à CHF 220.000.00 par année en tenant compte des besoins supplémentaires en équipements. Il est à relever que la charge de ces deux nouveaux postes sera partiellement autofinancée par le produit des amendes.

Conséquences sur les ressources humaines

La renégociation du contrat de prestations a évidemment une incidence sur les ressources humaines de la Ville de La Chaux-de-Fonds. En effet, la décision de renforcer le contrôle du trafic dormant lié à la diminution du contrat de prestations provoquera une augmentation de deux ETP au niveau de la Ville. Par ailleurs, la prise en charge éventuelle des notifications des commandements de payer semble démontrer dans une première approche, un besoin de postes supplémentaires, financés par l'Office des poursuites.

Collaboration intercommunale

Nous avons tenté en 2008 de proposer à la Ville du Locle une collaboration en matière de traitement de la gestion du domaine public qui n'a pas été retenue, cette Ville ayant pris d'autres options.

Eléments relatifs au développement durable

a) aspects environnementaux
Pas relevant.

² Plan d'action reconnu dans le cadre de la fédération suisse du tourisme

b) aspects sociaux

Une bonne organisation et une présence accrue permettront une meilleure visibilité du personnel chargé de la sécurité et doivent être de nature à satisfaire les citoyens.

c) aspects économiques

L'optimisation des ressources en lien avec une définition claire des besoins permettra une économie substantielle.

Conclusion

Si le passage à un contrat de prestations avec la Police neuchâteloise devait permettre une économie de 10%, qui d'ailleurs a été largement réalisée, les besoins en effectifs ont dû faire l'objet d'une analyse complémentaire, conséquence du nouveau contrat de prestations que nous avons longuement négocié. Nous pouvons considérer, sur la base des connaissances actuelles, que nous avons maintenant réalisé cette analyse objective et que ce rapport en est la résultante.

La Commission de sécurité publique a pris acte à l'unanimité le 18 novembre 2010 du présent rapport.

Nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président:
Laurent Kurth

La chancelière:
Muriel Barrelet

Annexe: contrat de prestations

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste ne peut qu'accepter, avec satisfaction, le rapport du Conseil communal sur la renégociation du contrat de prestations entre la Ville et la Police cantonale.

Il regrette beaucoup que cette renégociation ait été trop tardive, comme nous l'avons déjà dit le 22 avril de cette année. Il salue l'esprit constructif qui a présidé au document présenté et dans le court laps de temps qui nous est imparti ce soir, il souhaite soulever quatre axes de réflexions et questionnements pour la Ville :

- ~ Une inquiétude concernant les tâches administratives pesant de plus en plus sur la Police de proximité et l'empêchant de remplir suffisamment ses missions sur le terrain. Le Conseil communal affirmait, le 22 avril, qu'il y avait, je cite "*une présence insuffisante, notamment en termes de patrouilles pédestres*". Ce nouveau contrat, dans le "*remplissement*" de la tâche 32 du catalogue, nous garantira-t-il que cette insuffisance, que le Conseil communal avait relevée, sera comblée malgré le poids des tâches administratives ?
- ~ Un désir de voir la Police de proximité communiquer mieux avec notre population : mieux dire qui elle est, comment elle travaille au service des citoyens, quelles sont les personnes responsables des quartiers ? Le Conseil communal est-il d'accord qu'il faut améliorer notablement ce que nous qualifierions de communication de proximité ?
- ~ Le transfert de charges des 10'000 commandements annuels de payer nous fait interroger le Conseil communal sur ses intentions. Si la Ville reprend ces tâches, qui les remplira ? Est-ce forcément le SDP ou une autre entité à qui ce service serait confié, comme la Poste à Genève ?
- ~ Ce que l'on appelle pudiquement "*le contrôle du trafic dormant*" (c'est-à-dire les voitures mal parkées !) reste pour nous une priorité importante, mais pas la plus essentielle et nous voyons un problème dans l'abandon de cette tâche par la Police de proximité. Comment le Conseil communal juge-t-il les situations ambiguës et paradoxales qui pourraient y avoir pour les citoyens automobilistes de voir que les pandores cantonaux passent comme chats sur braise devant leur voiture parkée en infraction ?

Finalement, l'essentiel, pour le groupe socialiste, est que le Conseil communal détermine quelles sont les priorités en matière de sécurité qu'il veut demander au Canton. Elles doivent être plus clairement élaborées, discutées en Commission de sécurité publique et faire l'objet d'un rapport annuel d'évaluations soumis à notre autorité, dans les comptes. C'est le

sens de la modification du règlement de la Commission que nous examinerons lors de la prochaine séance et dont nous sommes les instigateurs.

Mme Mariette Mumenthaler, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Sous le point 5b, figure le rapport communal à l'appui d'une demande de modification du Règlement de la Commission de sécurité publique. Le malaise provoqué par la mise en place du contrat de prestations, lors du Conseil général du 22 avril de cette année, a conduit la Commission à demander que le contrat de prestations soit régulièrement mis à l'ordre du jour.

Le rapport relatif à ce contrat a intégré différentes demandes et remarques émises dans ce lieu même, ce qui nous permet de prendre acte de ce rapport. Nous voudrions simplement rendre le Conseil communal attentif qu'il ne s'agit pas seulement d'analyser régulièrement la situation, mais qu'il doit se donner les moyens d'y répondre par des actes. Je vous remercie.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC se mobilise pour la sécurité de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Il se bat pour une plus grande rigueur budgétaire.

Alors, lorsque le Conseil communal propose une amélioration qui vise à une plus grande efficacité de la Police associée à une meilleure gestion des deniers publics, le groupe UDC est content. Il prendra donc acte du présent rapport.

Le groupe UDC s'interroge également sur le traitement des commandements de payer et se demande si le Conseil communal a pu prendre des mesures. En d'autres termes, a-t-il pu chiffrer avec exactitude le montant des frais inhérents à cette prestation ? A-t-il pu faire un choix entre la prise en charge par le SDP ou un organe externe ? Je vous remercie.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PLR a pris connaissance avec intérêt de ce rapport. Nous remercions le Conseil Communal d'avoir négocié les aménagements qui nous sont soumis. Nous les approuvons.

Compte tenu des modifications dans les répartitions des tâches qui ont été opérées, les nouvelles dotations nous paraissent adéquates et correspondre à nos besoins.

A propos de la rémunération des frais de poursuite, nous approuvons pleinement la position du Conseil communal. Il faut réévaluer la part de l'Office des poursuites. Ce n'est pas au contribuable de payer une partie de cette prestation.

Comme tous les citoyens, nous soutenons une police de proximité et un Service du domaine publique qui travaillent dans l'intérêt du citoyen et

qui soient présents. Cependant nous comptons qu'ils sévissent avec discernement. L'incivilité doit être combattue. Les parcs sauvages, notamment sur les trottoirs, quand ils mettent les piétons en danger, les cyclistes qui empruntent de façon téméraire les espaces dévolus aux piétons ou les voitures ventouses en hiver doivent être sanctionnés. On se trouve trop souvent confronté à des cyclistes qui nous dépassent en silence, alors que l'on pourrait faire un écart à droite ou à gauche.

Nous comptons aussi sur une bonne collaboration entre les responsables de la pose de la signalisation, la police et le SDP d'une part et les commerçants concernés par le parcage temporaire d'autre part. Ces derniers ne devraient pas être préterités par certaines mesures d'interdiction (nous pensons aux personnes qui vont rapidement acheter un pain ou au kiosque).

Nous sommes, bien sûr conscients, que la somme des parcs temporaires finit par réaliser un parcage permanent qui n'est pas toujours acceptable. Mais, certains commerces peuvent être mis en périls par certaines mesures.

L'autofinancement des postes est un élément positif mais il ne doit pas constituer un but en soi. Il s'impose de trouver un juste équilibre entre l'effet dissuasif de l'amende et sa contribution à payer ceux qui font en sorte que la loi soit appliquée.

Il y a, à La Chaux-de-Fonds, beaucoup de voitures de passage et en stationnement d'origine étrangère. Nous imaginons qu'il peut arriver que certaines d'entre elles soient aussi en infraction. Le Conseil communal peut-il nous dire si l'encaissement des amendes, dans ces cas particuliers, pose des problèmes ?

Nous terminerons par une question concernant la visibilité des agents qui appartiennent au corps de police dit de proximité. Je parle donc de ceux qui ont un uniforme bleu et qui appartiennent au Corps de la Police cantonale et non ceux du SDP qui sont en gris. Est-il prévu qu'ils portent un signe distinctif ? Celui-ci aurait-il un intérêt ou au contraire n'en aurait-il aucun parce que tous les membres du Corps de police cantonale ont finalement les mêmes compétences de base ? Nous remercions à l'avance le Conseil communal de ses réponses.

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au nom du POP, je vous propose également de soutenir ce rapport.

Concernant les lignes générales de ce rapport, j'aimerais faire quelques remarques. Tout d'abord, nous sommes satisfaits que les négociations aient abouti à un nouveau contrat de prestations entre le Canton et la Commune. Nous espérons que la collaboration se déroulera au mieux et que, si ce rapport est renégocié, qu'il se renégocie aussi régulièrement que possible. C'est une bonne chose et il faut garder un caractère évolutif dans ce domaine.

Concernant le contrôle du trafic dormant, nous sommes également d'accord avec l'engagement de deux postes supplémentaires au sein du SDP, afin d'améliorer le contrôle et la visibilité du service.

Tout comme le parti radical, nous pensons que les amendes ne doivent pas servir à financer les postes, mais à améliorer le trafic dormant.

Nous souhaiterions vivement que l'acheminement des commandements de payer revienne au SDP et que cette tâche ne soit pas externalisée. Cela offrirait une visibilité au Service de proximité, puisque ces personnes, circulant dans la rue, seraient dissuasives envers les mauvais parcs, voire à ce qu'elles interviennent sur les infractions les plus notoires. Nous ne retrouverions pas ces bénéfices, si nous externalisons l'acheminement des commandements de payer. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au nom du Conseil communal, je tiens à vous remercier de l'accueil largement positif que vous avez réservé à ce rapport.

Un long dossier tumultueux a vu sa concrétisation, ces derniers mois, après un an et demi de travail. De mai 2009 à fin 2010, des négociations tendues ont eu lieu entre le Conseil communal et le DJSF. C'est le temps qu'il a fallu pour obtenir, finalement, la signature du Chef du DJSF, sur les propositions que nous lui avons faites.

Le nouveau contrat signé porte effet du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Nous avons proposé, durant cette période, de procéder à une analyse (durant le 1^{er} semestre de l'année prochaine) et à une mise en place des lignes directrices en 2011, en collaboration avec la Commission de sécurité publique.

En l'état, l'objectif qui était fixé par *Grande abeille*, soit 10% d'économie, est réalisé et ce, sur les éléments structurels. Certes, la Police a une diminution de charges de plus de 10%, mais la différence provient des amendes, j'y reviendrai ultérieurement. Ce meilleur résultat est aussi largement lié aux amendes d'ordre.

A la vision 2009, lorsque nous avons dénoncé le contrat, il est nous est apparu que certaines missions policières ne devraient pas être mises à la charge de notre collectivité. A l'époque, et sans avoir fait d'analyse approfondie du dossier, nous avons relevé que les commandements de payer représentaient un problème, mais également, que l'application de la nouvelle loi, non encore en vigueur, sur le commerce, pourrait apporter des modifications des missions de la Police. Dans le cadre de la vision 2010, c'est-à-dire après avoir analysé le problème des commandements de payer, nous sommes arrivés aux constatations suivantes :

Nous avons pu constater que la Police facturait à la collectivité chaux-de-fonnière 8000 heures de travail pour les commandements de payer.

8000 heures au tarif de CHF 154'000.- représentaient environ CHF 85.-/heure. Nous avons constaté également que l'Office des poursuites rémunérait la Police pour un montant de CHF 45.-. Il restait donc, à ce niveau, un delta de CHF 40.-, soit pour 8000 heures ou 8000 actes, CHF 320'000.- à charge du contribuable chaud-de-fonnier, donc à notre et votre charge. Nous sommes allés plus loin dans l'analyse et aujourd'hui, j'ai eu une réunion avec les représentants de l'OP, respectivement avec les représentants de la Police de Neuchâtel qui est en charge de ce dossier. Il s'avère, selon la Police de Neuchâtel, que la remise des actes prend une demi-heure et que le coût total reviendrait, pour l'année 2009, respectivement pour l'année 2010 en l'état, à CHF 46.-. En l'état actuel, l'Office des poursuites s'est déclaré d'accord d'augmenter légèrement le montant de CHF 45.- servant à rémunérer la prestation, respectivement à autofinancer la prestation. Il nous propose de monter jusqu'à CHF 50.-, soit CHF 45.-, (position de départ) + 10% d'inflation durant les 10 dernières années. Une analyse doit être faite dans ce contexte.

Il reste à savoir maintenant, qui du SDP, respectivement d'une entreprise externe, sera en charge du mandat, puisque la Police ne veut et ne peut plus remplir cette mission. En l'état actuel des réflexions du Conseil communal, nous devrions arriver à une situation intermédiaire qui voudrait que le travail soit exécuté en priorité par le SDP, mais que nous puissions faire appel, pour résorber les pics et les creux, à une société externe.

Je vous rappelle la définition des volumes pour les 32 ETP, telle qu'elle a été définie. Nos calculs sont basés sur deux approches : D'abord, ils sont basés sur les journaux de poste de la Police neuchâteloise 2007/2009. Dans un premier temps, nous nous sommes intéressés aux activités de base de la Police que nous avons valorisées au temps standard. Ensuite, nous avons fait une analyse, missions par missions, selon les documents que vous avez reçus. Les résultats obtenus sont convergents et nous amènent à environ 57'000 heures, soit 32 ETP.

Il est à noter que le contrat *Grande Abeille* proposait 35 ETP. Ce montant comprenait également les 8000 heures, c'est-à-dire 4.5 ETP pour les commandements de payer. Donc, nous nous apercevons que les tâches de base et les tâches de proximité étaient assurées par 30.5 ETP. Pour rappel, le nouveau contrat demande 32 ETP.

Les objectifs que le Conseil communal s'astreint sont de revoir l'articulation policière et principalement celle du trafic dormant.

Dernières remarques :

- ~ Il n'y a pas d'augmentation de la criminalité en ville de La Chaux-de-Fonds, depuis 2005.
- ~ Il y a moins de criminalité à La Chaux-de-Fonds qu'à Neuchâtel.
- ~ Il faut vraiment s'atteler à régler le problème des incivilités que représente le trafic dormant.

Le POP a parlé de la collaboration existante entre le SDP, respectivement la Police. Je peux vous affirmer ici que la collaboration est bonne, tant au niveau opérationnel qu'au niveau directionnel. Mes services rencontrent les services de la Police régulièrement, une fois par semaine et, à titre personnel, je rencontre le Capitaine Gyger, responsable de la Police de proximité et respectivement son remplaçant (dès le mois de janvier) une fois toutes les deux semaines.

Concernant les commandements de payer, je vous ai expliqué notre position, tout en vous rappelant qu'ils seront abandonnés par la Police dès le 1^{er} janvier et que le 1^{er} janvier, c'est demain !

Le Parti radical a bien relevé que le contrat avait été négocié, non pas avec Police neuchâteloise, mais avec le DJSF.

Vous avez parlé "*d'agir avec discernement*". En termes policiers, on parle de *proportionnalité*. Il est évident que les policiers et le SDP agissent avec toute la proportionnalité voulue.

J'aimerais que vous teniez compte de cet élément de "*incivilité vs criminalité*". La Chaux-de-Fonds n'a pas une criminalité importante et les rapports de police 2005/2009 montrent que la criminalité reste à un bas niveau. Par ailleurs, nous avons la chance de ne pas être sur de grands axes, comme Neuchâtel, par exemple. Par contre, nous vivons des incivilités importantes et, selon le Conseil communal, elles doivent être combattues.

Soyez rassuré, M. Moser, il n'y a aucune volonté de préteriter les commerçants de notre ville. Au contraire, il est toujours dans la volonté de nos responsables de services, de donner un maximum de chances au commerce local.

Vous avez parlé de l'effet dissuasif de l'amende. Il n'est pas dans l'intention du Conseiller communal que je suis de comparer l'amende à une taxe. Vous recevez une amende lorsque vous n'avez pas respecté quelque chose. Le Conseil communal serait très content si nous n'avions pas à en mettre, cela signifierait que tout se passe bien en ville. Il serait erroné de considérer l'amende comme une taxe.

Vous mentionnez les stationnements d'origine étrangère, principalement français. Je parlerai plus en détail de cet élément, dans le cadre du budget. L'année dernière, la Police neuchâteloise avait acquis un système de radar qui permettait d'identifier les personnes qui n'avaient pas payé leurs amendes. Cette année, nous sommes allés une étape plus loin : effectivement, nous avons pu "*attaquer*" le fichier français des adresses et ainsi connaître, même pour les amendes de moins de CHF 100.- le nom des personnes punissables. Nous avons récupéré les années 2007 à 2009, (car il y a un problème de prescription) et nous avons fait parvenir 15'000 amendes aux français pour ces trois années, respectivement 4000 amendes pour la période 2010. Je précise bien qu'il s'agit d'amendes de moins de CHF 100.-, les autres étant, par ailleurs, inconnues.

Il est prévu, dans le cadre de la Police de proximité, d'avoir un signe distinctif afin de pouvoir être identifié par rapport à une autre police.

M. Musy, vous parlez de négociations tardives. Moi, je dirais plutôt de "*longues*" négociations. Nous avons très clairement dénoncé le contrat dans les temps. C'est donc vraiment la longueur de la négociation qui est à prendre en considération. Mais, donnons-en décharge au Conseil communal, le résultat a été probant et nous savons actuellement que les négociations avec votre camarade, Chef du DJSF, sont parfois difficiles. Nous savons aussi que Neuchâtel n'a pas encore de contrat dans ce contexte.

Vous marquez votre étonnement quant aux patrouilles pédestres. Pour rappel, les tâches administratives représentent 20% des tâches de police. Notre objectif est que ces tâches soient "*maximisées*", étant entendu qu'au niveau du Conseil communal, nous n'avons finalement que peu d'interventions à ce sujet. Le Conseil communal a demandé à ce que les patrouilles pédestres soient plus importantes. Visiblement, au niveau de la population, cela n'est pas encore remarqué ou remarquable. A titre personnel, j'en avais remarqué, mais peut-être sont-elles sur mon chemin ? Pour moi, ce qui est important, c'est l'accessibilité de la Police face aux missions qui leur sont confiées. Cette accessibilité se situe également à d'autres niveaux, par exemple dans le rapport avec les écoles, avec le Service de la jeunesse (pour les fêtes de quartiers), etc...

Faut-il améliorer notablement la communication ? Je précise que la Police participe déjà, à satisfaction, à la communication. Afin de fêter ce nouveau contrat, nous participerons, au début de l'année prochaine, à une soirée avec la Police. Cela permettra au SDP et à la Police de se présenter.

Les 8000 commandements de payer (pas 10'000) seraient une tâche principalement pour le SDP, avec du personnel supplémentaire autofinancé. Pour répondre à votre question concernant la poste, sachez qu'à Genève, la remise des actes se fait en trois étapes. Une seule étape se fait au niveau de la poste. PostLogistic, pour simplement amener le commandement de payer, demande CHF 27.60. Évidemment, la troisième liste est beaucoup plus difficile à obtenir car il s'agit des personnes qui ne répondent pas aux premières missions.

Oui, le SDP est le principal acteur du trafic dormant, mais n'oublions pas, et c'est aussi la volonté du Conseil communal, que les missions de base de la Police concernent le parking. Il est évident que si une patrouille de police rencontre une automobile stationnée sur un passage clouté, elle doit s'arrêter. Nous vérifierons que ce point soit respecté, c'est un ordre que j'ai donné à la Police neuchâteloise.

En tant que Conseiller communal, je vous laisse le soin de votre demande d'instigateur. Le travail concernant la demande de modification du règlement a été fait en commission. J'espère que tous les partis partage-

ront ce que vous vous targuez d'avoir fait. De toute façon, le travail en commission a été fait et le rapport vous sera présenté ce soir. Merci.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans le rapport, dans le catalogue des tâches, peut-on nous expliquer pourquoi, dans les demandes de la Commune au Canton pour l'exécution des tâches, les nombres d'heures sont notés comme compris (par exemple, pour le point 32 "*patrouilles en voiture*") ?

Il faudrait que l'on puisse, dans les débats entre nous, différencier notre rôle d'élus de notre rôle privé. Nous sommes des Conseillers généraux, et il y a des Conseillers communaux et des Conseillers d'État qui ont respect à leur fonction. Je ne suis pas plus *ami, camarade, compagnon, amant, mari* ou *époux* de x ou y que les autres. Donc, s'il vous plaît, nous parlons ici comme élus et nous nous adressons à des élus. Moi, je ne m'adresse pas à mon camarade Kurth quand je lui pose une question.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Je répondrai à la première question et pas à la deuxième. Nous avons admis que le nombre d'heure ne devait pas être communiqué, en général, avec le rapport, dans la mesure où cela était communiqué au public par la presse. Par contre, nous avons remis à tous les membres de la Commission, le nombre exact, avec les heures mentionnées. Charge à eux, avec autorisation, de vous retransmettre ces informations dans le cadre de vos travaux de groupe. Si cela n'a pas été fait, je vous prie de vous adresser à vos représentants dans la Commission.

Le rapport est pris en considération tacitement.

Rapport de la Commission financière

Budget 2011

Composition de la commission

Pour le PS :

M. Pierre-Alain Borel
Mme Sarah Diaz
M. Laurent Duding
M. Pascal Bühler

Pour l'UDC :

M. Marc Arlettaz
M. Hugues Chantraine
M. Marc Schafroth

Pour le POP :

Mme Esma Aris
M. Charles-André Favre
Mme Pascale Gazareth

Pour le PLR :

M. Denis Cattin
Mme Sylvia Morel
M. Christophe Ummel

Pour les Verts :

M. Pierre-Yves Blanc
Mme Aline Fleury

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La Commission a siégé le 27 septembre, le 19 octobre et le 03 novembre 2010, face au Conseil communal *in corpore*, accompagné par le chef du Service financier, présent à chaque séance.

Dans un premier temps, la Commission a procédé à la constitution de son Bureau, défini comme suit :

Président : M. Denis Cattin (PLR)
Vice-président : Mme Aline Fleury (Les Verts)
Rapporteur : M. Hughes Chantraine (UDC)

Quelques menus changements sont intervenus au niveau des sous-commissions qui se sont toutes tenues le 21 octobre. Mme Diaz et Mme Gazareth ainsi que M. Borel ont procédé à une permutation. Deux nouveaux commissaires – MM. Pascal Bühler et Charles-André Favre – ont intégré le siège qu'avait leur prédécesseur.

Budget de fonctionnement

Discussion générale

Le chef du Dicastère des Finances établit les grandes lignes du budget 2011 qui présente, au premier stade, un déficit de 9,564 millions. Il sera réduit au fil des séances à 2,633 millions puis à 1,579 millions pour finir à 1,491 millions d'excédent de charges.

Un certain nombre de points ont fluctué de manière importante dans les premières discussions, particulièrement les montants de la fiscalité des personnes morales et de la péréquation financière intercommunale.

- La fiscalité

La base utilisée concernant les revenus de l'impôt des personnes morales est celle de 2007, base confirmée par les Fiduciaires, les Banques et par les représentants de l'Economie.

Dans son budget, le Canton présente une amélioration pour 2011 de 52 millions du revenu de l'impôt sur les personnes morales dont 20 millions seront dus à la meilleure conjoncture et 32 millions viendront de la nouvelle loi fiscale. Cette part suivra une clef de répartition entre le Canton et les Communes garantissant à celles-ci au moins la moyenne de ces cinq dernières années. L'excédent sera, en outre, réparti une seconde fois, en fonction du nombre d'habitants, entre les Communes seules.

Les améliorations dans ce centre de recettes ont été conséquentes.

Concernant le revenu de l'impôt sur les personnes physiques, la base d'estimation est celle de 2009 à l'instar de ce qui se fera à l'Etat qui annonce une stabilité en 2010 et ce également en ce qui concerne l'impôt à la source des frontaliers.

La base de l'année 2007 a été prise pour l'impôt foncier conforté par la tendance 2010.

- La péréquation

Son montant estimé par le Canton a déjà augmenté durant l'été mais n'était pas encore fixé lors de la première séance de la Commission financière. Il participera à l'embellie du budget par une augmentation de 3.279 millions lors de la deuxième séance.

Les priorités du Conseil communal pour le budget 2011 se portent principalement sur l'accueil pré et parascolaire ainsi que sur la maîtrise des finances tout en conservant une administration efficace et motivée.

De fait, la progression salariale, restreinte au niveau des échelons automatiques lors de l'acceptation du budget 2010 par le Conseil général, sera réintégrée, les recettes fiscales dépassant la barre des 105 millions, cette année déjà.

Un troisième volet consiste à mettre l'accent sur l'entretien et la modernisation du patrimoine de la Ville plutôt que sur des investissements nouveaux.

Certains membres de la Commission sont inquiets des prévisions pessimistes de la première ébauche du budget. Certains commissaires relèvent que l'amélioration en regard de ce premier jet est essentiellement conjoncturelle et qu'après calcul, on constate même une péjoration au niveau structurel.

D'autres estiment même que d'année en année, les chiffres présentés varient peu et que les adaptations de l'Administration ne se font pas. Le Conseil communal joue sur la conjoncture. Un-e commissaire estime que la Ville présente depuis longtemps les budgets de la même manière, qu'elle restreint les dépenses, essaye de ne pas augmenter les salaires, de limiter les effectifs, les entretiens.... . Malgré cela, un fragile équilibre est toujours atteint grâce à une masse fiscale en augmentation.... .

Le Conseil communal n'est-il pas capable d'entreprendre autre chose ? Une partie des commissaires suggère la réduction de la dette et soutient la vente de certains objets du parc immobilier, tout en estimant impératif que la Ville conserve une capacité à offrir des loyers accessibles aux défavorisés.

Le Conseil communal répond qu'une grande partie des détériorations provient d'éléments considérés comme structurels, mais dépendant des répercussions de factures de l'Etat (les transports et le social, par exemple) sur lesquels la Ville n'a pas de prise.

La 4^{ème} révision de la LACI a également eu une part importante dans ces éléments de détériorations « structurelles ».

Le Conseil communal a la volonté de maîtriser les finances dans la durée et de poursuivre l'assainissement. Il a la responsabilité, et la Commission avec lui, de garantir cette maîtrise. La corde a été tendue dans tous les secteurs. Les arbitrages devront porter notamment sur les effectifs de services sur lesquels le Conseil communal a fixé des limites claires et volontaristes.

Il a annoncé qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'effectifs sauf celles en relation avec des priorités politiques et dans les cas les plus difficiles en termes de gestion de service. Dans six ou sept domaines le Conseil communal devra peut-être revenir sur cette décision, car cette politique ne doit pas se faire au détriment de la santé du personnel.

Globalement, la prospérité et l'inflation aidant, les recettes devraient permettre d'absorber le solde du déficit structurel !

Par ailleurs, la gestion de la dette est également un élément à considérer. Celle-ci doit être ramenée à 350 millions et il faut profiter des taux favorables actuels pour rééquilibrer le service de l'intérêt sur le long terme. Bon nombre d'amortissements financiers vont s'échelonner sur 2012-2013. Les derniers emprunts faits l'ont été à moins de 3% alors que la moyenne était à 3,2%.

Depuis quelques années la trésorerie était largement positive, grâce à la vente des bâtiments de l'hôpital et du secondaire, entre autres. Dans le cadre de la crise bancaire, la volonté du Conseil communal a été de rembourser prématurément certains emprunts en utilisant ces liquidités. Les établissements bancaires ont refusé la proposition faite.

Actuellement, une action est en cours pour bénéficier d'un taux d'intérêt particulièrement bas.

L'enveloppe des investissements 2010 de 30 millions de francs sera tenue, la priorité étant d'entretenir plutôt que de créer des charges nouvelles.

Concernant le parc immobilier, de nombreux éléments démontrent que la situation s'est améliorée.

Le Conseil communal est ouvert à un examen détaillé du patrimoine, y compris à la vente éventuelle de certains objets pour financer la modernisation d'autres. Concernant les immeubles, un rapport politique d'il y a deux ou trois ans informait le Conseil général que le Conseil communal a décidé de mettre en place une politique volontariste, sans pour autant renoncer à la vente de quelques objets à court terme. Il n'y a pas de tabous au Conseil communal quant à vendre certains immeubles pour financer des investissements sur les autres. Le cas échéant, des acquisitions sont également envisagées.

Le président du Conseil communal précise l'intention dans laquelle l'examen du parc immobilier devra être fait : Il sera donc prévu deux séances à ce sujet, une en sous-commission du Dicastère de M. Kurth qui rendra compte ensuite à la Commission plénière lors de la seconde.

Les commissaires s'interrogent sur les changements opérés au sein des institutions d'accueil pré et parascolaire.

Dans la nouvelle Loi sur l'accueil de la petite enfance votée au Grand Conseil fin septembre, une contribution de 0,15 % de la masse salariale est prélevée, ce qui va donner 10 millions de recettes supplémentaires, attendus de la part de l'Economie. La participation communale à ces recettes (la Commune étant aussi un employeur ...) se monte à CHF 122'000.-.

Les commissaires demandent confirmation du rattrapage des ajustements salariaux de 2009. Il leur est répondu que le taux d'augmentation salarial sera nul, puisqu'en 2010, une déflation de 0.8 % n'avait pas été reportée sur les salaires et que le renchérissement n'atteint aujourd'hui que 0.3%.

Le Conseil communal n'a donc pas pris de mesures d'améliorations ni de restrictions salariales pour la Fonction publique. Toutefois, tous les échelons automatiques seront rattrapés et octroyés. Les échelons qualitatifs et les primes de fin d'année forment une enveloppe de CHF 400'000.- à l'instar de ces dernières années avant les restrictions au budget 2010.

D'un autre côté, le Canton a précisé quelques dépenses mises à la charge de la Ville par l'Etat par un courrier daté du 28 septembre 2010.

Dans une revue de détail, le chef du Dicastère des Finances aborde les centres touchés par ces détériorations cantonales, soit les transports et les prestations aux institutions sociales.

Dicastère de M. Kurth

Les centres liés à la Présidence sont plutôt stables sous réserve d'adaptation.

Quant aux transports, seules sont à relever les augmentations du prix du carburant, de la desserte dans tout le canton, donc de l'enveloppe du pot commun qui augmente. De plus, la clé de répartition est alourdie pour notre Ville, car liée au nombre d'habitants (décision de l'Etat).

Concernant le Service d'urbanisme dont les effectifs sont à la baisse durant ces dernières années, une certaine stabilité est à relever.

Concernant les ressources humaines, une amélioration interviendra liée au financement de la participation employeur à la Caisse de pensions par les réserves de cotisations constituées à la création de la nouvelle caisse.

Il faut noter des détériorations de CHF 40'000.- environ liées à l'assurance chômage. Mais en contrepartie, des améliorations sur deux assurances maladie/accidents-perde de gain dues à une diminution de l'absentéisme sont à relever.

Un-e commissaire demande des éclaircissements sur la position du Conseil communal concernant le poste 230 – Bâtiments industriels – Robosphère.

Contrairement à ce qui a été lu dans la presse, la position du Conseil communal n'a pas changé à ce jour. Il n'y a pas de garanties définitives données par la Ville, mais un engagement peut être pris de revenir devant la Commission pour établir les conditions finales de mise à disposition du bâtiment.

Pour l'heure, en fonction des décisions de principe acceptées par le Conseil général, le bâtiment pourrait être mis à disposition pour Robosphère à un loyer de CHF 120'000.- par année.

Le Conseil communal a également annoncé qu'il pourrait envisager la mise à disposition gratuite pour une période à déterminer si le Conseil général le suivait sur ce point, et à condition que le montage financier soit conforme à ce qui a été prévu. Il s'agit d'un effort supplémentaire envisagé pour soutenir le développement de ce projet.

Pour le reste, la Ville pourrait engager jusqu'à 3,5 millions, pour autant qu'ils rentrent dans les plans financiers et que ces 3,5 millions génèrent deux fois le même montant d'apports externes, soit 1 x de fonds privés et 1 x de fonds publics ou privés (Confédération, Ville du Locle, Canton, etc.). Au total, 10,5 millions.

Une dernière considération est émise par la Ville; il n'y aura pas de contribution aux frais de fonctionnement sur ce projet, car la Ville ne souhaite pas se charger d'une infrastructure nouvelle en partant du principe qu'avec un investissement important au départ, la vie économique du projet doit être ensuite assurée.

Aujourd'hui, la recherche de partenariats privés, et de soutiens publics se poursuit pour compléter celui provenant de la nouvelle politique régionale (NPR), attribué par le RUN.

Dicastère de M. Monnard

La révision du contrat de prestations avec Police neuchâteloise a été enfin admise par les Services de l'Etat, pour 32 EPT par rapport aux 35 auparavant.

Une amélioration intervient également au SISMN, suite à la renégociation du contrat ambulancier avec Swissmedic. Le montant estimé s'élève actuellement à CHF 150'000.-.

Pour le SDP, il est prévu l'acquisition d'appareils Politec permettant l'impression des amendes d'ordre directement par système informatique.

Pour le SISMN, des nouvelles caméras thermiques sont demandées par l'ECAP qui les subventionne à hauteur de 50% contrairement au logiciel pour les GPS dont le montant de la subvention n'est pas encore connu.

Concernant SGARI, l'achat budgété en 2008 de 300 à 400'000.- francs a été refusé par le chef du Dicastère des Finances, il a donc été abandonné. Le programme sera remis à titre gratuit et la Ville ne sera redevable que des frais de licences au même titre que celles pour SAP.

Au SIC, un montant dans le traitement du personnel a été soustrait en sous-commission compte tenu du fait qu'un poste n'allait pas être remplacé suite au départ en retraite d'un collaborateur, mais compensé au travers du mandant de prestations SIEN.

Dicastère de M. Veya

L'objet important est l'ouverture du nouveau centre d'imputation 551 concernant les centres d'accueil parascolaire.

Un-e commissaire relève l'engagement de la conservatrice du MBA à 80% et à laquelle il a été promis une aide administrative depuis son engagement. Cette situation est inacceptable. Le chef du Dicastère répond que le Conseil communal est prêt à reconsidérer cette question mais il souhaite d'abord qu'on pose concrètement la nouvelle organisation des Musées et qu'on puisse mesurer également l'apport du nouvel administrateur du dicastère qui a pris ses fonctions au 1^{er} juin 2010.

Un-e commissaire relève qu'il/elle avait cru comprendre qu'il s'agissait de l'accueil parascolaire et que le préscolaire était resté au service de l'Action sociale, pourtant le titre ne fait pas cette différence.

Le chef du Dicastère admet qu'il ne s'agit dans cette partie du document que de l'accueil parascolaire dit "global". Dans le budget de Mme Clerc sont prévues les crèches, la crèche communale, de même que le soutien de la Ville au Foyer de l'écolier. Le Conseil communal sera saisi dans les semaines à venir d'une note d'orientation de la cheffe de projet pilotant le parascolaire. Le Conseil communal n'a pas décidé à ce stade de la répartition des responsabilités des dicastères ou du dicastère.

Dicastère de Mme Clerc

Concernant l'Ecole obligatoire, il s'agit de la continuité des efforts d'organisation dus aux grands changements qu'elle va connaître avec l'introduction d'HarmoS.

Il y a lieu de prendre en compte le décalage entre l'année scolaire et l'année budgétaire, mais aussi l'intégration de l'Ecole secondaire des Ponts-de-Martel (ESIP) à la Direction de La Chaux-de-Fonds. Dans ce budget, le coût supplémentaire est celui des salaires car l'Etat a procédé à une augmentation de 2,1% concernant les enseignants et de 2,3% concernant la Fonction publique en général.

Concernant l'Action sociale, les derniers chiffres présentent plutôt une détérioration par rapport à la participation communale à l'Aide sociale aux mesures d'insertion professionnelle, aux allocations familiales des personnes bénéficiant de l'aide maté-

rielle et à la demande de la population de pouvoir compter sur des places de crèches.

Le rapport de Fantaisie impactera le budget en 2012.

Les deux projets de l'Action sociale sont, d'une part, l'intégration socioprofessionnelle, et d'autre part, l'accueil extra-familial avec le renforcement de l'accueil à la crèche du Chat Telot et l'ouverture de la Ferme Gallet.

Un-e commissaire s'étonne de la facturation de certains actes liés à la vaccination puisque les parents ont le choix de passer soit par le médecin-traitant soit par le médecin des écoles. Dans les deux cas, leur Caisse maladie rembourse la facture et l'acte vaccinal.

Mme Clerc explique que toute une démarche liée à "Ecole en santé" est en cours, privilégiant une médecine préventive globale à l'intérieur de l'école. Y a-t-il alors encore un sens de proposer ce service-là questionne le-la commissaire. Mme Clerc répond par l'affirmative car il y aura au moins deux ou trois périodes où un contrôle sera fait par les infirmières scolaires (vaccination contre le cancer du col de l'utérus, suivi et mise à jour du carnet de vaccination, par exemple).

Un-e commissaire demande pourquoi la mise en application du concordat HarmoS a des répercussions sur le centre de santé.

Mme Clerc répond que le concordat va impliquer une nouvelle définition de tous les services sociaux-éducatifs-orthophoniques-médecine scolaire, afin de mettre l'enfant au centre des préoccupations.

Un-e commissaire souhaite avoir de plus amples détails sur les projets d'intégration professionnelle cités dans le rapport de sous-commission.

Mme Clerc évoque qu'un mandat a été donné récemment à un organisme externe pour renforcer l'insertion de personnes dans les services de la Ville. La Commune a fait un immense effort d'embauche de stagiaires, d'apprentis, de maturités, de suivi de certains jeunes ne trouvant pas de place de travail et de personnes à réintégrer.

Dicastère de M. Legrix

Peu de variations à relever si ce n'est une augmentation au Service des forêts liée à la construction d'un refuge (44% des coûts pour La Chaux-de-Fonds).

Concernant l'hiver et le déneigement, il sera pris dorénavant la moyenne des quatre dernières années connues.

L'atelier mécanique présente une explosion des coûts en raison du fort vieillissement du parc des véhicules. Deux éléments à signaler: exigences nouvelles du Service des autos (expertises supplémentaires) et de très grosses dépenses sur des vieux véhicules (un moteur de camion pour CHF 40'000.- en 2010).

Toutes les questions et remarques figurent dans le rapport de sous-commission considéré comme complet. Les chiffres ont été calculés au plus près de la réalité en tenant compte des besoins des services.

Le chef du dicastère, à l'instar du Conseil communal, estime qu'il est préférable de devoir expliquer un dépassement justifié plutôt que de prévoir des marges dans le budget.

Des éléments nouveaux concernant le nettoyage de certains secteurs et la propreté de la ville le week-end ont été apportés par l'engagement de 0,6 postes transformés en heures pour le nettoyage du centre-ville le dimanche matin.

Un nouveau projet de déchetterie intercommunale va se mettre en place, idéalement en parallèle avec les travaux concernant l'introduction de la taxe au sac.

Les coûts d'entretien des véhicules vieillissants ressortent également du rapport de sous-commission.

Des problèmes subsistent aux Espaces verts, en lien avec le personnel, ce service accueillant quelques collaborateurs dont les compétences devraient être développées..

Une analyse totale des investissements a été effectuée avec des critères de priorité. Un effort très important a été fourni par le chef de dicastère qui a remis une nouvelle liste représentant une baisse des investissements de l'ordre de 6,620 millions de francs, jugés pourtant importants.

Budget des investissements

Le montant des investissements prévus dans la première mouture du budget atteignait 42 millions entre les crédits à solliciter, les crédits spéciaux et les crédits accordés par le Conseil général sur 2010.

Suite aux demandes de la Commission et au travail en sous-commission, le montant final se porte à 35 millions.

Ils sont tous jugés de la plus haute priorité, aucun ne sera retiré.

Un-e commissaire émet une question d'ordre général. La Ville a des capacités d'investir de l'ordre de 30 millions par année, et cela est reconnu par tous. En admettant que ces investissements soient considérés comme irremplaçables, il se demande dans quelle mesure ils le sont vraiment et si quelques-uns ne pourraient pas, malgré tout, être reportés.

Le chef du Dicastère des Finances admet que le Conseil communal est aussi de l'avis qu'il faut rester dans ce montant de 30 millions. Mais il est à noter qu'un certain nombre d'investissements importants doivent impérativement partir durant 2011.

La proposition du Conseil communal d'accepter 35 millions sous-entend qu'il est prêt à s'engager sur 30 millions réalisés sans pouvoir vraiment cibler les travaux en partance ni la date de leur début. Le Conseil communal demande donc de lui laisser toute latitude pour 35 millions tout en considérant que 30 est la limite.

Il prend donc l'engagement ferme de ne pas dépasser le montant de 30 millions dans les comptes 2011.

Conclusion

Position du Conseil communal

Au compte de fonctionnement 2011, l'objectif du Conseil communal sera l'équilibre, si on admet une fourchette variant entre +2 millions et -2 millions par rapport au budget, cet équilibre est atteint, selon son analyse. La différence retrouvée régulièrement entre le budget et les comptes est d'environ 2-3 millions, cela amènerait même à un bénéfice, sauf surprise importante dans la fiscalité.

Le deuxième équilibre significatif est celui entre les dépenses d'investissement et les amortissements effectués. Dans ce contexte, on se trouve dans une situation plus difficile puisque les amortissements sont beaucoup plus faibles que les investissements faits. Un arbitrage important doit être mené. Si les amortissements sont inférieurs aux investissements, il y aura une détérioration de la dette ce que le Conseil communal veut pourtant maîtriser.

Le troisième point en rapport avec les comptes est la masse des emprunts réalisés il y a quelques années, elle avoisinait 500 millions, l'objectif étant de diminuer cette dette à 350 millions en profitant des taux actuels intéressants que le marché nous offre.

Le dernier point porte sur la fortune de la collectivité actuellement à 30 millions, alimentée par deux sources : le résultat positif du compte de fonctionnement et les ventes de biens.

L'objectif idéal, de l'avis des spécialistes, serait l'équivalent d'une année de recettes fiscales (environ 100 millions de fortune). Mais, avec une fortune se montant à 40 ou 50 millions, la Ville serait déjà à l'aise, étant entendu qu'un certain nombre de réserves latentes qui ne ressortent pas des comptes publiés permettraient de dire qu'on arrive presque à cet équivalent d'année fiscale.

Les objectifs que le Conseil communal se fixe sont donc :

- compte de fonctionnement équilibré (situation satisfaisante)
- dette à 350 millions (possible de réaliser)
- augmentation de la fortune (trend favorable)

Préavis des représentants des groupes politiques

Position du groupe UDC

Malgré de vaines demandes pour que l'équilibre soit atteint, le groupe UDC va soutenir ce budget déficitaire. Néanmoins, il gardera une certaine réserve.

Il est évident que tout amendement visant à péjorer l'excédent de charges présenté sera balayé par le groupe UDC et en cas d'acceptation par le Conseil général, le budget en perdrait irrémédiablement son soutien.

Le groupe UDC, à l'instar d'autres groupes, n'a pas senti de manière forte ni précise où se manifestaient les priorités de l'Exécutif et le regrette vivement, ce budget reste un exercice de stabilité.

Si ce n'est un programme d'investissements gigantesque, le Conseil communal se contente de gérer tranquillement une conjoncture favorable. Point remarquable : l'ouverture sur une gestion plus dynamique du patrimoine immobilier.

Position du groupe PS

Le PS soutiendra le budget 2011 tel que discuté en commission financière. Il souhaite cependant relever que la lecture de ce budget lui a parfois paru teinté d'un certain flou, non seulement dans les prévisions, ce qui est inévitable, mais dans les priorités que le Conseil communal s'était fixées. Cet élément a de son point de vue eu un impact sur les travaux de la commission où les discussions se sont parfois plus portées sur des éléments de détails que sur les véritables enjeux en lien avec l'acte majeur qu'est l'élaboration du budget.

Il est vrai qu'un budget équilibré voire bénéficiaire aurait eu meilleure figure dans un environnement de reprise économique. Il faut cependant tenir compte du fait que même si la situation économique s'avère meilleure qu'il y a quelques mois encore, certaines difficultés subsistent et l'état d'esprit morose semble encore bien présent dans certaines têtes.

Finalement, le PS soutient une politique d'investissement ambitieuse mais pas téméraire, seul gage d'un véritable développement pour La Chaux-de-Fonds, plus largement les Montagnes neuchâteloises. Il est du devoir de notre collectivité publique de participer à la relance de notre économie en donnant un signal fort envers l'ensemble des investisseurs potentiels.

Position du groupe Les Verts

Le parti des Verts acceptera finalement le budget 2011 tout en restant dubitatif et circonspect face aux nombreux sacrifices et compromis que ce budget a demandé pour arriver à un équilibre qui puisse satisfaire tous les partis. Bien des projets ont été écartés, des travaux reportés, des investissements imaginés pour des jours meilleurs. Nous continuons d'attendre, par exemple, un meilleur développement de la mobilité des piétons et des cyclistes, une meilleure prise en compte dans la rénovation des bâtiments communaux des facteurs énergétiques.

Les Verts relèvent à satisfaction le rattrapage des échelons salariaux du personnel communal et que le pré et para scolaire entrent de plein pied dans la politique communale. Des points d'attention restent concernant certains postes de travail, si nous ne voulons pas perdre d'utiles collaborateurs en attente d'améliorations depuis plusieurs années.

Position du groupe POP

Le POP soutiendra le projet de budget 2011. Malgré l'amélioration économique actuelle, ce budget prévoit un léger déficit. Celui-ci reflète la persistance des difficultés pour une partie de la population (dépenses d'aide sociale et conséquences probables de la révision de la Laci) et l'introduction de nouvelles prestations à la population dans le domaine de l'accueil pré et parascolaire. Le POP restera donc attentif à l'évolution de la situation sociale, et veillera à ce que notre Commune continue de jouer un rôle actif en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et des chômeurs de longue durée.

Le POP est satisfait qu'aucune nouvelle mesure de restrictions à l'encontre du personnel communal ne soit prise et qu'au contraire, les échelons non accordés l'année passée soient rétablis. Il s'inquiète néanmoins d'entendre année après année que tous les services sont "au taquet" pour assurer les prestations actuelles avec un minimum de personnel. On ne peut fonctionner dans la durée en étant toujours au maximum. Il s'agit d'être attentif aux signes d'usure du personnel et pas seulement à ceux des véhicules ou des locaux. Il est conscient que ce budget ne laisse pas beaucoup de marge pour affronter de nouveaux orages. Espérons donc qu'aucun glissement de terrain ne vienne saper le relatif équilibre de ce budget 2011.

Position du groupe PLR

Le groupe PLR est très satisfait de constater que les divergences de vue avec le Conseil communal s'amenuisent. En effet, le PLR demande depuis des décennies un budget équilibré et une réduction de la dette. Le budget 2011 ne répond pas encore tout à fait à ces critères mais le Conseil communal a affirmé que les comptes 2011 atteindront cet objectif. Le déficit proposé à moins de 1.5 million est une première et montre un effort bien que l'essentiel des améliorations provienne de recettes fiscales supplémentaires.

Quant aux investissements prévus à 35 millions, le Conseil communal s'engage à ne pas dépenser plus de 30 millions comme pour le budget 2010. Néanmoins, si l'on investit pour 30 millions, la Ville s'endette de 13 millions puisque les amortissements sont de 17 millions. Pour ne pas augmenter la dette de la Ville, le Conseil communal accepte d'étudier la possibilité de se séparer de biens pas indispensables au bon fonctionnement de la Ville ce qui à nos yeux est la seule solution pour avancer dans la modernisation de notre ville.

Au vote, la Commission accepte le budget 2011 ainsi que le présent rapport, à l'unanimité des membres présents.

La Commission présente ses sincères remerciements à l'ensemble des collaborateurs de l'Administration de la Ville pour le travail effectué dans l'élaboration de ce budget 2011.

Pour la Commission financière
Hughes B. Chantaine
Rapporteur

Rapport de la sous-commission du budget 2011

Dicastère de M. Laurent Kurth

Composition de la sous-commission

Christophe Ummel (PLR) : président

Sylvia Morel (PLR) : rapporteur

Charles-André Favre (POP)

La sous-commission s'est réunie le jeudi 21 octobre 2010 de 9h15 à 14h00 en présence de Monsieur Laurent Kurth, conseiller communal et de Monsieur Bourqui, administrateur. Etaient également présents pour l'examen de leur service : Mme Barrelet et M. Castioni (100,110,121,130), M. Bois (124), Mme Choulât (122, 150), Mme Niklaus (620), Mme Huther (770), M. Ischer (210, 211, 212, 213, 230, 240), M. Clerc et M. Carrard (755, 813),

Discussion générale

En préambule, M. Kurth a présenté les principales modifications intervenues dans le budget concernant ses services qui s'ajoutent à la liste déjà reçue lors de la dernière séance de la Commission financière.

Les domaines touchés sont les effectifs du personnel des différents dicastères, en cours de chiffrage, une diminution de la charge nette de la caisse de retraite qui passe de 12% à 11% (prélèvement dans la réserve de cotisations constituée auprès de prévoyance.ne), soit CHF 330'000.- d'économie, une réduction des frais d'études de CHF 50'000.- dans le service 755 et, au poste transports, une réduction du poste études de CHF 20'000.- et une diminution de la facture cantonale de CHF 212'000.- suite à une erreur de calcul.

Discussion de détails

100 Conseil général

Aucune remarque

110 Conseil communal

La charge du service Conseil communal ne diminue pas pour la raison suivante :

M. Berberat touche une retraite selon l'ancien système, donc aucune provision n'a été faite. D'autre part, il y a eu des décès ce qui fait que le compte **3071000 pensions retraite** reste stable.

Le compte **3072300 indemnités de sortie à provisionner** apparaîtra toujours, car il y a lieu de provisionner le salaire des conseillers communaux qui quitteraient leur fonction à raison de 1.5 salaire par année et par personne.

Si une personne reprenait rapidement une activité, il y aurait suspension des versements et ajustement de la provision.

121 Chancellerie

M. Castioni a été nommé chancelier et entrera en fonction début 2011. Il s'occupe aujourd'hui de tout l'aspect « Informations », soit les relations avec la Presse et la population.

La Chancellerie s'occupe actuellement de la mise en place du site internet modernisé.

La « Promotion » de l'image de la ville et de ses actions et événements est assumée par son collègue responsable de la promotion. Une attention particulière doit être portée à la présentation et l'explication des changements à la population.

A titre d'exemple, il faudra éviter que la population pense que les travaux entrepris à Charles-Naine sont financés par la Ville alors que c'est la Migros qui paie la facture. Il faut donc informer avant et peut-être avec d'autres moyens que le journal local, car tout le monde ne le lit pas. Internet pourrait être un autre moyen.

D'autre part, il a été décidé qu'il faut vraiment prendre du temps pour contacter les médias lorsque des manifestations importantes ont lieu. Cela peut représenter une semaine de travail, mais ensuite il y a des retombées médiatiques très positives.

Les méthodes de travail dans ce domaine au sein de l'Administration doivent changer, car les journalistes viennent si des activités intéressantes sont proposées.

Le regard extérieur qui est porté sur La Chaux-de-Fonds est déjà en train de changer.

Le responsable de la population s'occupe également de l'identité de la Ville, de son positionnement en Suisse.

122 Service économique

Le Conseil communal et le Service économique ne recherchent pas activement des entreprises industrielles. C'est le Canton qui s'en occupe. Par contre, il s'occupe de la dynamique hôtelière, commerciale et immobilière.

Lorsque le Canton propose une entreprise, le Service économique doit trouver des solutions de terrains, d'énergie et d'intendance en général.

En matière d'économies d'énergie, les entreprises sont de bons élèves car elles n'ont tout simplement pas envie de la gaspiller car les coûts sont importants.

Les entreprises veulent en général des terrains clés en main. La rapidité de construction est primordiale. Les projets sont tous les bienvenus. Il n'y pas profusion de projets, donc le service est ouvert à tout. Dans les choix que doit faire le Conseil communal, la consommation du sol a jusqu'ici été examinée avec plus d'attention que la consommation d'énergie.

Il est clair qu'il faut chercher la diversification. L'étude porte aussi sur le nombre d'emplois et le niveau de qualification des emplois.

En principe le service propose d'abord des bâtiments existants et demande en priorité leur rénovation plutôt que la construction de nouveaux bâtiments.

Le bâtiment de Portescap est un problème. L'état du bâtiment se détériore. Les coûts de rénovation sont importants. Le prix de vente est trop cher. Le propriétaire ne met pas tout en œuvre pour le vendre et la Ville n'a que peu de moyen d'actions.

Polyexpo est aussi un problème. Un effort d'adaptation des locaux a été fait. La Société couvre juste ses frais. Il faudra prochainement refaire la toiture et une augmentation de la capitalisation de la société sera vraisemblablement nécessaire. La Chaux-de-Fonds devra probablement investir de l'argent et la Société espère convaincre Le Locle et l'Etat d'en faire autant vu l'importance de cette infrastructure au plan cantonal. Il a donc été suggéré de faire une étude complète de ce bâtiment pour savoir quelle est l'ampleur des coûts de rénovation, d'où le budget au compte **3180700 frais d'étude**.

Les subventions accordées dans ce service concernent notamment :

- La journée du marketing horloger, CHF 5'000.-
- Ecoparc CHF 1'000.-
- Id-région CHF 7'000.-
- Génilem, CHF 20'000.-
- Manifestations à caractère économique, CHF 14'000.-
- Formation à la relation transfrontalière, CHF 10'000.-
- La subvention de CHF 3000.- à la société d'agriculture ne sera finalement pas supprimée.

124 service juridique

Aucune remarque

130 Contrôle des habitants – Etat civil

Le responsable du service, également vice-chancelier, est parti. Le nouveau collaborateur arrive au mois de novembre. Il sera le principal interlocuteur du Conseil général au sein de la Chancellerie.

Le système des files d'attente a été reporté, car on veut acheter le même système pour d'autres services. Une modification des horaires faciliterait peut-être la gestion des files d'attente. Une réflexion sur les horaires va être entreprise mais si des changements étaient apportés, ils seraient probablement appliqués à d'autres services communaux.

150 Transports

Le compte **3654000 mesures d'incitation au transfert modal** concerne :

- Le coût fixe des voitures Mobility
- La Braderie
- Nez rouge
- Taxi pyjama
- Noctambus

- Aide aux abonnements juniors de CHF 80.-, (800 personnes en bénéficient)
- Participation à l'achat de vélos électriques

210 Gérance communale

Ce service rencontre des problèmes d'organisation et de relations humaines. Tout le personnel va être entendu pour trouver des solutions.

Les travaux exigés à la gérance ont augmenté, notamment par le fait que la Gérance a suivi la rénovation d'immeubles, aidée par le service d'urbanisme et le Service de l'énergie.

Tout le patrimoine de la caisse de pension de La Chaux-de-Fonds a été transféré dans la nouvelle caisse de pension unique mais il sera toujours géré par la Gérance communale. Par contre la gestion des immeubles de la caisse de pension de l'Etat ne sera pas confiée aux Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, contrairement à ce qui avait été prévu. La nouvelle Caisse de pension créera sa propre gérance pour les anciens immeubles cantonaux.

211 Bâtiments locatifs

Il faudrait investir des montants importants pour moderniser le patrimoine immobilier. Pour ce faire, il serait préférable de séparer les investissements de la Ville des investissements immobiliers car ceux-ci ne devraient pas augmenter les charges de la Ville mais, au contraire, les améliorer.

212 Parking

Le parking de la halle Volta dispose de 42 places fixes. A ce jour, une vingtaine de places sont déjà réservées.

Les places de parc à la gare seront louées une année puisque seuls les travaux d'équipement ont débuté. Ces places coûtent aujourd'hui CHF 80.- et non CHF 60.- comme auparavant. Certains locataires ne sont pas contents. Faire des baux pour une année donne du travail à la Gérance ce qui explique notamment cette augmentation.

Le parking de l'hôpital coûte moins cher car le déneigement se fait sans évacuer la neige. La barrière est souvent endommagée d'où les frais d'entretien importants.

213 Bâtiments d'utilité mixte

Il s'agit de la gestion de la Maison du Peuple, des Abattoirs, de l'ancienne Auberge de jeunesse et du bâtiment de l'Ancien stand.

230 Bâtiments industriels

Il s'agit du hangar de la Poste au Crêt-du-Loche dont l'affectation est réservée à Robosphère qui est un très beau projet. Le fondateur est intéressant mais il doit encore concrétiser les espoirs de partenariat. Le projet financier est énorme. La Ville a fixé une location de CHF 120'000.-. Il n'est pas impossible de l'offrir un cer-

tain temps si le Conseil général donnait son accord à ce principe. La Ville mettrait CHF 3.5 millions si le Canton, la Confédération et les privés mettent aussi CHF 7 millions, dont 3.5 millions au moins de fonds privés.

Le projet ne doit pas occasionner des frais de fonctionnement pour la Ville.

240 Domaines

Le remembrement des parcelles agricoles est envisagé. Il y a beaucoup d'agriculteurs qui traversent la ville pour se rendre d'un domaine à l'autre. Le Conseil communal va essayer de revoir les répartitions de domaines. Pour ce faire, il essaye de racheter des terrains agricoles pour favoriser ces regroupements. Aujourd'hui la Ville possède six domaines et les parcelles sont bien réparties.

Il y a une forte demande de vin rouge c'est pourquoi de nouveaux ceps de vin rouge vont remplacer les ceps de vin blanc.

620 Service des ressources humaines

Le compte **3019600 Echelons qualitatifs et primes** de CHF 400'000.- est composé des primes à hauteur de CHF 70'000.-. Le montant de la prime par personne peut varier entre CHF 500.- et CHF 2'000.- et est attribué occasionnellement pour un travail particulier ou la réalisation d'un projet. Les échelons qualitatifs de CHF 330'000.- permettent d'augmenter les salaires en fonction de la qualité des prestations.

Le compte **3091500 Formation continue collective** est consacré au développement de la personne, aux cours de management, d'informatique, à l'apprentissage de l'accueil du public, à la promotion de la santé, et à la sécurité au travail.

L'indice de satisfaction des employés qui suivent des cours n'est pas encore véritablement connu du département RH car des questionnaires n'ont pas encore été élaborés mais les entretiens annuels entre le chef et le collaborateur permettent de le savoir.

Les budgets de formation vont certainement augmenter mais il faut d'abord admettre que se former n'est pas synonyme d'incompétence. Tous les collaborateurs n'ont pas encore compris que la formation est une richesse pour eux et pour l'Administration.

Le compte **3034100 Cotisations pré et para scolaire** de CHF 122'000.- est un nouveau compte. Il s'agit d'une nouvelle charge découlant de la loi sur le financement des crèches de 0.15% des salaires. A l'avenir cette charge va apparaître dans chaque service dans le groupe des charges du personnel.

755 SUE – SUE Urbanisme

Une information sera donnée à la Commission financière sur l'évolution de la place de la gare, de la place du marché et sur les questions d'affichage.

770 Géomatique

M. Kurth fournira à la commission plénière des explications sur la forte augmentation de la charge de caisse de retraites dans ce service.

813 SUE Environnement

La visite de certains appartements peut parfois s'avérer une opération assez édiifiante. Le suivi des gens qui s'occupent de cette activité existe. Ils sont intégrés au réseau d'acteurs sociaux et peuvent suivre des cours de formation pour partager les expériences vécues et se rendre compte que ce problème existe partout et que cette mission n'est pas à "prendre sur soi". Il est effectivement difficile de se confronter à des situations de misère personnelle ou sociale, qui ne sont pas faciles à gérer.

Investissement

Faute de temps, nous n'avons pas passé en revue ces crédits étant donné qu'ils feront tous l'objet d'un rapport.

Crédits spéciaux

Les crédits spéciaux sont présentés d'une manière trop succincte. Le document va être revu ou une annexe sera établie afin de connaître, pour chaque ligne, le montant du crédit et un texte explicatif de quelques lignes sera rédigé lorsque le montant est important.

La sous-commission se réunira ultérieurement (en principe une fois à la fin de l'hiver pour les crédits 2011 et une deuxième fois pour débattre de la politique générale) pour discuter des lignes directrices relatives à la gestion des immeubles locatifs.

Conclusion

Les commissaires remercient le Conseil communal et toutes les personnes présentes de leur disponibilité et des réponses apportées à nos questions.

Le rapporteur, Sylvia Morel

Rapport de la sous-commission du budget 2011

Dicastère de M. Pierre-André Monnard

Composition de la sous-commission

Madame Pascale Gazareth (POP)

Monsieur Pierre-Alain Borel (PS)

Monsieur Hughes Chantraine (UDC) – rapporteur

Ont été présents :

Monsieur Pierre-André Monnard, conseiller communal en charge du Dicastère (durant toute la durée de la séance)

Puis, dans l'ordre de présentation de leur Service :

Monsieur Yves-Alain Maurer, chef de la Sécurité publique

Monsieur Jean-Michel Mollier, commandant du Service d'Incendie et de Secours des Montagnes Neuchâteloises (SISMN)

Monsieur Blaise Fivaz, chef du Service du Domaine Public (SDP)

Monsieur Laurent Frascotti, chef du Service Informatique Communal (SIC)

Madame Sylvène Aeschlimann, cheffe du Contrôle Financier

Monsieur René Barbezat, chef du Service Financier

Discussion générale

Dans un premier temps, Monsieur Pierre-André Monnard nous dresse un aperçu global de la situation dans le dicastère. Il fait état de considérations générales sur le budget 2011, tenant compte des dernières modifications du budget décidées par le Conseil communal en fin de journée précédant la séance.

870 Service d'Incendie et de Secours (SISMN)

En présence de Monsieur Maurer et du Commandant Mollier

Le directeur du Dicastère informe qu'il existe une volonté de l'Etat de "cantonaliser" les Services du feu, mais que cela n'est pas forcément l'idéal. Le SISMN travaille de toute façon déjà de manière «cantonale» concernant la mise en place d'une Centrale d'alarme, dans l'analyse des relations entre professionnels et volontaires, ou encore au travers de collaborations entre les centres de La Chaux de Fonds et de Neuchâtel.

3011100 Traitement du personnel

Le SISMN a engagé une nouvelle recrue, dont la formation est déjà partiellement prise en charge sur les comptes 2010. Par contre, pas de remplacement dans le service suite au départ à la retraite d'une personne transférée partiellement du SDP, mais nouveau transfert depuis le SDP envisagé.

Service ambulancier, les négociations avec Santé Suisse (sur la base de ce qui a été fait à Fribourg) sont en passe d'aboutir sur un prix de CHF 640.- par transport (forfaitairement une heure) et CHF 65.- par ¼ d'heure supplémentaire entamé. Ceci bonifie le budget initial à hauteur de CHF 150'000.-, qui seront malheureusement encore insuffisants pour couvrir le déficit de ce service.

Le système SGARI, devenant obsolète sera remplacé par EAGLE, logiciel équivalent, mais avec un accès internet. Le distributeur refuse de vendre le produit, d'où paiement des licences seules, avec un contrat envisagé sur six ans pour la maintenance et les mises à jour.

E-Alarme, ce système remplaçant les pager du SISMN et des autres corps de sapeurs-pompiers est moins coûteux. Des SMS priorités sont transmis sur les natels des collaborateurs, moyennant une compensation de CHF 10.- à l'utilisateur. Ceci induit une économie de près de CHF 200'000.- sur un poste de CHF 400'000.- au niveau du fonds cantonal.

Poste médical avancé (PMA), les discussions sont en cours avec les Services cantonaux pour l'acquisition d'un camion à disposition des SIS du canton et basé à La Chaux de Fonds qui deviendra centre de compétence pour cet objet.

Le problème de la nouvelle ambulance (problème de largeur) (...) devrait trouver son épilogue, des tests ont été effectués et le comportement du véhicule ne semble pas poser de problème. Toutefois, le fabricant devra accepter une réduction sur le prix, étant donné que les modifications de structures induites par la suspension pneumatique n'avaient pas été annoncées lors de la modification de la commande.

860 Service du Domaine Public (SDP)

En présence de Monsieur Maurer et de Monsieur Fivaz.

En préambule, le directeur du Dicastère annonce qu'il n'y aura aucune modification aux chiffres présentés dans le budget suite aux dernières décisions du Conseil communal.

3011100 Traitement du personnel

L'augmentation de charge de personnel entre les comptes 2009, le budget 2010 et le budget 2011 s'explique par le recrutement prévu de deux assistants supplémentaires ce qui porte le total à 11,5 ETP en 2011. Il est dit qu'avec 12 assistants de sécurité la prestation du personnel en uniforme du service serait encore autofinancée par le produit des amendes d'ordre, on arrivera à 11,5 EPT en 2011. Cette augmentation de postes correspond à une augmentation du travail du service, notamment due au nombre croissant de manifestations en ville. Au départ, elle était prévue pour trois postes. Monsieur Fivaz rend la sous-commission attentive au fait qu'avec ce nombre encore restreint de collaborateurs, il lui sera difficile de réaliser les chiffres attendus en matière de contrôle du trafic dormant.

3061000 Habillement et équipement

L'augmentation est due à l'engagement des deux assistants supplémentaires.

3095000 Mandats à des tiers

La renégociation du contrat de prestations avec Police Neuchâteloise, par son chef, le conseiller d'Etat Jean Studer, est en cours de finalisation, avec pour corolaire le passage de 35 à 32 EPT, ceci ne signifiant pourtant pas de perte d'efficacité pour la police de proximité à La Chaux de Fonds, car 4,5 EPT sur 35 étaient dévolus à la délivrance des commandements de payer émis par l'Office des Poursuites. Cette prestation ne doit pas, selon P.-A. Monnard, être à charge des contribuables chaux-de-fonniers, mais doit rester totalement à la charge du débiteur ou du créancier.

En effet, l'OP paie CHF 45.- pour la remise des commandements de payer, mais la Police neuchâteloise facture CHF 85.-. Les CHF 40.- restants (CHF 300'000.-/an) étant intégrés auparavant dans le mandat de prestations, donc payés par l'impôt. Le poste Contrat de prestations Police a été transféré (du compte 3095000 Mandats à des tiers) sur un compte particulier (3185910) sur recommandations du Contrôle Financier, pour une meilleure visibilité.

4411200 Amendes pour contraventions

Monsieur Fivaz explique que le montant des encaissements sur les amendes d'ordre est estimé au plus juste, mais que si une année, on a un nombre plus important de manifestations, le SDP aura moins de temps pour contrôler le trafic dormant. De plus, depuis sa création, les tâches du Service augmentent, par exemple par le contrôle des emplacements lors du marché du mercredi et du samedi. Par ailleurs, les Services cantonaux ont à ce stade refusé l'acquisition d'un radar mobile par le SDP.

Le nouveau système de reconnaissance des plaques minéralogiques (acquis en commun par le Canton de Neuchâtel et le Canton du Jura) a fait ses preuves lors de contrôles au Col des Roches et à Biaufond, néanmoins, chaque contrôle implique la présence d'une quinzaine de policiers et assistants du SDP. De plus, depuis 2010, un accès aux bases de données françaises permet de récupérer les amendes d'ordre de faible importance (8000 en suspens) infligées aux ressortissants de ce pays, ce qui n'était pas prévu avant 2011. Les autorités françaises ne répondaient auparavant pas à des demandes inférieures à CHF 120.-.

La nouvelle politique de stationnement en ville ne pourra pas être mise en œuvre avant 2012, le référendum lancé par l'ACS et le TCS ayant abouti. Une votation aura probablement lieu fin février, et dans le cas d'un vote positif de la population, les mesures seront lancées en 2011 avec vraisemblablement application en 2012.

880 Office de la Protection Civile (OPC)

En présence de Monsieur Maurer

Le montant de la participation aux frais est fixé par le Canton en fonction du nombre d'habitants (CHF 14.-/habitant).

890 Office de la Protection Civile (OPC)

En présence de Monsieur Maurer

Service contrôlé par le Canton.

123 Service Informatique Communal (SIC)

En présence de Monsieur Frascotti

(et Monsieur Maurer en ce qui concerne les investissements informatiques au SISMN).

Selon Pierre-André Monnard, le SIEN travaille à la fusion avec le CEG, Service informatique de la Ville de Neuchâtel, ceci implique des discussions ardues sur le site d'implantation, la redistribution des compétences, ... et autres tracasseries. La Ville de La Chaux de Fonds restera intransigeante sur la localisation du centre établi sur son territoire, ainsi que sur le nombre et la compétence des collaborateurs qui y sont installés.

3011100 Traitement du personnel

Une collaboratrice administrative à 50 % n'a pas été remplacée, mais, en contrepartie, le SIEN demande un 10 % de poste supplémentaire, financé au travers du contrat de prestations (augmentation approximative de CHF 10'000.--).

Le montant de ce compte va baisser de près de CHF 30'000.- puisque nous renonçons au remplacement des 40% restants.

3100200 Achat de matériel informatique

C'est un retour à la normale, le remplacement des postes devenus obsolètes en terme de maintenance matériel et de fonctionnement applicatif a été terminé en 2009.

Les prévisions en ce qui concerne le remplacement du parc informatique portent sur du moyen terme, l'obsolescence d'un poste informatique dépend fortement des logiciels qui sont utilisés pour le travail quotidien des utilisateurs et de la maintenance (trois ans avec une extension d'obtention des pièces jusqu'à cinq années) que proposent les différents fournisseurs de matériel. Pour éviter de devoir remplacer le matériel et les logiciels qui équipent en standard les postes informatiques (bureautique, gestion de la sécurité et du parc, etc.) et ainsi occasionner des frais liés à la vérification du fonctionnement des applications métiers, le SIC et ses différents partenaires de l'entité neuchâteloise ne remplacent les logiciels de bureautique que tous les trois à quatre ans.

3180600 Prestations de service et logiciels

Poste augmenté de CHF 150'000.- récupérés depuis les crédits spéciaux, car considérés comme de l'exploitation et de la maintenance et non de l'investissement.

3181000 Mandat de prestations SIEN

Augmente de CHF 10'000.- (voir traitement du personnel).

3181200 Téléphonie

Dans ce compte, sont incorporés les défraiements aux collaborateurs utilisant leur propre Natel à titre professionnel, ainsi que les frais de fonctionnement du logiciel d'alarme(E-alarme du personnel du SIS.

630 Contrôle Financier

En présence de Madame Aeschlimann et de Monsieur Barbezat

Le Service fonctionne de manière indépendante avec un 60 % pour Madame Aeschlimann et 30 % pour son assistante. Ce service répond fonctionnellement du Conseil communal et administrativement du dicastère des finances.

3189300 Honoraires

Il s'agit du mandat qu'il est prévu de confier à une fiduciaire pour la mise en place d'un système de contrôle interne pour l'ensemble des Services communaux, à l'instar de ce qui s'est fait à Yverdon.

4367150 Honoraires facturés

Le travail fourni pour de petites institutions para-communales (pour les Sociétés immobilières de la ville, des fondations par exemple), rapporte quelques honoraires. La différence entre le budget 2010 et les comptes 2009 ou le budget 2011 vient du fait que la facturation pour les fondations a été décidée pour les comptes 2009, soit après l'établissement du budget 2010 !

600 Finances

En présence de Monsieur Barbezat

Le chef de Dicastère dans sa courte introduction annonce que dans ce Service aussi, des modifications budgétaires ont été apportées par décision du Conseil communal.

3011100 Traitement du personnel

Le projet relatif à l'introduction du MCH2 (plan comptable harmonisé pour les collectivités publiques) génèrera probablement une forte augmentation de l'activité du service ces prochaines années, néanmoins, il ne sera pas introduit en 2011.

3185700 Commissions – Cot. En bourse – Frais divers

Ce poste est difficile à apprécier plusieurs prêts importants de la Ville devant être remboursés d'ici fin 2011, des courtiers seront donc mandatés pour rechercher les meilleurs taux des nouveaux emprunts.

3211100 Autres emprunts dette flottante

Ce poste correspond aux emprunts à courts termes, qui présentent une alternative intéressante et devraient probablement être plus utilisés à l'avenir, vu la réduction de la trésorerie.

3221500 Intérêts passifs courus

Le Conseil communal a pris la décision de réduire ce poste de charges de CHF 100'000.- étant donné que les intérêts des nouveaux emprunts à engager sont actuellement bien inférieurs au taux moyen des emprunts de la Ville. Les dernières

évolutions laissent présager de taux inférieurs à 3%. Nouveau montant à inscrire au budget : CHF 42'000.-.

Monsieur Monnard nous transmet encore le vœu du chef des Finances communales concernant la dette qui devrait descendre à moins de CHF 350'000'000.- à fin 2011, alors qu'elle avoisine les CHF 370'000'000.- actuellement.

Les discussions portent aussi sur les actifs immobilisés de la Ville, et notamment l'important parc immobilier, couteux en terme d'entretien et de rénovation. Il est décidé de soumettre ce sujet à un prochain ordre du jour de la Commission financière.

4391500 Correction globale des amortissements

Ce poste vient du non-amortissement dû aux investissements non réalisés en 2009. Ne se reportent évidemment pas sur 2010 ou 2011.

Concernant les investissements, il ressort du débat que les gros chantiers à venir auraient avantage à être mieux planifiés afin d'optimiser la politique d'emprunt de la Ville ainsi que la gestion de ses liquidités.

610 Contributions

En présence de Monsieur Barbezat

En préambule, M. Monnard fait part de prévisions portant sur l'état financier des entreprises sises sur le territoire communal. Elles affichent une situation proche et comparable à celle de 2007, c'est donc sur cette base que les estimations de recettes de l'impôt sur les personnes morales se calculeront. D'un autre côté, les finances des personnes physiques ressemblent plus à celles de 2009 selon les informations des services cantonaux.

4001300 Impôt sur le revenu des frontaliers

La rétrocession par la France de l'impôt sur les frontaliers est toujours décalée d'une année. Concernant l'année 2009, les Industries chaudes-de-fonnières, frappées par la crise, n'ont pourtant pas licencié leurs employés, privilégiant les mesures d'accompagnement.

4021100 Impôt foncier PM

Le montant inscrit au budget est relevé à CHF 1'600'000.- sur décision du Conseil communal. La base de calcul qui a été prise est 2009, car les entreprises n'ont rien changé à leur patrimoine foncier.

En conclusion, les Commissaires de la sous-commission ont reçu des explications satisfaisantes à toutes les questions qui ont été posées. Ils profitent de ces lignes pour remercier le directeur du Dicastère et les responsables des Services, ainsi que l'ensemble de leurs collaborateurs et collaboratrices, pour le travail et l'engagement constant dans l'administration de notre Ville.

Le rapporteur
Hughes Chantraine

Rapport de la sous-commission du budget 2011

Dicastère de M. Jean-Pierre Veya

Composition de la sous-commission

Mme Sarah Diaz (PS), rapporteure

Mme Aline Fleury (Les Verts)

M. Marc Schafroth (UDC)

La sous-commission s'est réunie le jeudi 21 octobre 2010 en présence de Monsieur Jean-Pierre Veya et de Monsieur Xavier Huther. Étaient également présents pour l'examen de leur service :

Mme Ludivine Oberholzer (500), M. Arnaud Maeder (511, 733), Mme Sylviane Musy (512), Mme Nicole Bosshart, MM. Ludwig Oechslin et Jean-Michel Piguet (513), Mme Lada Umstätter (514), M. Alexandre Bédât (115, 550, 551), MM. Alexandre Houlmann et Rolf Aeberhard (520, 521, 524, 525), M. Jacques-André Humair (501, 502)

Le chef du dicastère commence par faire une brève introduction sur les dernières modifications connues du budget 2011.

500 Secrétariat des Affaires culturelles en présence de Mme Oberholzer.

La nouvelle déléguée est entrée en fonction depuis mi-août. Ce budget 2011 a donc encore été préparé en bonne partie par Mme Daniela Agustoni-Steiner.

Après présentation, M. Huther et Mme Oberholzer nous informent que la responsabilité des comptes du 500 Secrétariat des Affaires culturelles a été partagée comme suit :

Groupe 30 : Service des Ressources humaines avec M. Huther

Groupe 31 : M. Huther sauf :

3102400 Publicité Mme Oberholzer

3117300 Matériel archives communales : Mme Musy avec M. Huther

3195300 Fête de mai: Mme Oberholzer et M. Huther

Groupe 33 : Service financier avec M. Huther

Groupe 36 : Mme Oberholzer

Groupe 42 : M. Huther

Groupe 43 : Mme Oberholzer et M. Huther

M. Huther a également repris la responsabilité de la billetterie. Cette répartition des responsabilités induit, comme prévu, une décharge bienvenue pour la déléguée aux Affaires culturelles (poste à 60%) qui peut ainsi mieux se concentrer sur les tâches qui représentent le cœur de sa fonction (politique culturelle).

Au groupe 30, il est relevé que le poste de M. Huther est imputé au 500 Secrétariat des Affaires culturelles, bien qu'il soit l'administrateur de tout le dicastère. Le salaire de Mme Bosshart est imputé pour moitié au MIH et pour moitié aux Affaires Culturelles afin de tenir compte de l'organisation future.

Au groupe 31, notons que le 3180150 Semaine des musées est centralisé au 500 dans un but de transparence. Le montant de CHF 70'000.- sera revu pour un montant inférieur (CHF 40'000.-) car la troisième édition sera redimensionnée.

À ce stade de la discussion, il apparaît que, pour l'ensemble du dicastère, les remarques sont souvent peu pertinentes, voire en contradiction avec ce qui peut être lu dans le budget. Il est relevé que la version des remarques correspond à une version du budget qui date du printemps, ce qui explique certaines incohérences. Ces remarques seront reprises par chaque chef de service. Dans l'avenir, elles devraient être réadaptées avant la sous-commission.

Au groupe 36 Subventions accordées, un/e commissaire demande s'il ne serait pas possible que la Ville fasse pression sur les manifestations qu'elle subventionne pour que celles-ci fassent un effort conséquent en matière de recyclage. M. Veya explique aux commissaires qu'il est bien dans les intentions du Conseil communal d'inciter au recyclage, notamment en vue de la taxe au sac. D'ailleurs, la récolte de PET et d'alu a déjà été intensifiée dans diverses manifestations (Braderie, Fête de mai). La grande difficulté est de savoir comment faire. La Ville de Lausanne a, par exemple, investi pour acheter de la vaisselle dont le lavage est payé par les organisateurs. Une telle décision implique évidemment organisation, investissement et lieu de stockage. La question va être reprise par M. Monnard et M. Veya, mais le chef de dicastère note encore que dans le cadre de manifestations ayant beaucoup d'interlocuteurs différents (ex: la Braderie), les choses sont encore plus difficiles à organiser. M. Huther précise aussi que le problème est complexe, et qu'il ne suffit pas d'avoir de bonnes intentions. Il faut, par exemple, savoir que la vaisselle recyclable fait le tour de la Suisse pour être lavée.

Pour le poste 3651640 ABC, M. Veya explique aux commissaires qu'en 2004 la subvention avait été temporairement diminuée de 10%. Par ailleurs, un réajustement à la hausse était indispensable pour assurer la pérennité de l'institution. Une première tranche de CHF 10'000.- a été accordée en 2009, et la seconde tranche du même montant a été accordée cette année. Cette remarque vaut aussi pour le 3651650 Bikini test.

Au poste 3651800 Fondation du musée paysan, la subvention est ajustée en fonction de la convention (salaires et diverses charges de fonctionnement) qui lie la Ville à cette fondation.

Au poste 3655200 Société de musique, l'apparente augmentation s'explique par plusieurs éléments. En 2004, la subvention avait été temporairement diminuée de 10%. Il est temps de rétablir ce soutien (soit une augmentation de CHF 1'800.-). De plus, la Société de musique et les Heures de musique ont fusionné, ce qui sera profitable à ces deux sociétés. Leurs subventions sont donc regroupées dans un seul compte. Enfin, une subvention accordée annuellement au concert d'orgue

gratuit est transférée également dans ce poste. Les montants correspondants respectivement au concert d'orgue (CHF 2'100.-) et aux Heures de musique (CHF 7'500.-) se trouvaient auparavant au poste 3652210 (autres activités culturelles). La situation peut donc se résumer ainsi :

365 2210 : moins CHF 10'000.-

365 5200 : Budget 2010 CHF 16'200.- / + CHF 1'800.-
(rétablissement 10%) / + CHF 2'100.- (Concert d'orgue) /
+ CHF 7'500.- (Heures de musique) soit un total de
CHF 27'600.- arrondi à CHF 27'500.-

Au poste 3656400 Club 44, la subvention revient au montant de 2009.

Au poste 3657710 Subvention exceptionnelle, il s'agit d'une ristourne d'une assurance qui souhaite que ce montant soit attribué à la culture. Cette dépense est compensée par une recette au 4367710.

Concernant les investissements et crédits spéciaux, un/e commissaire regrette que la couverture de la Rue du Collège ait été repoussée encore une fois. Un/e autre commissaire demande si cette couverture est vraiment utile. M. Veya répond qu'elle serait utile notamment pour La Plage des Six Pompes qui récolte l'essentiel de ses recettes avec le bar, et que celles-ci sont donc fort dépendantes de la météo. La Fête de mai pourrait aussi largement en bénéficier. De plus, cela permettrait d'inciter d'autres manifestations à se déplacer dans ce périmètre, ce qui simplifierait beaucoup l'organisation en particulier au niveau des déviations routières et des TRN.

511 (MHNC) 733 (Parc zoologique et vivarium), 512 (MH), 513 (MIH), 514 (MBA)
en présence des chefs de service et de Mme Oberholzer.

La sous-commission commence par un point général sur la réorganisation des musées qui se met en place suite à l'approbation par le Conseil général du rapport d'information y relatif. Le chef du dicastère note que les musées ont pris l'habitude de travailler en réseau et que l'état d'esprit est très positif. Cette remarque est confirmée par l'ensemble des conservateurs et conservatrices. La difficulté réside dans le fait que chacun doit faire avec des ressources qui sont souvent insuffisantes et qu'il faut faire attention de ne pas « siphonner » ces ressources d'un musée à un autre.

M. Huther précise que l'image de la collaboration entre musées qu'il avait en tant que membre du Conseil général était vraiment en deçà de ce qu'il a découvert en prenant ses nouvelles fonctions. Un/e commissaire demande d'où vient cette différence de perception, il/elle pense qu'il serait important que l'administrateur contribue à améliorer celle-ci.

Mme Umstätter trouve la remarque du commissaire très juste. Effectivement, face au public il est important que les musées se démarquent les uns des autres afin d'augmenter la richesse de l'offre de la Ville; mais, de l'intérieur il y a une entité et il

serait vraiment important que le Conseil général ait une meilleure perception de cela.

La priorité de la réorganisation a été mise sur la régie et la conciergerie. En effet, suite au départ à la retraite d'un collaborateur, tout devait être repensé avant de mettre le poste au concours. En attendant, le travail est effectué par des vacataires. Le Conseil communal choisira sous peu les options retenues pour l'organisation de cette première équipe commune aux quatre musées. La question de la transversalisation des secrétariats, de l'accueil et de la surveillance suivra.

Par ailleurs, la finalisation d'un cahier des charges pour choisir un outil informatique pour l'inventaire des collections est en bonne voie. C'est un gros travail car il s'agit de prendre énormément de paramètres en compte. Il est urgent de pouvoir travailler avec cet outil commun.

Dans le domaine de la communication, une adaptation de l'image graphique des musées en lien avec celle de la Ville va débiter. Cette adaptation est également prévue sur le site Internet.

Le grand souci est les dépôts et la conservation des collections. L'état des dépôts est extrêmement préoccupant. Il y a véritablement urgence, car ce patrimoine risque de se détériorer de manière irrémédiable. Mme Umstätter envisage d'inviter le Conseil général à une visite du MBA, ainsi que des collections en dépôts, pour les sensibiliser à l'importance du patrimoine qui nous a été confié. Dans les autres musées, la préoccupation est la même. Les besoins des différents musées vont devoir être inventoriés peut-être en collaboration avec Le Locle.

D'une manière générale, et pour tous les musées, les commissaires sont désolés des conditions difficiles dans lesquelles travaillent les conservateurs et du fait que cette situation perdure au fil des années. Ils relèvent leur immense engagement qui contribue très largement au rayonnement de la Ville.

511 MHNC

Au groupe 30, la collaboratrice administrative étant partie à la retraite, elle a été remplacée par une nouvelle assistante administrative colloquée avec un échelon de plus. Le TA de ce soutien administratif est encore en deçà de ce qui serait nécessaire. Le conservateur est en moyenne à 125% de taux d'activité. Il aimerait, entre autres, dégager du temps pour remplir sa mission de conservation des collections dont l'état est jugé préoccupant suite à un premier travail d'inventaire fait en collaboration avec la HE-Arc. Au MHNC comme dans tous les musées, la situation est préoccupante. Il manque entre autres un taxidermiste. Normalement, une personne devrait être engagée pour 6 mois à partir du printemps, dans le cadre de son service civil. Le MHNC n'ayant pas de locaux adaptés, une partie de son travail pourrait se faire au MHN de Neuchâtel, avec qui la collaboration est également excellente.

Au poste 3102400 Publicité, l'augmentation du budget est due au fait que la Ville a beaucoup développé son affichage culturel. Certains musées, et c'est le cas du MHNC, ne faisaient auparavant pas d'affichage format mondial F4 (1 affichage F4 coûte CHF 5'000.-).

Au poste 3110800 Acquisitions, le conservateur regrette que le budget des acquisitions soit à zéro. Faire appel systématiquement au fonds "Monard" ne lui paraît pas satisfaisant. D'une manière générale, le Conseil communal est conscient que le montant alloué aux acquisitions de chaque musée est vraiment insuffisant, mais il est maintenu pour le budget 2011. M. Veya indique que ce montant a été mis à CHF 0.- par erreur car il ne concerne pas les acquisitions pour la collection (ce sont ces dernières qui émarginent au crédit spécial). En conséquence une correction sera apportée.

Au poste 3187700 Exposition et animation, il faut noter que ce montant ne permet jamais de créer une exposition. À titre d'exemple, l'actuelle exposition coûte CHF 80'000.-. Seules les excellentes relations avec le MHN de Fribourg ont permis de faire venir cette exposition à la Chaux-de-Fonds à un prix supportable pour notre budget.

733 Parc zoologique et vivarium

Un/e commissaire demande d'avoir quelques informations sur l'avancement du projet du Naturama, sur l'abandon du projet de réfection du réseau d'eau du Bois du Petit Château, et sur l'agrandissement du bassin des loutres. M. Maeder répond que le nouveau projet architectural pour le Naturama a été présenté au groupe de travail il y a deux semaines. Les bâtiments du vivarium qui sont en fin de vie pourraient être inclus dans les sous-sols du nouveau bâtiment. Certaines collaborations avec divers partenaires (ex: l'institut de karstologie et de spéléologie ou le Parc régional du Doubs) ne sont pas encore définies de manière définitive. Un rapport pour le Conseil général devrait arriver à la fin de l'année 2011 ou durant le 1^{er} trimestre 2012. La réfection du réseau d'eau du Bois du Petit Château n'est pas abandonnée car celle-ci est indispensable. Cette réfection doit être différée pour des raisons financières. En ce qui concerne l'enclos des loutres, le projet est en bonne voie. Les travaux pourraient, si tout se passe bien, débiter au printemps. La Société des amis, divers dons et la tirelire placée devant l'enclos ont permis de réunir CHF 45'000.-. Le Service des forêts et de la faune du Canton de Fribourg, qui avait recueilli en premier les loutres, souhaite aussi aider le projet. Celui-ci sera axé sur la sensibilisation des visiteurs au trafic d'animaux exotiques, condition sine qua non pour accueillir une espèce non indigène.

Au niveau du personnel, on assiste à un renforcement de poste de 40% de gardien d'animaux qualifié et il y a un apprenti en moins.

Au poste 3110800 Acquisitions, M. Maeder précise qu'il n'y a pas de nouvelles acquisitions prévues pour de nouvelles espèces, mais qu'un montant est budgété pour compenser les décès d'animaux ou pour renforcer les groupes existants.

514 MBA

Au MBA un examen plus fouillé des dépôts montre un état extrêmement préoccupant des collections. La partie conservation a été négligée jusqu'à maintenant ce qui s'avère grave. Personne n'a les compétences pour manipuler les œuvres : ce n'est pas le métier de la conservatrice qui a une formation en histoire de l'art. Tous les musées ont aujourd'hui du personnel qualifié pour s'occuper de cet aspect, à l'exemple du Locle. Il y a deux ans, en vue de l'urgence de la préservation des collections (notamment les œuvres sur papier), un poste de collaboratrice scientifique à 100% a été créé pour deux ans. Cette force de travail est utilisée au MBA, au MH et au MHNC. Ce contrat prend fin en avril prochain. Le Conseil communal a accepté de reconduire ce poste pour une durée qui reste à déterminer à partir de septembre 2011. Il faudra maintenant évaluer les urgences dans ce qu'il reste à faire pour les œuvres sur papier, ainsi que dans les autres domaines. Le Conseil communal souhaite disposer d'un état des lieux complet de l'état des collections (œuvres, locaux, etc.), et des forces de travail nécessaires à la préservation de ce patrimoine. Mme Umstätter souligne qu'un collaborateur scientifique organise et théorise la préservation des collections. Le travail de manipulation des objets est du ressort du technicien des collections. Mme Umstätter pense que ce poste devra être partagé entre un collaborateur scientifique et un technicien des collections. L'attribution entre ses deux fonctions devra être précisée prochainement.

Il est vraiment important de prendre conscience de la valeur des collections et pas seulement des bâtiments. La Ville possède, ou a en dépôt, des collections assurées pour une valeur excédant les deux cents millions de francs, mais, hormis au MIH, pas de personnel qualifié pour s'en occuper techniquement. Dans les dépôts, toutes les œuvres ont reçu des chocs ou des traces de doigts dus à des mauvaises manipulations. Il devient vraiment difficile de ne pas avoir de personnel formé à disposition pour la manipulation des œuvres.

Un grand travail de communication est fait pour rendre les expositions plus visibles dans les médias. L'intérêt des médias vient avec la qualité du contenu des expositions mais aussi grâce au travail de contacts, de relance, d'information (dossiers de presse, conférences de presse, disponibilités de la conservatrice).

Mme Umstätter fait remarquer que son poste est à 80% mais qu'elle travaille à 160%. Une aide administrative lui avait été promise à son entrée en fonction et elle serait vraiment la bienvenue. C'est aussi une question de reconnaissance du travail accompli. L'arrivée du nouvel administrateur du dicastère ne suffit pas à la décharger assez. Le Conseil communal est prêt à reconsidérer ce TA, mais il souhaite que la réflexion ait lieu lorsque la réorganisation des musées aura été finalisée.

Au poste 3187700 un/e commissaire demande à quoi tient l'augmentation de CHF 20'000.-. Mme Umstätter explique qu'il s'agit de l'assurance de transport pour les expositions temporaires, pas prise en compte dans l'assurance de la collection.

Mme Umstätter explique qu'il faut compter trois exposition par an car les gens ne prêtent pas leurs œuvres plus longtemps que trois mois. Et le public ne vient pas sans exposition. Elle a le souci d'équilibrer les coûts entre ces trois expositions.

Investissements :

L'équipement de stores pour l'assombrissement des salles d'expositions temporaires et la rénovation des salles d'expositions sont repoussés. Par contre, les investissements en lien avec la préservation des collections sont maintenus.

512 MH

Suite à l'acceptation par le peuple de la rénovation architecturale et muséographique, le musée fermera ses portes au 1er janvier 2011. Les collections ne peuvent rester au Musée pendant les travaux car elles s'abîmeraient et ne seraient pas en sécurité. Dès le début de l'année, tous le personnel sera mis à contribution pour l'emballage et le déménagement y compris les hôtesse d'accueil. Il est prévu de profiter du déménagement pour faire un inventaire (à voir si saisie complète ou partielle).

Le budget prévu normalement pour les expositions a été réattribué à la remise en état des objets, puisque dans ce musée également leur état est préoccupant (humidité élevée dans les caves).

Un/e commissaire fait remarquer que plusieurs postes du groupe 31, et également du groupe 43 sont des conséquences directes de la rénovation. Le total avoisine les CHF 34'000.-. Il/elle se demande s'il n'aurait pas été plus judicieux d'en faire une rubrique dans les investissements intégrés au rapport soumis au Conseil général. Mme Musy explique que les investissements doivent être amortis et qu'il s'agit de modifications durables, ce qui n'est pas le cas de ces coûts qui sont liés au déménagement; donc de réels coûts de fonctionnement. Elle précise également que tout va être fait pour diminuer ces coûts au maximum. M. Veya précise que, globalement, la charge nette du MH est identique à celle de l'année passée. Le budget est constant et les charges de fonctionnement ne grossissent pas du fait de la rénovation conformément à ce qui figure dans le rapport sur la rénovation du Musée.

513 MIH

Une grande exposition sur l'horlogerie américaine est prévue en 2011, jusqu'à fin septembre, ce qui explique que certains postes augmentent (publicité, assurances, exposition proprement dite, etc.). Une compensation partielle est opérée sur d'autres postes. Mais cela promet également des entrées supplémentaires. Un conservateur fait remarquer que les efforts de la Ville pour maintenir les expositions temporaires sont indispensables pour la visibilité internationale du Musée.

D'une manière générale, la visibilité des expositions de tous les musées s'accroît et cela est vraiment positif, en particulier parce que les crédits de publicité sont très faibles. Cela est dû à la grande qualité des expositions et au travail de contacts réguliers avec les médias que font les conservateurs.

Au groupe 31, un/e commissaire demande pourquoi les postes 3101000 et 3101200 sont ventilés de manière différente. Il lui est expliqué que c'est pour répondre à une demande du Service des finances.

Dans les investissements, deux montants sont retenus, il s'agit d'une nouvelle tranche de CHF 60'000.- concernant la modification de la collection permanente; et d'un montant de CHF 36'000.- pour la réfection du sol de la salle Hans Erni, à mettre en lien avec le crédit accordé en 2010 pour la réfection de l'escalier.

551 Accueil parascolaire en présence de M. Bédât

Un groupe de pilotage pour l'organisation de l'accueil parascolaire, composé de la cheffe de projet accueil parascolaire, du Service de la Jeunesse, de la Direction de l'École obligatoire, de la Direction de l'Action sociale et du Foyer de l'écolier, piloté de concert par Mme Clerc et M. Veya s'est mis au travail dès le début du mois de mai 2010. Outre la réflexion de fond sur le moyen terme, ce travail a permis d'ouvrir plusieurs lieux d'accueil à la rentrée 2010. Soixante places ont été créées et à ce jour elles enregistrent un fort taux d'occupation. Ce travail de création de structures d'accueil a été rendu difficile par le fait que la loi cantonale était également en cours de réalisation. Pour pouvoir ouvrir ces nouvelles places d'accueil, du personnel a été engagé. Cela correspond à 3,58 EPT de personnel qualifié (responsables d'encadrements, personnel administratif, accueillants) et 1,45 EPT de personnes engagées à l'heure comme aides. Chaque site bénéficie d'au moins une personne à 40% qui est responsable de l'encadrement.

Du fait du développement de l'accueil pré- et parascolaire dans notre ville, il y a un nouveau centre d'imputation Accueil pré- et parascolaire. Ce nouveau centre d'imputation représente l'essentiel de l'augmentation des charges du dicastère. M. Veya donne des informations sur le système de financement de cet accueil. Il rend les commissaires attentifs au fait que le financement par la Ville va augmenter jusqu'en 2014 pour pouvoir répondre aux nouvelles exigences en matière de création de places d'accueil. La Ville n'est pas très en avance dans le développement de son accueil parascolaire, mais, de par cet état de fait, elle va pouvoir largement bénéficier des crédits d'impulsion débloqués par le Canton. De plus, grâce au questionnaire qu'elle a lancé, elle bénéficiera d'une photographie de ses besoins à temps « T », ce qui va lui permettre d'organiser son accueil avec une idée extrêmement précise des besoins. Le taux de retour de ce questionnaire devrait atteindre presque 40%, ce qui est très encourageant.

Il est encore à noter qu'une petite partie des dépenses liées à ces nouveaux lieux d'accueil est compensée par la facturation faite aux parents. Le barème est le même que pour les crèches, mais le prix de journée est différent. L'année prochaine les chiffres seront plus précis.

Un/e commissaire demande s'il est prévu de proposer des repas de l'écolier à la Halle Volta. M. Veya répond que cela dépendra des besoins. Dans l'immédiat, un accueil global avec repas n'est pas envisagé, mais ce lieu pourrait abriter un accueil pour les 12-15 ans, en fonction de ce que révéleront les questionnaires. Con-

crètement, cette occupation de la Halle Volta risque de poser quelques problèmes en termes d'occupation et de cohabitation dans les locaux.

Le Conseil général sera saisi d'un rapport d'information au sujet de l'accueil dans le courant de l'automne 2011.

550 Service de la Jeunesse

La fréquentation des « mercreddivertissements » organisée par le Service est en légère diminution, mais la fréquentation des activités organisées par les sociétés locales qui apparaissent dans le programme est en hausse grâce à cette visibilité, ce dont on peut se réjouir. Dans l'ensemble l'organisation de ces mercredis est donc tout à fait satisfaisante.

Le Service de la Jeunesse continue également ses activités de quartier en collaboration avec d'autres organisateurs. Il a entre autres participé un programme national d'encouragement à la lecture pour les personnes migrantes en collaboration avec le Service de la cohésion multiculturelle, et grâce, en partie, à une subvention de l'ODM. Des activités ont été organisées pour la première fois durant La Plage des Six Pompes, dans le but d'aller là où sont les gens.

Au poste 3017700 Traitement du personnel en formation, l'augmentation est expliquée par l'engagement de deux nouveaux apprentis, dont un, de plus de trente ans bénéficie d'un salaire plus élevé, qui est en partie compensé par l'assurance chômage. Le service compte donc trois apprentis socio-éducatif. Il est à noter que ceux-ci travaillent également dans les structures d'accueil parascolaire, même si cela n'apparaît pas au compte 551.

Un/e commissaire demande des explications quant à l'augmentation des postes 3101200 et 3122200. M. Bédât explique qu'il faut plutôt prendre pour référence les comptes 2009 que le budget 2010, où ces postes étaient largement sous-évalués. Il note que pour le 3101200, il y a entre autres le programme des mercredis après-midi qui a été amélioré.

Au poste 3198500 Frais divers pour projets jeunesse, un/e commissaire demande des explications au sujet de son augmentation. M. Bédât explique qu'il s'agit de projets pour les jeunes qui sont soutenus par le Service. De plus, le Service va développer, grâce à un financement du Canton, (CHF 30'000.-) un projet de mentoring pour jeunes en difficultés (Alterconnexion).

Au poste 3650600 Activités jeunesse diverses, M. Veya répond à une question d'un/e commissaire en expliquant que l'augmentation est due au fait que depuis plusieurs années la Ville subventionnait La Trottinette par un fonds, mais cette situation ne pouvait être viable à long terme. La Ville a donc décidé de budgéter un montant de CHF 18'000.- dans ses comptes de fonctionnement.

Pour les investissements, M. Veya nous informe que l'achat du bus est maintenu, mais la transformation de la salle de spectacle est reportée, ce que regrette le chef de service qui rappelle que c'est la 3^{ème} fois que cet investissement ne peut être budgété. La réfection de cette salle permettrait de pouvoir l'utiliser et de la louer, par exemple à des groupes pré-émergents dans le domaine de la musique.

Un/e commissaire demande comment a été trouvé le montant de CHF 53'000.- pour le bus. Est-ce parce qu'on a déjà un modèle en vue ? M. Bédât répond que non, mais que le montant se situe dans la moyenne de prix pour ce genre de véhicule.

115 Parlement des Jeunes

Pas de remarques des commissaires.

520 Service des Sports en présence de MM. Houlmann et Aeberhard

Pas de modification du budget 2011 par rapport à 2010, si ce n'est quelques détails et transferts de compte à compte.

Après une grande réorganisation de l'ensemble du Service, on assiste à une stabilisation du fonctionnement et du budget de celui-ci (centre 520, 521, 524 et 525) sous réserve d'un poste au 525. M. Houlmann note cependant que le Service au 520 a bénéficié d'un premier emploi pendant plus d'une année. Ce contrat s'est terminé depuis un mois, et les conséquences en termes de surcharge de travail sont déjà visibles. En effet, une augmentation du poste de secrétaire est demandée (de 60 à 100%) depuis plusieurs années, car il y a de plus en plus d'exigences en termes de transversalité et de rapports détaillés à rendre, des nouvelles manifestations à gérer (la Trotteuse, 34 cours de midi tonus, etc.). Cela a pour conséquence un travail administratif supplémentaire pour MM Houlmann et Aeberhard qui ont donc moins de temps pour le travail de fond.

En ce qui concerne l'état des infrastructures sportives de la Ville, un rapport d'information va arriver au Conseil général. Il y a un travail conséquent à faire pour réhabiliter les infrastructures sportives.

521 La Charrière, terrains, pistes, halles

Groupe 30. Ce poste a fortement diminué, suite au départ à la retraite de deux collaborateurs. Ces deux postes ont été remplacés par des personnes plus jeunes et qui sont colloqués dans des échelons inférieurs (fonctions différentes).

Au poste 3122100 Electricité-Eau-Gaz, M. Houlmann précise qu'il faut s'attendre à une augmentation de 5% du prix des diverses énergies. Cette information datant de quelques jours (suite à une analyse effectuée avec Viteos) elle n'est pas prise en compte dans le budget.

524 Piscine des Arrêtes

Au poste 4341000 Entrées, un/e commissaire demande quelques informations sur la baisse constatée. Celle-ci est constante depuis une dizaine d'années, et s'explique au vue du vieillissement du matériel et des meilleurs créneaux horaires gardés pour les sociétés sportives, afin qu'elles puissent toucher des subventions.

525 Piscine, patinoires des Mélèzes

Au poste 3157300 Entretien des installations, M. Aeberhard explique que l'augmentation de CHF 30'000.- est due aux frais d'entretien (service annuel) des nouveaux compresseurs installés en 2006. Pour des raisons inconnues ce montant pourtant indispensable n'avait pas été budgété dès 2007.

Au poste 3191000 frais d'administration et généraux, l'augmentation est due aux fait qu'auparavant, les trois responsables d'équipes n'avaient ni bureaux ni poste informatique. Leurs nouvelles responsabilités nécessitent l'achat de nouveau matériel.

Au niveau des investissements, le dossier du Pavillon des sports a pris un retard « programmé » afin de pouvoir respecter le dispositif mis en place par le Canton pour obtenir une subvention de 20% au titre des bâtiments scolaires et sportifs. De plus, une subvention de CHF 100'000.- pour la réhabilitation du bâtiment au niveau énergétique pourra être rajoutée.

Au sujet des crédits spéciaux, MM. Houlmann et Aeberhard expliquent que tout le dispositif mécanique de la planche de plongeur pour les 1m doit être changé, d'où le montant important prévu.

Concernant le drainage des terrains verts, M. Aeberhard relève que tous les terrains ont des dispositifs de plus de 30 ans, alors qu'un dispositif a une durée de vie de 25 ans. Cela implique que tous les terrains de la Ville ne sont donc plus drainés correctement. Le montant de CHF 30'000.- initialement prévu sur la base d'une estimation datant de 2003 pour la réfection du drainage d'un premier terrain est retiré des crédits spéciaux car il serait de toute manière insuffisant. Le Service vient de recevoir un devis d'une société spécialisée (il y a deux prestataires en Suisse) qui indique un montant de l'ordre de CHF 130'000.- par terrain pour ce type de réfection.

501 Bibliothèque de la Ville en présence du M. Humair

M. Humair et M. Veya donnent aux commissaires quelques informations sur l'avancée des travaux du groupe de travail Villes – Université - Etat qui réfléchit à l'avenir des bibliothèques du Canton. M. Humair rappelle que la Ville appelle de ses vœux une bibliothèque cantonale et universitaire sur trois sites et une meilleure répartition des subventions. A ce jour, et suite à la position prise par la conseillère communale de Neuchâtel en charge du dossier, les discussions sont dans une impasse. Pour cette raison, le Conseil communal a inscrit une somme de CHF 900'000.- (soit une augmentation de CHF 200'000.- de la subvention cantonale) à

son budget, somme à laquelle la BV peut sans aucun doute prétendre. L'Exécutif a entrepris des démarches auprès du Conseil d'Etat afin d'obtenir enfin ce juste rééquilibrage du soutien cantonal. Cette demande de CHF 200'000.- ne représente que la première étape de ce processus.

Au poste 3150310 Restauration du patrimoine, M. Humair explique, pour répondre aux demandes de précisions d'un/e commissaire, qu'il s'agit d'un nouveau poste indispensable qui concerne la restauration du patrimoine audiovisuel qui peut se détériorer très rapidement. Il est donc important de bien planifier sa restauration, CHF 30'000.- par année et à long terme serait nécessaire, mais, tenant compte des contraintes budgétaires, un montant de CHF 15'000.- a été inscrit. La planification de cette restauration est déjà faite.

Au sujet des investissements, concernant la borne automatique de prêt, M. Humair explique qu'il faut partir sur un système cantonal. Or, aujourd'hui, les travaux ne sont pas assez aboutis pour savoir quel système choisir. Cet investissement est donc retiré pour cette année, mais il faut garder à l'esprit que selon le système choisi, le montant de l'investissement pourrait être très supérieur. A noter que le projet de borne ne change rien à l'accueil. Cette facilité pourrait décharger le personnel de certaines tâches pour en accomplir d'autres (ex: la numérisation). Pas question de supprimer du personnel par ce biais.

502 Bibliothèque des Jeunes

Un/e commissaire relève l'outil remarquable qu'est cette bibliothèque, tant pour les particuliers que pour l'Ecole, ainsi que son bon fonctionnement. M. Humair précise que la BJ travaille en réseau avec les quatre centres de documentation des écoles.

La sous-commission termine ses travaux à 17h00. Les commissaires regrettent de ne pas avoir pu visiter la BV comme cela avait été prévu. D'une manière générale, ils regrettent le peu de temps à disposition pour échanger avec les divers chefs de services. Il est convenu que des visites des services seront organisées en dehors du temps imparti pour le budget et les comptes, rendez-vous sera pris ultérieurement.

Les commissaires remercient toutes les personnes qui ont participé à cette journée, pour leur disponibilités et les réponses apportées aux questions posées. Ils remercient également toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des services concernés.

La rapporteure
Sarah Diaz

Rapport de la sous-commission du budget 2011

Dicastère de Mme Annie Clerc

Composition de la sous-commission

Mme Esma Aris (POP) – excusée

M. Pascal Bühler (PS)

M. Marc Arlettaz (UDC) – rapporteur

La sous-commission s'est réunie le jeudi 21 octobre 2010 en présence de Madame Annie Clerc. Etaient également présents pour l'examen de leur service : Mme Houlmann ainsi que MM. Favre, Kernén et Laini pour le groupe 430, MM. Scheurer et Bossy pour les groupes 301, 311, 312, 314, 315, 318 et 321, Mmes Hynek Hlavizna et Wyser-Attinger ainsi que M. Latrèche pour les groupes 483 et 482.

Ecole obligatoire (430)

Depuis 2010, le compte 430 (école obligatoire) regroupe toutes les activités anciennement réparties entre Ecole enfantine, Ecole primaire et Ecole secondaire.

L'application progressive du concordat HarmoS et de la convention scolaire romande constitue le fil conducteur de l'ensemble des changements actuels au sein de l'école chaux-de-fonnière. Ces nouveautés, et en particulier l'intégration dans l'école obligatoire des deux niveaux de l'Ecole enfantine, nécessitera, à la rentrée 2011, l'ouverture de six nouvelles classes, soit en principe deux classes par secteur, afin d'absorber la demande supplémentaire (environ 20% d'élèves non scolarisés aujourd'hui).

Le concordat HarmoS nécessite également en parallèle un renforcement de l'accueil parascolaire. Les classes enfantines seront par conséquent, si possible, rapprochées des collèges primaires, afin d'optimiser les structures.

L'intégration de l'Ecole secondaire des Ponts-de-Martel (ESIP) implique des augmentations de charges sur de nombreux postes du groupe 430. Ces charges supplémentaires (CHF 1'497'500.-) sont exactement compensées par des recettes, en particulier par les contributions de Communes (compte 452 1000) et par les subventions cantonales relatives à l'ESIP (CHF 554'300.-).

Les charges de personnel représentent environ 85% des charges du groupe 430. L'augmentation sensible de ces charges (environ 6% par rapport au budget 2010) est due à l'intégration de l'ESIP ainsi qu'aux renchérissements liés aux mesures salariales de la fonction publique cantonale.

Les augmentations de coût du matériel d'enseignement sont majoritairement imputables à la nouvelle forme des documents pédagogiques, qui ne sont plus édités sous la forme de cahiers par les services cantonaux, mais sont disponibles par le

Réseau pédagogique neuchâtelois (RPN). Cette manière de procéder implique qu'une masse conséquente de matériel d'enseignement est imprimée sur les photocopies des écoles, ce qui revient indirectement à un transfert de charges du Canton à la Ville. La Ville signalera prochainement sa position au Canton à ce sujet.

La sous-commission accepte les modifications suivantes par rapport à la version du budget au 13 octobre 2010 :

- 312 1000 – Chauffage
Les TP, responsables de l'évaluation de ce poste, estiment trop pessimistes leurs premières évaluations, compte tenu des baisses de prix des combustibles.
Le poste est diminué de CHF 10'000.-, soit CHF 949'200.-
- 312 2100 – Electricité – Eau – Gaz
Des propositions ont été émises par Viteos, qui permettraient de mieux adapter les tarifs de l'électricité pour les collèges.
Le poste est diminué de CHF 5'000.-, soit CHF 394'200.-
- 316 1000 – Locations
Des locaux ont pu tout récemment être remis.
Le poste est diminué de CHF 8'000.-, soit CHF 608'700.-
- 317 1600 – Frais éducatifs et de prévention
Ce poste a été réévalué. Une légère diminution peut être effectuée sans préjudice des projets concrets à court terme.
Le poste est diminué de CHF 5'000.-, soit CHF 80'000.-
- 317 4100 – Camps et excursions
436 8200 – Camps scolaires – Participation parents
Le coût des camps peut être évalué à la baisse, du fait d'une légère diminution des effectifs touchés par ceux-ci et sans que la substance ne soit réduite. De ce fait, la participation financière globale demandée aux parents devra également diminuer.
Le poste 317 4100 est diminué de CHF 15'000.-, soit CHF 409'300.-.
Le poste 436 8200 est diminué de CHF 5'000.-, soit CHF 195'000.-.
- 427 6000 – Location des bâtiments
Le Foyer de l'Ecolier utilisant des salles de bâtiments scolaires, la location de ces salles lui est refacturée.

Le poste est augmenté de CHF 22'000.-, soit CHF 537'300.-
- 436 3100 – Remboursements divers
Le poste est augmenté de CHF 3'500.-, soit CHF 18'000.-
- 452 1000 – Contributions des Communes
Le poste est augmenté de CHF 40'000.-, soit CHF 1'930'700.-

Au sujet des crédits proposés par le Conseil communal, le crédit de renouvellement mobilier et tableaux noirs (CHF 80'000.-) est passé à CHF 40'000.-, afin de limiter autant que faire se peut les investissements à consentir pour l'année 2011.

SCAS – Office d'aide sociale (301)

Le service communal d'action sociale (SCAS) regroupe de nombreuses activités.

Ses projets prioritaires pour 2011/ 2012 sont :

- la 3^{ème} étape de mise en œuvre des guichets sociaux régionaux (GSR) d'aide sociale, dans le cadre du désenchevêtrement Canton/Communes ;
- l'accueil extrafamilial, que les Communes doivent offrir d'ici 2014, conformément à la législation cantonale, et qui se divise entre accueil préscolaire (0-4 ans) et accueil parascolaire (4-12 ans).

Au niveau de l'aide sociale, la Ville fournit un gros effort pour l'insertion socio-professionnelle (ISP) pour les moins de 30 ans, en partenariat avec la fondation Job Service. Ce partenariat est actuellement actif dans le suivi des entreprises, qui permet de s'assurer que l'ISP débouche sur un contrat stable, à durée indéterminée. Ce suivi offre également la possibilité de disposer d'une structure pour la gestion des conflits entre employeurs et bénéficiaires de l'ISP. Cette démarche est financée par le fonds relatif aux mesures anticycliques et s'inscrit aussi dans le suivi des personnes insérées dans les services communaux. Le Conseil communal réfléchit à la création d'un village des artisans, qui permettrait également d'espérer des résultats à long terme, en offrant la possibilité à des artisans de disposer de locaux à loyer modéré en échange de la participation à une démarche d'intégration professionnelle soutenue.

Le renchérissement et le système des échelons impliquent une augmentation des charges de personnel.

L'optimisation des ressources mise en place dans le courant de l'année 2010 entre assistants sociaux et personnel administratif permet d'augmenter le nombre de dossiers traités par chaque assistant social, tout en améliorant l'efficacité des tâches administratives (établissement des déclarations fiscales ou démarches liées aux assurances-maladie, par exemple) qui sont dorénavant confiées au personnel administratif qualifié à cet effet.

L'effet de la révision de la LACI, récemment acceptée au niveau fédéral, sur la Ville est encore difficile à chiffrer. D'après certaines estimations, des augmentations de charges de l'ordre de CHF 450'000.– à CHF 700'000.– ne peuvent pas être exclues.

Les résultats relatifs du groupe 301 par rapport au budget 2010 doivent être relativisés, compte tenu des éléments reportés au groupe 321 (SCAS – Participation aux institutions sociales). En l'occurrence, il s'agit du compte 361 1300 (part communale aux mesures d'intégration professionnelle) reportée au groupe 321 (CHF 2'160'000.–).

SCAS – Planning familial et consultation maternité (311)

Ce service ne subit pas de modifications majeures en termes de budget depuis l'exercice 2010.

Il convient de noter que des accords lient la Ville de La Chaux-de-Fonds à la Ville de Neuchâtel afin de former un pool global au niveau du planning familial, qui permette de compenser les tâches de HNe déplacées à Neuchâtel en matière d'accueil maternité/grossesse.

SCAS – Crèche Beau-Temps (312)

Ce service disparaît pour être remplacé par le 314 (crèche Chat Telot).

SCAS – Crèche Chat Telot (314)

La capacité d'accueil de la crèche du Chat Telot est plus élevée d'un tiers qu'à l'époque de la crèche de Beau-Temps (60 contre 45 enfants). Les charges comparées entre 312 et 314 s'en ressentent en conséquence.

Les charges par enfant sont du même ordre de grandeur.

La collaboration prévue entre les « pensionnaires » de la crèche et de la maison de retraite fonctionne bien.

Un projet de prévention de l'illettrisme, basé sur la lecture, en particulier pour les enfants allophones et leurs parents, est en cours de mise en œuvre en partenariat avec l'association PIP.

SCAS – Maison de retraite (315)

Les rénovations récentes amènent quelques augmentations de charges.

A l'inverse, la location facturée à la crèche du Chat Telot (314) par la maison de retraite (315) permet de disposer, au groupe 315, d'un excédent de revenus.

Il faut relever qu'une partie importante des studios de la maison de retraite a été transformée en appartements de 2 à 3 pièces, ce qui permet d'apprécier le poste 427 6000.

SCAS – Ferme Gallet (318)

Malgré le contexte économique peu favorable, la société Singer a conservé sa participation, à hauteur de 50%, au projet d'ouverture de la ferme Gallet. Cette convention permet à Singer d'obtenir préférentiellement, pendant plusieurs années, pour des collaborateurs de l'entreprise, 6 places de crèche.

Dans cette nouvelle structure qui devra ouvrir en août 2011, l'accueil sera plutôt orienté vers les enfants en bas âge.

SCAS – Participation aux institutions sociales (321)

Dans ce groupe 321 apparaît désormais la part communale aux mesures d'intégration professionnelle, en baisse sensible par rapport au budget 2010 (-CHF 220'000.-).

Deux adaptations sont approuvées par la sous-commission par rapport à la version du budget au 13 octobre 2010 :

- 365 1000 – Crèches et garderies
Le poste est diminué de CHF 40'000.-, soit CHF 5'431'500.-
- 366 1700 – Allocation communale
Le poste est diminué de CHF 30'000.-, soit CHF 320'000.-

Centre d'orthophonie (483)

Le Centre d'orthophonie est constitué de 17 orthophonistes (9,46 équivalent plein temps (EPT)) et deux secrétaires (0,85 EPT).

Avec la mise en œuvre du concordat HarmoS, une réflexion est en cours sur les adaptations à entreprendre au centre d'orthophonie, en particulier au niveau de l'évolution des relations, étroites, que le Centre entretient avec les Ecoles.

Toujours en lien avec l'application du concordat HarmoS ainsi qu'avec le futur concordat en matière de pédagogie spécialisée, la coordination de l'orthophonie avec les autres mesures de type parascolaire, telles que la psychologie scolaire, est en cours de développement.

Une sensible augmentation des absences non excusées a été constatée ces dernières années. Cette situation, qui était pénalisée jusqu'à aujourd'hui par une taxe de CHF 20.- ou CHF 30.-, crée des surcroûts de travail et des conflits dans l'emploi du temps des orthophonistes. A l'avenir et afin de réduire ces comportements, les absences récurrentes et non justifiées, après rappel, seront facturées au tarif horaire (soit CHF 96.-/h).

Enfin, un crédit spécial (imputé au SIC, groupe 123) de CHF 10'000.- est sollicité par la mise à jour des licences informatiques pour les logiciels métier, liée à l'augmentation du nombre de postes utilisés.

Centre de santé scolaire (482)

Mise à part une légère augmentation des charges de personnel, le budget 2011 est comparable au budget 2010.

Beaucoup de projets pour le centre de santé scolaire :

- le suivi des enfants scolarisés, qui évolue d'un « recensement » de l'état de santé de tous les enfants, vers un suivi plus souple et plus axé sur la prévention. Une meilleure prise en charge des enfants arrivant de l'extérieur de la ville (d'autres communes ou cantons, ou de l'étranger), notamment grâce à l'échange d'informations avec les structures équivalentes d'autres collectivités, permet de déceler plus rapidement les situations délicates ou préoccupantes ;

- le projet « Ville-santé OMS », qui prévoit, avec le concours de divers chefs de service et de personnes de la société civile, la mise sur pied de projets simples et faciles à mettre en œuvre, qui puissent s'étendre de l'interne de l'administration à l'ensemble de la population pour faire suite à ceux déjà menés par plusieurs services de l'administration communale ;
- la prise en charge des élèves scolarisés à l'ESIP. Le centre de santé scolaire a présenté ses activités et communiqué sur ses prestations, qui se déroulent à la fois à La Chaux-de-Fonds et aux Ponts-de-Martel ;
- la poursuite des projets liés à la prévention contre l'obésité (par exemple, par rapport à l'offre en "en-cas" proposée dans les collèges).

Devant l'augmentation des coûts, le centre de santé scolaire a dû se résoudre à facturer certains actes médicaux. Ceux en lien avec les vaccinations par exemple, jusqu'alors gratuits, seront facturés CHF 10.–.

Conclusion

Globalement, l'augmentation des charges de personnel (renchérissement et adaptation des échelons) a un effet sensible sur des secteurs, tels que l'école, où les dotations en personnel sont élevées.

La mise en application du concordat HarmoS a des répercussions – évidemment – sur l'école, mais également sur les services liés.

L'accueil extrafamilial implique de nombreuses évolutions dans les structures existantes ainsi que la création de nouvelles structures, qu'il s'agisse de l'accueil préscolaire (crèches), où le nombre de places est en augmentation, ou de l'accueil parascolaire (partiel ou global), qui constitue un chantier majeur.

Au niveau de l'action sociale, plusieurs projets voient le jour afin de renforcer l'insertion professionnelle, mais surtout de permettre aux personnes de rester professionnellement actives et, ainsi, de sortir de l'aide sociale.

La sous-commission tient à remercier vivement la cheffe de dicastère et les chefs de services auditionnés pour leur excellente collaboration.

Le rapporteur
Marc Arlettaz

Rapport de la sous-commission du budget 2011

Dicastère de M. Jean-Charles Legrix

Composition de la sous-commission

Denis Cattin (PLR) : rapporteur

Laurent Duding (PS)

Pierre-Yves Blanc (Les Verts)

La sous-commission s'est réunie le jeudi 21 octobre 2010 de 07h30 à 12h30, en présence des sous-commissaires et de MM. Jean-Charles Legrix et Fernando So-ria. Étaient également présents pour l'examen de leur service : Mme Florence Gas-ser ainsi que MM. Jean-Claude Turtzschy, Antoine Guilhen et Bernard Wille.

Discussion générale

Monsieur Legrix explique qu'il n'y a pas d'élément nouveau. Le dicastère fait tout son possible pour répondre aux demandes de la ville. Le garage de la voirie est surchargé de travail. Les véhicules vieillissent et font exploser les coûts d'entretien. Une nouvelle loi a fait augmenter le nombre de véhicules à expertiser. Par ailleurs, une grosse casse de CHF 40'000.- viendra péjorer les comptes 2010.

Afin de répondre à la demande concernant la propreté de la ville le week-end, l'ef-fectif a légèrement été augmenté pour le nettoyage de certains secteurs (balayeurs) par l'engagement de 0,6 poste (ce poste sera transformé en heures (24h), par exemple, trois personnes durant 8 h. chaque dimanche ou six personnes durant quatre heures. Ce travail pourrait par exemple être proposé à des étudiants à partir de 2011. L'engagement d'étudiants présente indéniablement des valeurs civiques, voire éducatives. Des échanges avec les propriétaires des établissements publics pourront aussi avoir lieu afin de les sensibiliser davantage à la propreté en ville.

Un commissaire demande si ces coûts supplémentaires pourraient être reportés sur le prix des boissons des établissements concernés ? Cela semble difficile car les déchets se trouvent sur la voie publique et nous n'avons pas la certitude qu'ils pro-viennent du débit de boissons en question. Néanmoins, la nouvelle loi sur les dé-chets mentionne un article permettant de refacturer une part des coûts du ramas-sage des déchets aux établissements, mais il ne faudrait pas pénaliser les com-merces qui jouent le jeu et qui ramassent leurs déchets aux alentours de leur com-merce.

Un nouveau projet de déchetterie intercommunale va se mettre en place, idéale-ment cela devrait être réalisé avant l'introduction de la taxe au sac prévue en 2012. Des recherches de terrain avaient été effectuées à six endroits mais après analyse, aucun lieu n'était idéal à cause de probables oppositions, du flux de trafic et des eaux souterraines. Un nouveau site a été trouvé au Crêt-du-Loche derrière l'entre-prise Von Bergen. Ce terrain d'une surface d'environ 6'500 m² est propriété de la

Ville. Il est idéalement placé pour cette affectation et en plus situé entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds. Une collaboration de mise en place du projet avec la Ville du Locle est prévue avec l'objectif que le projet soit réalisé rapidement. La fin des travaux est souhaitée pour fin 2011. Le montant est planifié au budget des investissements 2011. Par rapport au projet de l'époque refusé en votation populaire (référérendum), un coût supplémentaire a été prévu au budget afin de réaliser un toit végétalisé conformément aux lignes directrices adoptées pour l'aménagement du Crêt-du-Locle. Celui-ci permettrait de mieux intégrer la déchetterie à son environnement, mais le Conseil communal doit encore prendre position sur cette option. Il sera également nécessaire d'aménager la route d'accès et de faire un peu de terrassement.

7 Travaux Publics

De manière générale, il y a une bonne maîtrise des charges. Le budget 2011 est de CHF 18'647'520.- contre CHF 17'990'910.- pour le budget 2010, soit une augmentation de CHF 656'610.-. Cet écart provient essentiellement du rattrapage salarial, échelons, inflations (+ 352'000.-) et du budget réaliste pour l'enlèvement de la neige calculé sur la moyenne des 4 dernières années (+ 228'000.-)

Les chapitres 700, 710, 711, 712, 715, 716, 717, 720, 721 et 722 sont discutés en présence de M. Jean-Claude Turtzschy, ingénieur communal.

Un commissaire pose une question concernant l'introduction de la taxe au sac. Selon M. Legrix, elle sera mise en place en 2012. Des mesures doivent être prises pour ne pas pénaliser les familles, surtout celles avec des enfants en bas âge.

Le financement du ramassage et de l'élimination des déchets est basé sur trois piliers. Le 1^{er} pilier qui tient compte de l'effet social correspond aux charges couvertes par l'impôt (entre 20 et 30 %), le 2^{ème} pilier est la taxe de base (comme actuellement, mais à un prix différent) et le 3^{ème} pilier, c'est la taxe au sac d'un montant de Fr. 2.-. La taxe au sac doit couvrir uniquement les frais d'incinération. En cas de surplus, la différence sera ristournée à la Commune et générera ainsi une baisse de la taxe de base pour l'année suivante. Pour les familles avec enfants (langes par exemple) la Ville pourrait décider d'attribuer des sacs gratuitement.

Un rapport sur cette nouvelle taxe au sac sera établi à l'attention du Conseil général. Le Canton laisse la liberté aux communes pour fixer le mode de facturation, soit une taxe par habitants, par ménage ou par logement (facturation aux propriétaires). Cette dernière aurait l'avantage de soulager les pertes sur débiteurs et les frais de poursuites. Une Commission sera mise en place afin de trouver la meilleure solution possible pour l'encaissement de cette taxe de base.

Les coûts variables selon la météo (neige, chauffage, électricité) ont été calculés avec comme base la moyenne des quatre dernières années. La méthode sera ainsi la même d'année en année sur des postes qui varient selon le temps.

Dans les services, par le passé, chacun travaillait un peu pour soi, mais aujourd'hui les chefs de service dialoguent et se partagent le personnel si nécessaire.

700 Administration des Travaux Publics

Le chef du dicastère a convoqué l'ensemble des entrepreneurs de génie civil, afin de donner des directives sur la gestion des chantiers, le suivi des factures et la rigueur financière. Il a insisté sur le fait qu'il n'acceptera pas de reports financiers d'un chantier sur l'autre et qu'un suivi strict du travail sera effectué. Parallèlement, il veillera que la Commune règle dans les délais les factures reçues. Toutes les soumissions envoyées devront être les plus précises possible afin de cadrer au mieux à la réalité finale. La situation négative vécue précédemment avec les dépassements de chantier doit être un élément constructif pour l'avenir et un motif d'amélioration.

Concernant la sécurité au travail et pour répondre aux questions posées par le PS et Les Verts au Conseil général, le service a remis la compresse avec une demande de respect des lois y compris vis-à-vis des sous-traitants, sinon des pénalités pourraient être envisagées. Les entreprises doivent faire tout leur possible afin de mettre davantage d'ouvriers sur les chantiers afin de réduire la durée des travaux, ce qui aura pour conséquence de diminuer les perturbations du trafic et les contraintes envers la population.

Les frais d'étude sont en diminution car il n'y a pas de facturation du Canton en 2011 pour l'établissement du plan cadastral. Il s'agit d'une baisse provisoire.

Le montant des remboursements de traitements, compte 436 3300 n'est pas budgété. En effet, il s'agit des montants qui seront refacturés aux centres frais autoporteurs. Le calcul de ce poste n'est possible que lorsque nous avons décidé et finalisé les investissements.

Les panneaux qui communiquent la date d'ouverture d'un chantier et sa fin sont importants et très utiles pour les habitants et les automobilistes, cela leur permet d'anticiper l'impact de l'événement. Les petits chantiers ont simplement un avis dans les immeubles. Des barrières rouges et blanches sont placées en avance pour les futurs chantiers, environ 15 jours avant, afin que les conducteurs puissent s'adapter à la circulation et anticiper les futures déviations. Pour les gros chantiers, une invitation à la population, des informations par la presse et sur le site internet de la Ville sont à chaque fois organisé.

Le chantier du Pod s'est déroulé plus rapidement que l'année passée grâce à une meilleure gestion, un meilleur rendement des entreprises mandatées et une meilleure sécurisation du chantier notamment envers les piétons.

710 Voirie – Frais d'entretien

Un montant important est porté au budget 2011 des assurances, + CHF 47'300.- (compte 305 1100). Ce montant est calculé par rapport aux risques des services et aux nombres d'accidents dans la catégorie dont la Voirie fait partie. L'assurance maladie est complémentaire pour le personnel, mais sans obligation d'adhérer. Depuis quelques temps, un gestionnaire d'assurance s'occupe de l'ensemble du portefeuille de la Ville.

711 Enlèvement de la neige

La détermination de ce poste très fluctuant d'une année à l'autre se fera dorénavant sur la moyenne réelle des quatre dernières années. Les budgets seront donc davantage comparables d'années en années.

Pour le produit Stop Gliss Bio, la Ville de Genève et d'autres collectivités publiques sont intéressées par des essais aux abords des écoles. Pour le dernier hiver, après le scepticisme de certains, l'intérêt pour la pose de ce produit sur tous les trottoirs a été grandissant. Le travail de ramassage au printemps est plus aisé pour le personnel de la voirie, autant par son poids que par l'absence de poussière par rapport à l'utilisation de graviers.

712 Constructions nouvelles

Aucune remarque.

715 Service des ateliers

Il est important de posséder un parc de véhicules prêt à assumer de fortes sollicitations et de diminuer autant que possible les coûts d'entretien. Un feed-back est apporté par le personnel du terrain pour le remplacement des véhicules. Ce poste devrait cependant être une priorité au niveau des investissements. On ne devrait plus se permettre de travailler avec des véhicules datant de 1975 car le risque de tomber en panne au mauvais moment est grand. Il est aussi important que chaque véhicule à remplacer soit vendu (somme modeste) ou détruit mais en aucun cas gardé dans le parc des véhicules ceci afin d'éviter de l'entretenir à grands frais. La sous-commission pense qu'un inventaire des véhicules avec année de construction et coût annuel devrait être établi afin que les éventuels remplacements puissent être anticipés.

Les commissaires souscrivent et soutiendront les investissements actuels et futurs pour le maintien d'un parc de véhicules de qualité, outil important pour les Travaux publics et surtout afin d'éviter les augmentations de coûts d'entretien. Vu l'usage fait des véhicules à la voirie, les véhicules ne totalisent pas un nombre élevé de km mais enregistrent un volume très important d'heures de travail. Un commissaire estime tout de même qu'en matière de gestion du parc de véhicules une certaine prise de risque est possible.

On peut faire le pari qu'un engin tiendra le coup encore quelques temps alors qu'au niveau des conduites par exemple, une éventuelle fuite a des effets collatéraux. Un commissaire demande si dans l'étude lors de l'achat d'un nouveau véhicule, on tient compte des critères suivants : moins polluants, moins gourmands en carburant et plus écologiques. Ces éléments et d'autres font partie des différents critères qui dictent le choix définitif.

Le Conseil communal a décidé de réduire le poste 311 1900 "signalisation routière" afin d'éviter une multitude de panneaux dans tous les coins de la ville, même si cela ne va pas dans le sens des puristes qui exigent à chaque rue un indicateur. L'image de la ville ne pourra qu'en être améliorée et ses coûts réduits.

716 Enlèvement des déchets non valorisables

Un commissaire demande pourquoi il n'existe toujours pas plus d'endroits pour le tri (bennes) des cartons? A ce sujet, seule la déchetterie du Marais propose une benne pour ce type de déchets alors que d'autres Communes mettent à disposition des bennes à divers endroits de leur périmètre urbain. Pour rappel, cette question revient régulièrement sur le tapis. A ce jour, aucune réponse vraiment satisfaisante n'a été donnée de l'avis du commissaire. Il est répondu que le ramassage de cartons va être mis en place. Le montant de la formation et du ramassage du carton sont inscrits aux investissements "Les Pies". De plus, actuellement le carton se valorise bien (il se vend bien). Un parallèle est fait avec le PET. Le commissaire n'est toujours pas satisfait des réponses données sur ce point.

717 Enlèvement des déchets valorisables

Aucune remarque.

720 Station d'épuration

Aucune remarque. La bonne collaboration avec le Val de Morteau subsiste. Une rencontre sera agendée pour continuer l'excellente collaboration et discuter des contrats qui sont à nouveau mis en soumission.

721 Réseau séparatif

Aucun commentaire.

722 Boues de dépotoirs

Aucune remarque.

730 Service des Espaces verts

Le chapitre 730 et 735 est discuté en présence de M. Bernard Wille, responsable du service.

Un travail important est en cours d'exécution pour le remplacement des arbres de l'Allée des Mélèzes, avec une subvention de 20% des coûts réels.

Les travaux pour le remplacement des arbres de la rue Stavay-Mollondin seront mis en route en 2011 afin de bénéficier également d'une subvention de 20 % qui prendra fin au 31.12.2011.

Des problèmes subsistent en lien avec le personnel, les équipes de ce service accueillant beaucoup de collaborateurs dont les compétences devraient, si possible, être développées ou le comportement adapté. La demande importante de travaux met à jour ces lacunes et il n'est pas facile de dynamiser l'équipe. Le chef de service doit prendre beaucoup de temps pour contrôler, gérer des conflits et motiver. Malgré les difficultés avec le personnel, la qualité de l'entretien des espaces verts et des décorations florales restent de qualité et dignes de la beauté d'une carte postale.

Du personnel en mesure de crise est aussi placé dans ce service et complète l'équipe. Ces situations difficiles liées à certaines personnes sont connues de longue date, un commissaire demande dans quelle mesure le soutien du service des ressources humaines ou alors l'appui d'organes spécialisés dans ce genre de suivi pourrait être envisagé ? Il lui est répondu que la gestion de l'équipe est organisée à l'interne, le chef de service fait au mieux pour maintenir un équilibre jugé fragile. Les conflits sont eux gérés avec le Service des ressources humaines.

735 Centre horticole

L'année 2010 étant la 1^{ère} année de la mise en service du centre horticole. Il est difficile d'analyser précisément les chiffres, car on n'a pas de recul.

Des changements importants dans le choix des plantes sont dus à des personnes jeunes et motivées.

Pour l'ensemble des deux chapitres, le rendement est plus faible avec le personnel plus âgé, ceci est dû à la pénibilité du travail . A cela s'ajoute la diminution des heures due à l'âge, 5% dès 50 ans et 10 % dès 55 ans qui représente 0.8 EPT manquant durant une année.

740 Cimetière et centre funéraire

Le chapitre 740 est discuté en présence de Mme Florence Gasser, responsable du service.

Le Conseil Général a accepté la création d'un massif de longue durée et une rencontre a eu lieu avec les associations musulmanes. Cette dernière est jugée positive par le chef du dicastère. La communauté musulmane s'est montrée très satisfaite. Au début du printemps, le chemin accédant au massif de longue durée sera réalisé. La création de cette nouvelle zone et la mise en conformité de la filtration des fumées généreront du travail supplémentaire mais n'engendreront pas de coûts supplémentaires.

La crémation et le filtrage des fumées ne répondront plus aux normes dès 2013. Un délai au 31.12.2012 a été fixé afin de mettre en ordre la filtration des fumées. Un montant de CHF 1'000'000.- est inscrit dans le budget d'investissement 2011 et le solde de CHF 200'000.- dans le budget 2012.

La Ville de La Chaux-de-Fonds a proposé à Neuchâtel d'incinérer ses défunts (en moyenne 1200 personnes par année) à La Chaux-de-Fonds afin d'éviter des coûts importants (3 à 4 millions) pour l'acquisition de nouveaux fours à Neuchâtel. Cependant, la Ville de Neuchâtel a mandaté une étude sur les besoins en crémation dans le canton. Le Conseil communal a refusé d'y participer financièrement. Les travaux pour notre ville seront entrepris rapidement et répondront ainsi à toutes les normes demandées. L'intérêt patrimonial important du crématoire est indéniable.

Il est également relevé que le personnel du cimetière est à disposition du service de la voirie pour l'alarme neige.

Service d'Architecture et des bâtiments

Les chapitres 200 et 201 sont discutés en présence de M. Antoine Guilhen, chef du Service d'Architecture et des bâtiments.

200 Service des bâtiments

Pour l'immeuble Serre 14, les travaux avancent bien et les entreprises font tout leur possible pour terminer leurs travaux d'ici au 31 décembre 2010. Une demande a été faite par le propriétaire de l'immeuble adjacent Parc 9 pour l'occupation partielle du toit sous la forme d'une terrasse. Les coûts seraient à sa charge.

La halle Volta sera inaugurée le 3 décembre 2010 et mise en location dès le 15 novembre 2010. L'entretien de cette nouvelle halle augmentera les frais de fonctionnement qui ne sont pas toujours ou pas forcément précis dans le cadre du rapport présenté au Conseil général, ce qui est parfois dommageable.

Du point de vue politique, il est important d'apporter une dynamique pour notre ville par la construction de nouvelles infrastructures pour le bien de notre population et de répondre aux besoins des sportifs. Toute nouvelle infrastructure améliore de fait l'intérêt pour notre ville. Cet aspect paraît central afin de maintenir voire de renforcer l'attractivité de notre ville. Un mur de grimpe d'un coût de CHF 250'000.-, le plus grand du canton a été installé et financé pour environ CHF 50'000.- par des dons privés.

A la suite des normes d'hygiène venues avec les craintes liées à la grippe H1N1, le médecin des écoles a demandé le remplacement des linges par du papier; ce qui a augmenté très sensiblement le coût de l'essuyage des mains.

Le perfectionnisme est une bonne chose mais à quel coût ? Un commissaire demande s'il ne faudrait pas installer le nouveau système de séchage à air, moins gourmand en énergie et efficace hygiéniquement.

Depuis cette année, le service a engagé une apprentie. Cela demande du temps mais est bénéfique pour le service et pour l'image de notre Ville.

La transformation de la ferme Gallet occupera le service des bâtiments durant l'hiver. Pour le bâtiment de Fantaisie des travaux minimums sont réalisés pour que les enfants puissent être accueillis dans des conditions optimums et sécuritaires. D'une manière générale, le service a de bons rapports avec les collaborateurs de la Ville et des Ecoles. La gestion du personnel de conciergerie n'est pas toujours facile. Bien que nous connaissions les personnes, cela reste néanmoins un challenge important pour les responsables de service.

201 Bâtiments divers d'utilité publique

Il n'y a rien de spécifique à signaler. L'augmentation des charges provient principalement de l'engagement d'un concierge (0.85 EPT) pour la halle Volta, son garage et le collège Cernil-Antoine.

205 Forêts

L'augmentation du poste 318 8100 "prestations Ville du Locle" provient des coûts liés aux amortissements et aux intérêts en rapport avec la construction du nouveau centre forestier. La collaboration avec le Locle se passe bien.

902 Services Industriels

La redevance pour l'utilisation du sol est en discussion. C'est une ressource importante de la ville. L'Etat voudrait constituer un fonds affecté au secteur de l'énergie et financé par l'électricité. Si cette proposition est acceptée, cela reviendrait à supprimer cette redevance. La Ville subirait alors une perte importante qu'elle devrait compenser par une hausse d'impôts.

911 Eau-réseau

Le Conseil Communal a décidé de ne pas augmenter le prix de l'eau encore en 2011. Par contre, il est fort probable qu'il devra le faire en 2012, ceci du fait des investissements très importants (projet total 30 millions) pour la Corbatière. Le prix de l'eau à La Chaux-de-Fonds est encore bon marché. Le centre 911 doit être autoporteur. Il est rappelé que le prix de l'eau est surveillé par M. Prix.

Investissements

Le premier jet des investissements était de CHF 59'777'458.-, il est descendu à CHF 42'812'150.-, total correspondant au document reçu le 15 octobre 2010 et discuté en séance plénière de la commission financière le 19 octobre 2010.

Une refonte totale des investissements a été effectuée avec des critères de priorités. La liste a été commentée en présence des commissaires. Un effort très important a été fait par le chef de dicastère pour diminuer sensiblement le montant des investissements dont il a la charge. Une nouvelle liste a été remise aux commissaires avec à la clé une baisse de CHF 6'620'000.-.

La liste des investissements maintenus est passée en revue

1^{er} août 33 :

En marge des explications données par le chef du dicastère, un commissaire se dit perplexe par rapport à l'utilisation de la cour de la HEP qui sert désormais de parking pour les étudiants et les professeurs de la HEP.

Mesures correctives sécurité collège :

Un commissaire souhaiterait avoir plus de détails sur cet investissement. Il s'agit de la mise en conformité des trottoirs continus ainsi que de la mise en conformité des kit-écoles (triangle attention enfant sur la chaussée). Sur ce point, un commissaire demande si cet investissement est à mettre en lien avec l'enrobé rouge utilisé sur les passages cloutés à proximité des collèges. Le chef du dicastère répond de la manière suivante: un conflit subsistait avec les fournisseurs de l'enrobé rouge, mais tout le monde a joué le jeu et CHF 100'000.- ont été ristournés à la Ville. Des essais avec une peinture rouge pour sécuriser les passages pour piétons par petites parcelles devraient être entrepris. Un commissaire insiste sur ce point car l'enrobé rouge aux abords des écoles a fait ses preuves, une nette diminution des accidents ayant été constatée.

Des contraintes importantes sur le phono-absorbant sont liées à l'altitude de La Chaux-de-Fonds.

Les mesures de sécurité seront réalisées en deux étapes. Elles sont liées à une demande des collègues.

Places de jeux, total 1,2 million. Etape 1/6 (200'000.-) :

La remise à niveau sur six ans des 30 places de jeux (environ) est liée à l'âge de celles-ci. Cet investissement est important pour la sécurité de nos enfants et pour l'image de notre ville. Un rapport d'information sera fait pour le Conseil général, avec le détail des futurs travaux et leurs coûts. Cet investissement est jugé prioritaire de l'avis de la sous-commission.

Le premier jet pour le remplacement des véhicules et du matériel était de CHF 1'472'000.- réduit à CHF 1'290'000.-. La priorité est donnée aux véhicules datant de plusieurs années. Chaque remplacement est étudié au moment de l'ac-

quisition et soumis à la Commission d'achat des véhicules. On cherche aussi à avoir des synergies avec d'autres services de la ville, de manière à limiter les coûts d'investissements et d'amortissement au strict minimum pour chaque service. La liste détaillée des véhicules à remplacer ou à acquérir est remise aux commissaires. Le chef du dicastère explique que si le montant est basé sur une liste précise, il est convenu qu'elle puisse être modifiée car il s'agit d'une enveloppe budgétaire.

Conclusion

Après analyse des comptes de fonctionnement et d'investissement du dicastère de M. Jean-Charles Legrix, les modifications par des suppressions d'investissement ont été menées en rapport aux priorités et en tenant compte des demandes des différents chefs de service ainsi que du respect de la valeur de la ville et du personnel. Il est bien évident qu'il n'est jamais facile de décider de la suppression de certains investissements, bien que certaines réalisations tiennent à cœur au Conseil communal, voire aux chefs de service. Pour les charges de fonctionnement, il est difficile pour les membres de la sous-commission, au vu de sa connaissance des services, de décider arbitrairement de la diminution ou de l'augmentation de certains postes des centres de charge qui pourraient nuire à la bonne marche du service.

Pour certains postes, les coûts ont été calculés au plus près de la réalité et pour d'autres, la base de calcul est la moyenne des quatre dernières années sans aucune réserve. Le budget doit être un outil de suivi des dépenses réelles et de ce fait, il doit être le plus proche de la réalité connue lors de son établissement. Le chef du dicastère estime qu'il est préférable de devoir expliquer un dépassement justifié que de se mettre des coussins par confort.

La sous-commission remercie le chef du dicastère, son administrateur et les responsables des services de leur précieuse collaboration, ainsi que l'ensemble des collaborateurs du dicastère pour le travail et l'engagement au service de notre Ville malgré les restrictions budgétaires.

Le rapporteur
Denis Cattin

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous lis le texte de M. Cattin, président de la Commission financière, excusé ce soir.

La Commission financière s'est réunie à cinq reprises pour présenter un budget 2011 le plus près de la réalité. L'objectif d'un budget équilibré n'a pas abouti, mais il en ressort un excédent de CHF 1.4 millions, raisonnable, mais pas forcément au goût de tous les commissaires.

D'emblée, il a fallu se rendre compte que la première proposition du budget ne pouvait permettre une entrée en matière, étant donné que l'excédent n'était pas acceptable. Le Conseil communal a revu celui-ci pour en arriver au budget 2011 présenté ce soir.

Toutes les séances se sont déroulées de manière calme, constructive, respectueuse et soutenue. Il en reste quand même que les délais sont toujours trop courts entre les séances de nos sous-commissions, l'élaboration des rapports, l'acceptation des membres et du Conseil communal.

Les sous-commissions se sont également réunies. Chaque Chef de service a pu apporter son souci, ainsi que ses remarques quant à la gestion de son service.

Au nom de la Commission, je tiens à remercier le Conseil communal pour la très bonne collaboration et écoute pour la mise en place d'un budget 2011 transparent et tenant compte de la situation financière que traverse notre Ville, ainsi que l'explosion des coûts de l'aide sociale.

Nos remerciements vont également aux différents chefs de service qui ont répondu aux questions, apporté leur soutien pour l'amélioration au budget, pas toujours facile... Il en va de même pour toutes les personnes de l'administration, pour l'excellent travail effectué et leur précieuse collaboration. Je n'entrerai pas dans les détails, mais je laisserai le soin au rapporteur de la Commission financière de les développer. Je lui adresse mes plus vifs remerciements, car il a dû faire un énorme travail en très peu de temps.

Avant de terminer, j'aimerais aussi remercier l'ensemble de la Commission financière pour l'excellent travail fourni durant cette courte période, du soutien à ma première présidence, de la clarté des débats. J'ose espérer que les débats de ce soir seront tout autant constructifs et respectueux pour le bien de notre population et de nos finances. Bien que la crise soit, pour une partie, derrière nous, elle n'est surtout pas terminée. Nous devons continuer à agir et ne pas vivre au-dessus des moyens que notre Ville possède. Je vous remercie.

M. Hugues Chantraine, rapporteur de la Commission financière : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La Commission financière a travaillé dans un esprit constructif et dans une parfaite courtoisie.

Concernant le budget 2011 de la Ville de La Chaux-de-Fonds, l'ensemble de la Commission financière se félicite de l'excellent travail de toute

l'administration communale et est, pour une bonne part, satisfait du résultat, à savoir, un excédent de charges de l'ordre de CHF 1'491'000.-, soit une amélioration de l'ordre de plus de CHF 8'000'000.- sur la première mouture présentée.

Les détails sont abondamment disponibles dans les rapports de sous-commissions joints au rapport de la commission plénière exceptionnellement.

En tant que rapporteur, j'aimerais remercier toute la Commission, au travers de chacun de ses membres, de sa grande tolérance concernant mes petites hésitations dans un rôle qui ne m'était pas coutumier. Je vous remercie.

M. Laurent Duding, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a longuement débattu du budget 2011, notamment en ce qui concerne les investissements, point sur lequel nous reviendrons plus tard.

Avant toute chose, notre groupe remercie l'ensemble des acteurs et intervenants qui ont participé aux discussions du budget : les représentants des services, les membres de l'exécutif communal, les membres de la Commission financière et son président. Notre groupe relève l'important travail mené à tous les échelons de l'administration communale pour atteindre la version du budget qui nous est soumise aujourd'hui pour adoption. Nous tenons à saluer les efforts incessants des services, des équipes et de leurs cadres, ainsi que du Conseil communal pour tendre vers cette mouture du budget. Merci à chacune et chacun d'y avoir contribué.

L'adoption du budget fixe le cadre dans lequel notre collectivité évoluera en 2011, qu'il s'agisse de la dotation des services de la Ville, des prestations qui seront délivrées à la population mais également de l'enveloppe d'investissements que nous comptons fixer pour entretenir notre patrimoine, aménager des infrastructures existantes ou nouvelles et lancer de nouveaux projets essentiels au développement de la Métropole horlogère. Il s'agit donc bien d'un acte majeur de la compétence de notre Conseil. Or, il faut malheureusement admettre que les principes exprimés ci-dessus n'ont que rarement inspiré les travaux de la Commission financière. En effet, les débats ont très souvent porté sur des éléments de détails privilégiant les chiffres et passant sous silence les véritables enjeux auxquels notre ville doit et devra faire face à l'avenir.

Pourquoi un tel constat ? La difficulté de percevoir clairement les priorités du Conseil Communal (particulièrement au début des travaux de la Commission financière) et le manque de clarté dans les réponses ou commentaires donnés par l'Exécutif n'ont certainement pas contribué à offrir à la Commission financière le cadre qui lui aurait permis de travailler dans les meilleures conditions, et avec une plus grande efficacité, lui évitant ainsi

des situations parfois confuses et lui permettant d'avancer dans ses travaux de façon plus structurée.

En ce qui concerne le compte de fonctionnement, il est vrai qu'un budget équilibré, voire bénéficiaire, aurait eu meilleure figure dans un environnement de reprise économique. Il faut cependant tenir compte du fait que, même si la situation économique s'avère meilleure qu'il y a quelques mois encore, certaines difficultés subsistent et l'état d'esprit morose semble encore bien présent chez certains. Au niveau des rentrées fiscales, notre groupe s'interroge sur les conséquences d'un éventuel échec de la réforme de la fiscalité des personnes morales prochainement soumise au peuple vu l'aboutissement récent du référendum. Quelles seraient les conséquences d'un tel scénario pour les finances de la Ville ? Au besoin, le Conseil communal dispose-t-il d'un plan "*de secours*" ?

Nous souhaitons également recevoir des précisions sur les conséquences de la 4^{ème} révision de l'assurance-chômage récemment acceptée, non pas par notre ville ni par notre canton, mais par une majorité de Suisses. Au-delà des conséquences lourdes pour la population, quelles seront les incidences de cette révision sur notre collectivité publique ? A ce stade, le flou semble régner, même si des suites "*en cascade*" sont attendues au niveau des dépenses d'aide sociale prises partiellement en charge par les communes. Ce point met en lumière la fragilité de notre ville face aux décisions prises, notamment par la Confédération et dans une moindre mesure cette année, par le Canton. Au-delà des aspects financiers liés à ces réformes dont les reports de charge sur d'autres collectivités publiques sont avérés, ne négligeons bien évidemment pas, dans le cas qui nous préoccupe, le coût humain d'une telle opération d'assainissement des finances publiques fédérales. A ce sujet, nous reviendrons dans la discussion de détails du budget sur la situation particulièrement préoccupante des intermittents du spectacle. Derrière chaque rubrique d'un budget, se trouvent des personnes qui sont, et doivent rester, la préoccupation première d'une collectivité. En effet, des personnes œuvrent au quotidien, au sein de notre administration, pour répondre aux attentes de la population et aux prestations qu'elle souhaite et dont elle a besoin. C'est aussi une raison qui nous pousse à accepter ce budget, même légèrement déficitaire, car la gestion publique ne peut pas être envisagée uniquement sous l'angle de l'économie de marché.

Enfin, nous souhaitons rappeler qu'il convient de rester particulièrement attentifs à ce que la situation dans les services ne se détériore pas. La politique restrictive menée par la Commune en termes d'engagements, ces dernières années, a conduit la Ville à vivre avec des effectifs minimums dans la plupart des secteurs. Notre responsabilité est également de veiller à ce que les employés de la Commune ne travaillent pas continuellement à flux tendus. Au sujet de la gestion des ressources humaines,

nous souhaiterions plus précisément avoir des informations sur l'effort annoncé par le Conseil communal au niveau de l'engagement de stagiaires.

Au-delà de ce constat, nous tenons à relever le dynamisme de certains secteurs qui s'illustrent notamment par la rédaction de nombreux et importants rapports à l'attention du Conseil général. Ce dynamisme met en lumière une administration ambitieuse qui sait s'adapter aux mutations de notre époque, vision bien éloignée de celle, trop souvent entendue, d'une administration sclérosée à la merci de quelques fonctionnaires inamovibles. Ce point montre également la volonté du Conseil communal de développer et de construire La Chaux-de-Fonds de demain et il est très réjouissant. Le PS soutient totalement cette démarche. Concrètement, notre groupe est très heureux des impulsions données par l'Exécutif au niveau notamment de l'accueil pré et parascolaire, élément qui ressort nettement du budget 2011 et qui nous tient particulièrement à cœur.

Finalement, le PS soutient une politique d'investissement ambitieuse mais pas téméraire, seul gage d'un véritable développement pour La Chaux-de-Fonds et plus largement pour les Montagnes neuchâteloises. Il est du devoir de notre collectivité publique de participer à la relance de notre économie en donnant un signal fort envers l'ensemble des investisseurs potentiels. Dans ce sens, le signal donné par le Conseil communal nous semble adéquat et porteur de confiance.

Le Conseil communal s'engage à ne pas dépasser la barrière des 30 millions, nous en prenons acte. Nous en appelons cependant à la réalisation d'un montant d'investissements lui aussi proche de cette limite. La balle est dans le camp du Conseil communal qui aura à arbitrer et prioriser les engagements, étant donné que le budget indique un montant total des investissements de plus de 35 millions.

Nous critiquons cependant l'absence de clarté dans les priorités fixées. Cette situation est, à n'en pas douter, due au fait qu'à ce jour nous sommes toujours dans l'attente d'une planification pluriannuelle des investissements. Notre groupe a demandé, à plusieurs reprises, la mise en œuvre d'un programme quadriennal des investissements permettant l'obtention d'une vision non pas limitée à une année civile mais allant bien au-delà de cette conception que nous jugeons trop restrictive. Vous l'aurez compris, nous demandons ce soir au Conseil communal l'élaboration d'un tel document, afin que nous puissions avoir une vision d'ensemble des investissements prévus. Les priorités pourront ainsi être mieux posées, la réalisation de certains d'entre eux pouvant s'étendre sur plusieurs exercices.

Vous l'aurez compris, notre groupe acceptera le budget 2011 qui nous est proposé ce soir. Dans un second tour de discussion générale, mon collègue Daniel Musy développera le contenu du postulat déposé en lien avec le budget des investissements. Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Depuis un certains nombres d'années, les séances du Conseil général traitant du budget se sont déroulées dans un climat assez pénible.

A la veille de Noël, où nous devrions fraterniser et parler d'une même voie des options pour le développement de notre ville, nous nous querelions car chacun avait des objectifs différents, à savoir, pour la droite, un équilibre du budget et une réduction de la dette alors que la gauche se préoccupait du bien-être des employés de l'administration et des plus démunis, sans avoir les sources de financement nécessaires. Aucun compromis n'était trouvé, ce qui avait pour conséquence que la droite refusait le budget.

Pour le budget 2011, il nous semble que nous avons rencontré plus d'ouverture quant à nos propositions et nous en sommes très heureux. L'état d'esprit du Conseil communal et de la Commission financière change. Chacun prend conscience que si l'on veut plus, il faut économiser ou trouver des recettes supplémentaires. Or, si l'on souhaite donner un nouveau visage à notre ville, cela passe par des investissements importants en parkings d'échange, réaménagement de la place de la Gare, création du quartier Le Corbusier et bien d'autres. Pour y parvenir, il faut avoir assaini les finances communales et avoir des crédits disponibles pour investir.

Au niveau des comptes de fonctionnement, nous n'y parvenons pas tout à fait, puisque le budget montre un déficit de CHF 1.4 millions, mais le Conseil communal s'est engagé à présenter des comptes 2011 équilibrés. Il préférerait ne pas modifier le budget ne sachant où enlever CHF 1.4 millions aujourd'hui, mais pense trouver des pistes pour équilibrer les comptes tout au long de l'année. Nous saluons cette volonté qui est bien le chemin à suivre pour notre collectivité. Nous attendons, évidemment, pour 2012 et les années suivantes des comptes équilibrés, voire bénéficiaires.

Quant aux investissements, ils sont nécessaires mais nous ne parvenons pas à les financer sans augmenter notre dette. En effet, en acceptant l'enveloppe d'investissements proposés par le Conseil communal de CHF 36 millions, nous augmentons notre dette. Là aussi, le Conseil communal a annoncé qu'il ne dépenserait pas plus de CHF 30 millions, comme au budget 2010, mais il était prématuré de sélectionner aujourd'hui les investissements pour lesquels le Conseil communal ne ferait pas de proposition à notre Conseil.

Malgré ces efforts nous continuons de nous endetter. Voici l'explication :

Le bénéfice ne sert pas juste à avoir plus d'argent mais à en mettre de côté pour investir. Le principe est le même pour un particulier qui a intérêt à mettre de côté de l'argent s'il veut s'acheter une nouvelle télévision ou partir en voyage.

Au travers des amortissements, nous épargnons pour investir. Dans le budget 2011, les amortissements se montent à CHF 17 millions, alors

que nous aimerions investir dans différents projets à hauteur de CHF 30 millions. Il nous manque donc CHF 13 millions qui viennent en augmentation de la dette ou alors, et c'est là que nous comptons sur le Conseil communal, il faut se séparer de biens qui ne sont plus utiles au développement de notre Ville maintenant, afin d'avoir les moyens de créer ce qui nous tient à cœur aujourd'hui.

Par ce biais, il faudrait à ce stade, trouver CHF 13 millions, voire plus, ce qui permettrait de réaliser d'autres projets qui sont reportés d'année en année, faute de moyens.

Nous ouvrons ici une petite parenthèse pour expliquer que le Conseil général est maître de l'enveloppe totale des investissements, mais qu'il est du ressort du Conseil communal de fixer les priorités et les choix des rapports qu'il nous soumet. Le PLR soutient les crédits pour la formation, pour la culture ou pour le sport. Il est convaincu de l'utilité de ces investissements mais, si la Ville n'a pas les moyens de tout réaliser, elle doit faire des choix et, dans ce domaine, cela fait partie des compétences du Conseil communal et non du Conseil général. Le groupe PLR a bien pris connaissance de la lettre du président du FC La Chaux-de-Fonds, mais ce qui est demandé n'est pas du ressort du Conseil général. Le président de cette association doit s'adresser au Conseil communal et le convaincre du bien-fondé de sa demande. Si toutes les associations interpellaient les Conseillers généraux et qu'il suffisait de déposer des amendements ou des postulats, les budgets d'investissements exploseraient. Dès lors, personne, dans cet hémicycle, ne peut faire des promesses pour la réfection d'un terrain de football ou pour toute autre demande de ce type.

Si l'on veut moderniser notre ville, il faut agir vite. La réduction de la dette grâce à la bonne conjoncture prendra trop de temps. Il faut donc trouver d'autres alternatives comme la vente de biens pour créer aujourd'hui. Une fois la machine en marche, si la Ville a de bons projets, le développement de La Chaux-de-Fonds se fera aussi par des acteurs privés mais c'est à notre administration de donner le coup de pouce pour avancer sans s'endetter davantage.

La dette a un coût qui se chiffre, dans le budget 2011, à CHF 11 millions d'intérêts à payer, presque l'équivalent de ce qui nous manque, d'où l'importance de réduire cette dette qui s'élève, à ce jour, à CHF 360 millions. Nous demandons donc au Conseil communal de la maintenir, voire la réduire ces prochaines années.

En conclusion, nous aimerions remercier toute l'administration communale des efforts qu'elle fait et qu'elle doit continuer de faire pour tenir ce budget, voire de réduire les dépenses effectives.

Notre groupe acceptera donc ce budget tel qu'il est présenté, sans amendement. Ainsi présenté, il représente un consensus entre la droite et la gauche. Il ne satisfait aucun groupe mais c'est le compromis trouvé. Aussi, il n'est pas acceptable de venir augmenter les dépenses ou les re-

cettes en séance du Conseil général, comme cela s'est fait au Grand Conseil par la gauche.

Lors de la rédaction de mon intervention, je recevais simultanément un mail des Verts m'informant qu'ils avaient pris des décisions en commission de sécurité avec l'ensemble des partis pour augmenter les effectifs de 2 emplois plein temps au Service du domaine public. Cette façon de faire rencontre notre désapprobation car le sujet n'a pas été abordé en Commission financière. Nous ne pouvons y souscrire, quand bien même cela rendrait peut-être service à notre Conseiller communal.

Dès lors, si des modifications étaient apportées à ce budget, le groupe PLR le refusera. Je vous remercie de votre attention.

M. Marc Arlettaz, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Un verre à moitié vide... ou à moitié plein ! Ainsi pourrait être caractérisé le budget qui nous est soumis aujourd'hui.

La moitié vide, vous l'aurez compris, c'est le million et demi de francs d'excédent de charges. La moitié pleine, ce sont les CHF 5.3 millions d'amélioration par rapport à l'exercice précédent.

Le groupe UDC aurait évidemment souhaité que le verre fût totalement plein et que l'équilibre puisse être atteint pour ce budget 2011. Cela n'a pas été le cas et nous le regrettons vivement !

Toutefois, bien que les améliorations constatées dans le présent budget soient plus souvent d'ordre conjoncturel que d'ordre structurel, nous considérons que la réduction du déficit de plus de CHF 5 millions peut être considérée comme un signe encourageant pour les prochaines années. Sans pouvoir évidemment anticiper la situation économique future, nous espérons que l'équilibre budgétaire, voire mieux, pourra être atteint rapidement. Allez, rêvons un peu : en 2012 déjà des chiffres noirs !

Nous avons toutefois une interrogation au sujet de la réforme de la fiscalité des entreprises : le Conseil communal peut-il nous indiquer quelles seraient les conséquences en cas de non au référendum qui a abouti dernièrement ?

Les priorités de ce budget sont parfois difficiles à percevoir, d'autres groupes en ont d'ailleurs fait la remarque. Néanmoins, nous relèverons l'effort porté par le Conseil communal sur l'accueil pré et parascolaire, puisque la protection de la famille a toujours été notre cheval de bataille. Nous savons tous qu'il s'agit d'un dossier conséquent, voire très conséquent en termes de dépenses, mais avec des conséquences non moins primordiales pour la population de notre ville. Il est clair que ce dossier ne peut donc pas être éternellement repoussé en attendant des jours meilleurs. L'UDC chaux-de-fonnière salue donc l'attention portée par le Conseil communal dans ce domaine qui concerne les Chaux-de-Fonnières et les Chaux-de-Fonnières au quotidien.

A ce sujet, notre groupe souhaiterait savoir pour quelle raison les mesures de soutien à la petite enfance, récemment votées par le Grand Conseil, ont été intégrées au budget en ce qui concerne les charges liées à ces nouvelles dispositions, alors que les recettes qui devraient être engrangées par la Ville de La Chaux-de-Fonds semblent, après une lecture pourtant attentive, être absentes du budget qui nous est soumis ce soir. Nous remercions par conséquent le Conseil communal pour ses précisions à ce sujet.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, malgré quelques réserves et un peu de déception quant à l'impossibilité d'atteindre les chiffres noirs, le budget que le Conseil communal nous présente aujourd'hui recevra le soutien du groupe UDC. Ce soutien n'est cependant pas inconditionnel. Deux points méritent d'être clairement relevés.

Le premier concerne les investissements. Le groupe UDC a pris note de l'engagement ferme manifesté par le Conseil communal de ne pas dépasser CHF 30 millions d'investissements au cours de l'année 2011. Cette préoccupation a d'ailleurs déjà été clairement exprimée l'année passée par le Conseil général. Nous saurons être attentifs à cet aspect durant l'exercice à venir.

Le second point à relever concerne la teneur du budget qui nous est présenté ce soir. Nous venons de le dire, seul un budget bénéficiaire saurait nous réjouir pleinement et, à défaut de l'atteinte de cet objectif, l'excédent de charges doit demeurer aussi petit que possible. Pour cette raison, aucun amendement péjorant le budget ne sera admis par notre groupe, pas même ceux proposés avec force insistance par courriel (par exemple le 26 novembre dernier) à l'ensemble des membres de notre Conseil. Si, effectivement, le budget devait être détérioré par un ou plusieurs amendements, le refus de l'UDC serait alors garanti.

Nous prendrons acte du rapport de la Commission financière, ainsi que des rapports des différentes sous-commissions. Je vous remercie de votre attention.

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le POP acceptera le budget 2011 en se réjouissant du résultat qu'il propose, tout proche de l'équilibre. Au sortir de la rapide et profonde crise que nous venons de traverser, ce budget apparaît comme celui de la respiration, après deux années de brasse coulée.

Nous nous réjouissons en particulier que les mesures prises l'année dernière sur la progression des salaires des employés communaux se voient dès cette année annulées grâce au mécanisme automatique mis en place lors du vote du budget 2010. Les craintes que nous avions de voir ces mesures pérennisées sont donc définitivement écartées. Nous ne dirons cependant pas que ce budget a pu se construire sans mesures sur les conditions de travail du personnel communal. En effet, si aucune mesure

financière n'a été prise cette année, la politique de compression des effectifs voulue dans tous les services est elle, maintenue. Il en résulte, presque partout, une grande pression sur le personnel, tant physique que psychique, dont les effets à long terme nous inquiètent. Même les marathonien·ne·s les mieux entraînés doivent parfois pouvoir se reposer et reprendre des forces.

Nous nous réjouissons aussi de l'effort important consenti pour améliorer l'accueil extrascolaire des enfants. Dans une société où le seul salaire du chef de famille ne suffit souvent plus à boucler les fins de mois, où les aspirations d'indépendance des femmes et les divorces fréquents dopent l'activité rémunérée féminine, où lieu de vie et lieu de travail sont de plus en plus souvent disjoints, et où l'économie cherche à tirer davantage profit de la réserve de main-d'œuvre que représentent les femmes au foyer ou à temps partiel, des intérêts divergents se rejoignent pour alléger la tâche des parents et les rendre plus disponibles pour le marché du travail. En ce qu'elles facilitent la vie de nombreuses familles et un meilleur libre-choix des mères en particulier, nous soutenons ces mesures. Mais nous rappelons les limites que nous posons à ce développement de l'accueil extrafamilial des enfants : son coût pour les familles modestes, son étendue qui ne doit pas encourager un élargissement des horaires de travail des parents, et la qualité de vie des enfants.

À côté de ces aspects positifs, nous restons inquiets des conséquences de la dernière crise sur l'insertion professionnelle des personnes répondant mal aux exigences actuelles du marché du travail. La crise n'est pas terminée pour tout le monde en ville, et comme chaque crise, elle a jeté une partie de la population dans le fossé. Et la révision de la loi sur le chômage acceptée cet automne par la majorité du peuple suisse reportera sur la Commune une partie de la facture sociale de la marche de l'économie privée. Nous resterons attentifs à ce que la Commune continue à intervenir, comme employeur même temporaire, en faveur des hommes et des femmes que le marché rejette.

Enfin, comme les années précédentes, nous relevons la fragilité de notre situation financière. L'équilibre auquel nous touchons tient à de nombreux facteurs, mais la péréquation intercommunale, les taux d'intérêts exceptionnellement bas qui allègent le coût de la dette et surtout les prévisions de la taxation des personnes morales y jouent un rôle déterminant. Nous évoluons dans un système dont les bases sont vacillantes et qui tient grâce aux multiples rustines et béquilles posées sur ses zones de fractures. La solidarité intercommunale est réelle, mais souvent décriée, et mise à mal par le déséquilibre profond du financement des infrastructures dans le canton. Les taux bas répondent à une pléthore d'argent chez les uns et à son manque manifeste chez les autres, dont la consommation est stimulée par l'emprunt facile mais avec la menace d'une remontée des taux. C'est vrai au niveau des individus comme au niveau d'une commune comme la

nôtre. Les entreprises sises sur sol communal sont une richesse et une source vitale d'emploi, mais leur implantation n'est pas gratuite, de même que leur maintien. Elles ne garantissent plus l'arrivée de nouveaux habitants, ni le cofinancement des infrastructures ou de la vie associative locale. Et surtout, les rentrées fiscales de notre Commune sont le jouet de leurs montages financiers encore plus que de la conjoncture économique.

Quant à la vente de certains actifs, évoquée en Commission financière, nous ne pouvons la concevoir que dans la perspective d'une modernisation de notre patrimoine, autrement dit, d'une adaptation aux besoins de notre époque ou dans le cadre de la politique du logement acceptée récemment par notre Conseil. En aucun cas, elle ne doit être pensée comme une mesure purement financière.

Face au vieillissement des équipements sportifs et culturels ou face à la nécessité d'aménager les conditions d'une vie moderne, flexible, changeante et mobile, la Ville est aujourd'hui beaucoup trop seule et ses ressources insuffisantes. Face à la stigmatisation du secteur public, trop souvent présenté comme inefficent, gaspilleur et responsable de tous les maux financiers de la population, le soutien de la population nous manque souvent pour changer véritablement la donne actuelle, qui favorise systématiquement ceux qui amassent les millions comme des trophées dans une spirale compulsive qui ne profite plus à personne. Rétablir un réel équilibre financier ne peut pas s'envisager, à nos yeux, sans de profondes réformes structurelles dans l'équilibre entre population, collectivités publiques et acteurs économiques privés.

2011 sera donc une respiration, pour continuer à avancer, mais sans véritable nouveau souffle. Pourtant, nous aurions bien besoin qu'un nouveau souffle emplisse nos poumons et régénère l'air de plus en plus vicié que nous respirons dans ce monde capitaliste à la démocratie corrompue par la démagogie et la peur. Je vous remercie.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme cela a déjà été annoncé, le parti des Verts acceptera le budget 2011.

Le chemin du Conseil communal est bien étroit s'il veut satisfaire au corsetage financier exigé par la droite, comme avec une limitation des investissements à CHF 30 millions, tout en répondant favorablement à la mise en place de projets tels que le développement de crèches et de structures d'accueil parascolaire auxquelles nous sommes particulièrement sensibles. Nous pensons que notre Ville doit soutenir les parents qui veulent et peuvent exercer une activité professionnelle, en leur limitant les soucis de garde et le jonglage organisationnel que cela comporte. Cette mise en place a rapidement dû démarrer et nous attendons avec intérêt de connaître les résultats de l'enquête d'évaluation des besoins menée par la Ville, ainsi qu'un bilan dans six mois.

Ce budget écarte bien des projets et la remise en état des infrastructures sportives a été reportée à des temps meilleurs. Serait-il possible d'obtenir du Conseil communal, une liste, avec un calendrier, de l'ensemble des travaux de remise en état des bâtiments sportifs, des stades ainsi que des futurs projets en lien avec le sport ?

Nous saluons le rattrapage des échelons salariaux du personnel communal, ce qui n'est que justice face à son engagement auprès de notre population. Nous le remercions de son souci du maintien de services publics de qualité dans des conditions de travail pas toujours faciles. Nous demandons au Conseil communal d'être particulièrement attentif à ne pas définitivement décourager des collaborateurs de qualité, en ne leur fournissant pas les moyens nécessaires à leurs missions.

Nous déplorons le fait que les commissions de gestion soient réunies après les sous-commissions financières. Cette pratique n'aide pas les partis à intervenir plus adéquatement lors des échanges à propos du budget. Cela n'aide pas non plus au débat démocratique et à la place des Conseillers généraux face au Conseil communal qui prend de plus en plus d'importance, ce qui devient un vrai déni démocratique.

Nous continuons aussi de déplorer l'absence de réunions pour plusieurs commissions. Impliquer plus tôt les partis dans les projets devrait améliorer la conduite de ces derniers.

Nous continuons d'attendre un meilleur développement de la mobilité des piétons et des cyclistes et une meilleure prise en compte des facteurs énergétiques dans la rénovation des bâtiments communaux. Merci de votre attention.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais vous remercier du soutien aux orientations prévues par le budget 2011, ainsi que du travail fourni en commissions et sous-commissions. C'est l'occasion pour le Conseil communal de rappeler que La Chaux-de-Fonds est l'une des dernières villes dans laquelle vous travaillez bénévolement. Le Conseil communal aurait été un peu déçu que ce soutien à l'élaboration du budget 2011 empêche l'expression de visions un peu différentes de la société dans laquelle nous vivons. Nous avons eu la démonstration que cela n'était pas le cas. Le débat reste vif, malgré l'entente générale sur ce budget.

Le Conseil communal répondra à quelques questions dans l'examen de détails du budget, je pense notamment aux questions du groupe Socialiste sur le nombre de stagiaires ou celles sur les recettes en matière de crèches.

Du point de vue du budget de fonctionnement, le Conseil communal, avec vous, est satisfait de voir le déficit budgétaire poursuivre son chemin en direction de l'équilibre. Il est satisfait également de pouvoir souligner

que le budget qu'il vous présente, du point de vue du budget de fonctionnement, est le meilleur de la décennie. Pour autant, le Conseil communal souhaite insister sur la nécessité de rester attentifs et vigilants, en particulier sur la maîtrise des dépenses. L'équilibre n'est pas encore atteint et l'amélioration, que vous avez rappelée, est liée essentiellement à une progression des recettes, dans un contexte économique de reprise et favorable. Le moindre relâchement, au niveau des charges, implique un risque de croissance non-contrôlée, au vu des pressions qui existent dans tous les secteurs, des ambitions des services, de l'engagement des collaborateurs de l'administration, qui se traduisent dans des projets. Je profiter de l'occasion pour saluer et remercier l'engagement de l'administration.

Mais, cet enthousiasme se traduit par des besoins importants qui imposent un travail politique qui permet de contenir l'évolution des charges. A ce sujet, on rappellera que l'exercice 2011 présente une croissance des charges de l'ordre de CHF 8 millions de francs. Pour une part, elle s'explique pour des raisons techniques : nous avons introduit, dans le budget, la pleine cotisation à la LPP, alors qu'en 2010, nous n'avions que la cotisation nette après déduction de la participation des réserves constituées au sein de Prévoyance.ne. Dans le budget 2011, il y a des dépenses liées à la dernière phase du plan de soutien à l'économie, avec des recettes équivalentes, mais évidemment, en regardant les recettes globales, cela produit des charges supplémentaires. Il y a également des charges que nous ne maîtrisons pas totalement, par exemple l'évolution des charges de l'aide sociale, en lien avec des votes au niveau fédéral ou cantonal.

S'il faut rester vigilants, c'est aussi compte tenu des nombreuses incertitudes qui demeurent sur les recettes, aussi bien liées à l'évolution de la législation fiscale, son impact sur la péréquation, des discussions à venir au Grand Conseil sur les redevances électriques et les incertitudes en matière conjoncturelle. C'est pareil au niveau des charges : les impacts liés aux votes fédéraux sur l'assurance-chômage, à la conjoncture, aux travaux sur le désenchevêtrement des tâches entre le Canton et les communes. Tous ces éléments doivent nous appeler à rester extrêmement attentifs et vigilants. Mais, rester vigilants ne signifie pas chercher à réduire, à tous prix, l'intervention de la collectivité publique au profit de la collectivité ou en contester l'importance. Au contraire, c'est conscient de cette importance de l'action publique que le Conseil communal souhaite que vous, comme Législatif et nous, comme Exécutif conservions une marge de manœuvre pour faire de véritables choix politiques qui permettront d'orienter le développement que nous souhaitons pour cette ville, dans les années à venir.

Si ces priorités n'étaient pas claires pour tout le monde, cette séance nous permet aujourd'hui de les rappeler :

- ~ Sortir de toutes les mesures d'exception, en particulier en matière de ressources humaines (j'aimerais encore une fois insister sur le

- remarquable travail fait dans les services), le rattrapage des blocages 2010 et l'application, sans réserve, du statut en 2011.
- ~ La progression dans un domaine essentiel, celui des structures d'accueil pré et parascolaire.
 - ~ Le desserrement modeste du corset, dans certains secteurs, ou liés à certains projets, mais de façon mesurée.
 - ~ La poursuite des priorités du programme de législature qui permettent à la Ville de compter sur des ressources, demain, je pense au développement économique, au développement durable de notre collectivité, à l'attractivité, au positionnement de La Chaux-de-Fonds en Suisse et dans le canton. A ce sujet, j'aimerais relever, par rapport à l'intervention de Mme Morel, qu'une entreprise qui a des perspectives de développement ne réunit pas non plus les conditions de l'autofinancement. Elle investit, pour un temps en tous cas, davantage qu'elle n'amortit, lié à cette perspective de développement. La Chaux-de-Fonds n'a pas abandonné toute perspective de développement, on peut donc justifier aussi l'effort d'investissement fait.
 - ~ L'entretien et la modernisation des infrastructures scolaires, sportives, de logement, techniques, culturelles, liées à la mobilité ou aux espaces publics et qui accusent, on le dit chaque année, un retard important.

J'aimerais rappeler aussi, en lien avec cet effort de rigueur que nous devons poursuivre, que c'est la rigueur en période relativement plus facile qui permet de ne pas s'exposer à devoir liquider des prestations essentielles lorsque reviennent des périodes plus difficiles.

A ceux qui, comme le Conseil communal, cherchent en permanence des sources de rationalisation et d'économie, il faut rappeler également que la source essentielle de réduction des charges, à l'avenir, réside dans la collaboration entre communes. Pour le reste, le souci régulier de remise en question, de modernisation des prestations doit éviter de maintenir des prestations dont l'importance se réduit. Mais, ce potentiel permet, au mieux, de compenser d'autres évolutions qui génèrent de nouveaux besoins. Il ne faut donc pas en attendre des améliorations financières structurelles significatives.

Concernant le budget des investissements, j'aimerais, au nom du Conseil communal, insister sur le fait que le budget 2011 figure parmi les plus importantes enveloppes votées, en particulier depuis que notre indice fiscal est à 70% et plus à 100%. Cette enveloppe traduit la volonté de relever les défis qui sont devant nous, avec de gros chantiers (le renouvellement de notre système d'adduction d'eau, les infrastructures en général, le développement de nouveaux quartiers, la volonté d'assurer l'essor écono-

mique). Ce choix ambitieux de proposer une enveloppe importante d'investissements s'accompagne aussi de priorités claires :

- ~ Une priorité absolue au rattrapage d'entretiens, à la modernisation, à l'actualisation, ce qui permet de limiter les charges de fonctionnement aux seules charges financières et d'amortissement, mais en évitant de nouvelles charges salariales ou d'exploitation.
- ~ Un engagement ferme du Conseil communal de s'en tenir à CHF 30 millions aux comptes, en utilisant les aléas de l'année à venir.

En résumé, je dirais que le budget 2011 traduit, à la fois, une volonté d'être raisonnable et ambitieux. Ce sont ces orientations auxquelles nous vous demandons de souscrire ce soir. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'adresse mes remerciements personnels, qui se joignent à ceux du Conseil communal, à vous, les groupes politiques, pour l'acceptation ou, en tous cas, l'accueil favorable réservé au budget présenté.

Voici donc venu le temps de présenter le budget 2011 pour notre Ville. Comme cela a été dit, c'est le meilleur budget de la décennie, et, ce qui fait particulièrement plaisir au Conseil communal, meilleur budget de la législature. Nous nous améliorons donc aussi dans ce sens-là.

Merci à tous les acteurs, cités de nombreuses fois, pour le travail effectué. L'affiche de ce jour du journal local parle de coûts contenus. Le Conseil communal préfère la notion de maîtrise des coûts et ce, bien entendu, en-dehors des augmentations résultant des décisions principalement au niveau cantonal. Il faut tout de même rappeler qu'il n'a pas si longtemps, nous étions encore sous la menace d'une tutelle de l'État. Aujourd'hui, notre fortune est, certes, encore insuffisante, du point de vue du Conseil communal, mais elle nous permet quand même de voir l'avenir avec une certaine sérénité.

C'est un travail de fond auquel nous nous attelons chaque jour et à chaque décision que nous prenons. Pour le Conseil communal, la maîtrise de notre budget est un engagement générationnel. Notre budget est aussi pour nos jeunes et c'est également pour eux que nous travaillons. Ce travail de fond de maîtrise des coûts ne doit pas faire oublier un aspect dynamique de notre travail, celui de la recherche ou de l'augmentation de recettes. A ce titre, je citerai le travail réalisé, cette année, dans la recherche des débiteurs français, principalement au niveau des amendes d'ordre. Ce ne sont pas moins de 15'000 débiteurs qui ont fait l'objet d'une amende ou d'un rappel pour les années 2007 à 2009. C'est un travail visant à l'équité devant l'amende que nous avons réalisé.

Merci donc à tous pour le travail de fond effectué. Un bon comptable se doit de s'effacer devant son travail. Il faut, dès lors, penser que le Conseil communal, en est un, en tenant compte des articles dressés pour notre budget, dans le cadre de la presse locale. C'est dans cet état d'esprit que le Conseil communal vous remercie de la confiance que vous lui témoignez et s'engage fermement pour une gestion dynamique mais prudente de l'année à venir.

Avec un budget présentant un excédent de charges de fonctionnement de près de CHF 1.5 millions, nous pouvons nous déclarer satisfaits de présenter un budget presque équilibré. Mais, cet équilibre est précaire et nous devons continuer à nous battre, chaque jour, sur chaque dossier, pour améliorer nos prévisions et tendre à un équilibre des comptes. C'est le message que le grand argentier passe à l'ensemble des employés de notre collectivité. Mais, il sait combien chacun des employés est convaincu de l'objectif commun.

Il faut relever ici que le déficit représente moins de 1% du total des dépenses de CHF 223 millions au total. Il faut mentionner que les recettes fiscales représentent près de 50% de nos revenus et qu'environ 20% de ces recettes concernent les personnes morales. L'incertitude liée aux modifications législatives en cours a été de nature à nous rendre particulièrement prudents dans nos évaluations et c'est en ce sens que je répondrai à M. Duding.

Au chapitre des dépenses, les charges de personnel représentent toujours, avec environ 50% de dépenses, le montant le plus important. Il est du devoir du Conseil communal de gérer au mieux ce poste. Il en a conscience et, pour lui, c'est un travail quotidien. Cette volonté affichée de maîtrise des coûts est à relever pour l'ensemble des charges de la collectivité, ce que vous avez pu constater en lisant le détail des chiffres. Le Conseil communal est heureux, malgré les difficultés budgétaires, d'avoir pu dégager les moyens nécessaires à la réalisation de priorités politiques claires. Il pense, en ceci, plus particulièrement au développement de l'accueil pré et parascolaire, auquel il est particulièrement attaché. Il en va de l'attrait de notre ville pour de nouveaux habitants.

Au chapitre des investissements, le Conseil communal vous invite à le suivre dans la politique qu'il a fait sienne. Il veut des investissements ambitieux et ciblés pour valoriser l'image de la Ville et préserver son patrimoine en maintenant en bon état les biens qui sont les nôtres. Tenant compte des moyens qui sont les siens, le Conseil communal s'engage toutefois à limiter ses investissements à CHF 30 millions, son objectif étant de ne pas déséquilibrer, par trop encore, le trop fragile équilibre financier qui est celui du ménage communal. Notre budget montre la volonté du Conseil communal de garantir la pérennité de nos finances, mais aussi la volonté qu'il a de préparer l'avenir de notre Métropole horlogère.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est dans cet esprit que le Conseil communal vous invite à prendre acte de son rapport, du budget 2011 et à adopter les différents arrêtés qui vous seront présentés ce soir.

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Une question a été posée par différents groupes : quelles seraient les conséquences, en matière de réforme fiscale et de crèches, si le référendum, qui a abouti, était suivi ? Je ne demande pas que l'on y réponde maintenant, mais je serais vivement intéressé à ce que l'on nous le montre.

M. Laurent Duding, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il me semble ne pas avoir entendu de réponse concernant le planning des investissements quadriennal ou pluriannuel.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Je me propose de répondre à la question de la planification dans le cadre des finances et à la péréquation dans le cadre de la gestion des impôts.

121 Chancellerie

M. Laurent Duding, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Notre groupe est surpris, pour ne pas dire choqué, par le courrier daté du 3 décembre 2010, signé par les cadres du dicastère des Infrastructures, adressé aux présidents des partis politiques chaux-de-fonniers ayant pour objet l'affichage en ville.

Tout d'abord, sur la forme. Depuis quand des services de la Ville adressent-ils directement aux partis politiques un courrier de doléances signé par leur chef ?

Si nous ne discutons pas la charge de travail généré par l'affichage sauvage, le ton du courrier est néanmoins détestable. Dans un état démocratique, les partis sont les rouages essentiels du système en posant le lien indispensable entre la population, les élus et l'administration. Ne pas reconnaître le travail mené par les partis politiques en les épinglant par quelques phrases lapidaires sur le manque de rigueur dans leur affichage nous indigne. En d'autres termes, le ton du courrier est aussi inapproprié qu'inacceptable.

Enfin, quant au choix de la photo en annexe du courrier, le "*hasard*" fait que la poubelle incriminée se voit vêtue d'une affiche d'un parti qui n'est ni représenté, ni actif au sein du Conseil général donnant deux mots d'ordre par rapport à une initiative et un contre-projet récemment soumis au peuple. Détail pour certains, véritable provocation pour nous ! Choisir l'affi-

che d'un parti officiellement implanté en ville aurait été plus pertinent à notre goût, et moins stérile !

Pour terminer, l'urgence était telle que cette lettre a été envoyée en courrier prioritaire. En temps d'économies, c'est un choix des plus intéressants... D'avance merci au Conseil Communal pour ses explications.

Interpellation

En date du 5 novembre 2010, les conseillers généraux ont reçu un message électronique de la part de la chancellerie répondant à la demande d'un pasteur du réseau évangélique de La Chaux-de-Fonds. Ce message annonçait une conférence au Club 44.

Nous avons été très surpris que l'annonce de cette conférence ait été relayée par la chancellerie.

Le courrier électronique a été suivi d'un courrier postal.

Nous souhaitons être informés des critères qui conduisent à accepter ou à refuser les demandes de transmission d'informations aux conseillers généraux.

Marie-Claire Pétremand, Mariette Mumenthaler, Philippe Kitsos

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En l'absence de l'interpellatrice, Madame Marie-Claire Pétremand, je lirai ce qu'elle a préparé à votre intention.

Il y a quelques mois, Mme Pétremand a adressé une demande à la Chancellerie pour pouvoir distribuer des documents aux Conseillers généraux. Celle-ci s'est soldée par un refus. En lui faisant part de sa réponse, la Chancellerie lui a indiqué que le Conseil communal devait clarifier ses critères de décision.

Le 5 novembre dernier, nous avons reçu, en tant que Conseillers généraux, un message électronique de la part de la Chancellerie, puis un courrier postal, concernant une soirée au Club 44. L'invitation émanait d'un pasteur appartenant au réseau évangélique de La Chaux-de-Fonds.

Le fait que l'invitation à cette conférence ait été relayée par la Chancellerie nous a étonnés. Nous demandons au Conseil communal de nous indiquer sur quels critères il se fonde pour décider de transmettre ou non des informations aux Conseillers généraux. Je vous remercie.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal avait donné une instruction à ses services (instruction qu'il avait communiquée au Conseil général) de ne pas répondre aux sollicitations des groupes politiques sans renvoyer la question au Conseil communal qui, lui seul pouvait autoriser les services à répondre.

Dans l'esprit du Conseil communal, cette directive vaut aussi dans l'autre sens, c'est-à-dire lorsque les interventions sont faites à l'initiative des services. Cette instruction sera rappelée au service visé par votre intervention.

Le Conseil communal est d'avis que les critiques que vous formulez sur le fond ou la forme de cette intervention auraient pu être évitées si la sensibilité du Conseil communal avait pu jouer son rôle de filtre. Par conséquent, c'est la démonstration que cette directive était fondée et qu'elle mérite d'être rappelée.

Nous ne voyons pas l'utilité immédiate du courrier prioritaire, mais nous n'avons pas fait d'énormes recherches pour savoir s'il y en avait une.

Sur le fond, le Conseil communal souhaite profiter de l'occasion de rappeler que la question de la dégradation du mobilier urbain, de l'affichage sauvage, en particulier fait avec de la colle qui détériore ce mobilier, est une atteinte au patrimoine public qui ne peut pas être tolérée. Par conséquent, il revient évidemment au Conseil communal et à ses services, ainsi qu'à tout un chacun, dans un réflexe citoyen, de veiller à ce que cela n'arrive pas.

Nous avons constaté, comme vous, qu'en l'occurrence, les affiches posées n'étaient pas l'émanation de groupes du Conseil général. Nous faisons donc appel à votre sens civique, non pas comme responsables de cet affichage, mais comme personnes engagées dans la vie de notre collectivité.

S'agissant de l'interpellation de Mme Pétremand, défendue par Mme Erard, le Conseil communal n'a pas, à ce jour, clarifié les critères de façon précise. C'est la Chancellerie qui, aujourd'hui encore, fait un tri, lorsque c'est adressé au Conseil général, de ce que paraît relever d'un caractère relativement officiel et qui peut être transmis, et ce qui relève plutôt de la publicité en général, voire de la propagande et qui n'a pas à être transmis plus loin. En l'occurrence, le courrier transmis était adressé aux membres du Conseil communal et aux membres du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds et faisait référence à une conférence de la part de quelqu'un qui bénéficie d'une accréditation officielle au Palais fédéral. C'est ce caractère officiel qui a donné lieu à l'envoi, par la Chancellerie. Pour le reste, le Conseil communal confirme qu'il n'entend pas jouer, avec la Chancellerie, le rôle de boîte aux lettres systématique pour tous les envois adressés au Conseil général, quelle que soit leur nature. Il confirme qu'un tri doit être fait pour éviter les envois intempestifs. Rien n'empêche ceux qui désirent s'adresser directement à vous de le faire, vos adresses étant publiques. Le Conseil communal admet aussi volontiers qu'il doit peut-être, à l'avenir, préciser certains critères.

Mme Monique Erard, Verts : Je demanderai à ce qu'au moment où les critères sont clarifiés qu'ils nous soient transmis. Je vous remercie.

240 Domaines

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le vin de la ville est agréable à consommer et à offrir. Ses étiquettes ont longtemps clairement arboré les armoiries qui avaient l'avantage d'en identifier rapidement son officialité et son lien avec la ville.

Depuis quelques années figure sur les étiquettes des dessins de bâtiments historiques de la ville. C'est intéressant, mais nettement moins identitaire, en tous les cas, vis-à-vis de l'extérieur. Les armoiries, autrefois colorée, sont maintenant reléguées, dans un coin, discrètement, sans couleur et sont trop discrètes pour attirer l'attention.

Le Conseil communal pourrait-il envisager, dans le cadre de sa politique de communication et de promotion de l'image de la Ville, redonner place aux armoiries sur les étiquettes ?

Au vu des réactions qu'il a entraîné, vous comprendrez que pour le PLR, il ne paraît pas souhaitable que le logo y occupe une place de choix, même si l'on souhaite mettre une touche de modernité à la prochaine cuvée.

Nous remercions d'ores et déjà le Conseil communal de son attention et, si possible, de tenir compte de nos propositions.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Oui, M. Moser, le vin de la Ville, non seulement est agréable, mais en plus, il remporte des prix. C'était le cas cette année, le vin blanc de la Ville de La Chaux-de-Fonds a obtenu un prix. Cela nous permet de vous annoncer que les stocks qui s'étaient accumulés, ont quasiment disparus. Nous sommes à jour dans l'écoulement du vin de la Ville. Ceux qui en achètent maintenant achètent du vin récent, frais et encore plus agréable.

Pour revenir sur le fond de votre question, pour l'instant au niveau du dicastère et de la présidence que j'assume cette année (puisque le vin de la Ville est un peu à cheval entre la Gérance et la présidence) la décision a été prise de maintenir, une année encore, le système des étiquettes actuelles. Le millésime 2011 correspondra au 30^e millésime du vin de la Ville et il nous a paru utile, si un changement devait être fait, de le faire à l'occasion du millésime 2011.

Nous envisageons effectivement un changement dans la systématique des étiquettes. Jusqu'ici, nous envisagions de faire un peu plus de place au nouveau logo de la Ville. Mais, cette question n'est pas tranchée, elle le sera par le Conseil communal, je vous rassure. Une deuxième question est ouverte dans cette réflexion : le vin de la Ville doit-il devenir le vin de la Métropole horlogère ? Nous aurons la réponse d'ici le millésime 2011. La question arrivait donc à point nommé.

321 SCAS – partic. aux institutions sociales

Mme Annie Clerc, Conseillère communale (Instruction publique, affaires sociales et intégration) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je réponds à la question concernant la loi sur l'accueil extra-familial. Je l'ai déjà expliquée en sous-commission financière et je vais essayer de vous la réexpliquer. C'est un petit peu complexe.

La loi a été votée au Grand Conseil cet automne, mais elle est liée à la loi sur la fiscalité des personnes morales, qui elle-même est soumise à un référendum. A ce jour, le règlement d'organisation de la loi de l'accueil extra-familial n'existe pas encore.

Il est prévu dans la loi que les entreprises et l'État participent au financement, dans le cadre d'un fonds. Le rôle de ce fonds, en période transitoire, est de subventionner les crèches et non les communes, sur la base d'un prix coûtant brut fixé par l'Office d'accueil extra-familial. Le deuxième rôle du fonds est de subventionner l'encouragement à la création de nouvelles places.

L'État a augmenté son prix de référence. Il passera de CHF 91.– en 2010, à CHF 105.– en 2011 pour le préscolaire et de CHF 50.– à CHF 60.– pour le parascolaire.

La première étape est donc l'augmentation de ce prix coûtant. Mais, l'État a voulu que le prix de référence de facturation reste le même, pour que les représentants légaux ne subissent pas de variation de prix. Donc, le fonds prendra à sa charge la différence entre l'augmentation du coût brut et l'augmentation du prix de référence de facturation, mais ne versera rien à la Ville car celle-ci n'intervient que dans la différence, par rapport au prix de facturation à ce que les parents, qui mettent leurs enfants dans des crèches subventionnées, ne mettent pas, du fait que nous appliquons un tarif dégressif.

Ce ne sont pas des millions qui arriveront dans la Commune, cela se fait en période transitoire, par deux actions : prise de différence du prix par ce fonds et l'aide à la subvention. En 2014, si nous respectons les dates, mais pour le moment, la loi est un peu bloquée, ces aides tomberont et il y aura une aide de subventionnement. Cela devrait alors porter ses fruits sur la charge globale de la Commune qui est aujourd'hui d'environ 58% et qui devrait descendre à 50%. En 2014, nous ne verrons pas arriver directement des fonds, mais une diminution de la charge de la Commune.

500 Secrétariat des affaires culturelles

M. Laurent Duding, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'interviens concernant la rubrique N°36 *Subventions accordées*.

Suite à la 4^e révision de l'assurance-chômage, plusieurs collectivités publiques ont décidé de venir en aide aux intermittents du spectacle touchés de plein fouet par cette révision. C'est notamment le cas de la Ville de Neuchâtel qui a augmenté sa subvention de 25% et du Canton qui a octroyé 40% de plus pour ce poste.

Par contre, notre Ville réduit ce poste de CHF 10'000.- (il passe de CHF 180'000.- à CHF 170'000.-). De plus, à la lecture des comptes 2009, l'entier du montant budgété à l'époque n'a pas été dépensé. Nous demandons donc que le Conseil communal s'engage à investir l'entier du montant porté au budget 2011 et qu'il prévoit une augmentation de ce poste budgétaire, à l'avenir, afin de permettre à la scène artistique indépendante de notre ville de survivre. Merci de votre attention.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je commence par faire une correction : l'enveloppe globale des subventions ne diminue pas. Si vous lisez les remarques, le passage de CHF 180'000.- à CHF 170'000.- est dû à une réaffectation dans un autre compte.

Effectivement, à ce jour, le Conseil communal n'a pas modifié le budget des affaires culturelles, en particulier cette enveloppe, à cause des inquiétudes liées à l'application de la LACI, notamment dans le monde du spectacle, en particulier chez les intermittents du spectacle. Mais, cette inquiétude existe. Il est encore aujourd'hui difficile de mesurer les impacts qu'aura la nouvelle LACI. Cette inquiétude existe et est d'ailleurs déjà aujourd'hui prise en compte par la Commission culturelle qui, lors de sa dernière séance, il y a quelques jours, a parlé de la mise en place de groupes de travail et de réflexions sur différentes thématiques importantes qui attendent le monde culturel ces prochains mois, respectivement ces prochaines années.

Dans une thématique plus globale, sur le plan du financement, la problématique particulière de l'impact de la nouvelle LACI, dans le monde du théâtre en particulier, sera discutée, analysée, pour voir si, effectivement, nous aurons déjà, dès 2011, des répercussions. Le cas échéant, évidemment, le Conseil communal sera saisi de propositions pour pouvoir éventuellement y faire face.

501 Bibliothèque de la Ville

Mme Leticia Boni, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je me permets d'intervenir afin de poser une question concernant la Bibliothèque de la Ville. Vous avez inscrit CHF 200'000.- de plus que les années précédentes au poste de *subventions acquises*, soit de CHF 700'000.- à CHF 900'000.-. Cette subvention serait la bienvenue et

permettrait de remédier aux disproportions du simple au double entre les subventions attribuées à la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel et celle de La Chaux-de-Fonds.

Quelles sont les garanties qui peuvent être apportées à l'acquisition de cette augmentation de la subvention cantonale pour notre Bibliothèque ? Il est spécifié, dans le rapport du dicastère, qu'à ce jour, les discussions à ce propos sont dans une impasse. Comment le Conseil communal pense-t-il relancer les négociations ? N'est-il pas trop optimiste ?

Toujours concernant la Bibliothèque de la Ville, je voulais attirer votre attention sur l'isolation du bâtiment. Je suis une fréquente utilisatrice et j'ai constaté qu'il y a de gros problèmes de chauffage dans tout l'édifice et surtout dans la salle de lecture, ce qui rend sa fréquentation, en hiver, assez pénible. Après avoir discuté avec certains employés de la Ville, ceux-ci ont pu m'expliquer qu'il existait quelques problèmes d'isolation, en particulier dans la salle de lecture et dans les combles. Les fenêtres du côté ouest n'auraient pas été changées lors des récentes rénovations, par souci d'économies. Or, l'économie des travaux compense-t-elle le surplus de dépenses d'énergie ? Comment expliquer cette situation ? Avez-vous déjà réfléchi à un moyen d'y remédier ?

Je vous remercie pour l'attention que portez à ma question.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant les bibliothèques, effectivement le Conseil communal, d'une façon clairement volontariste (il ne l'a caché ni à la Commission de la Bibliothèque, ni à la sous-commission financière de mon dicastère, ni à la Commission financière) a inscrit l'augmentation de CHF 200'000.- de la subvention cantonale, dans son budget 2011. Je le dis clairement, de façon assez volontariste.

La raison de cette démarche est qu'effectivement, depuis plusieurs années, la question de l'avenir des bibliothèques, dans le canton de Neuchâtel, est ouverte. Elle a fait l'objet de divers travaux, déjà lors de la précédente législature. Ces travaux avaient d'ailleurs même déjà commencé avant 2006, c'est-à-dire avant mon entrée en fonction. C'est dire si c'est un dossier un peu *serpent de mer* !

Actuellement (et cela est indiqué dans le rapport de la sous-commission de mon dicastère) les travaux ont été bloqués par la position prise par la représentante de la Ville de Neuchâtel qui, globalement, renonçait à poursuivre plus loin une étude, qui avait pourtant commencé, sur l'avenir des bibliothèques dans le canton de Neuchâtel. Les partenaires autour de la table étaient l'État, La Ville de La Chaux-de-Fonds, la Ville du Locle, la Ville de Neuchâtel et l'Université de Neuchâtel. Face à ce blocage, le Conseil communal a effectivement perdu un peu patience sur la question du rééquilibrage des subventions versées aux bibliothèques dans

le canton de Neuchâtel puisque, vous le savez, c'est une question récurrente qui a été posée à plusieurs reprises lors des budgets, ici à La Chaux-de-Fonds, mais également lors de différentes séances du Grand Conseil.

A ce jour, les travaux sont toujours dans une impasse. Nous attendons des contre-propositions de la Ville de Neuchâtel et le Conseil communal espère que, dans un laps de temps relativement bref, celles-ci, pour autant qu'elles soient constructives, permettent au groupe de travail et au comité de pilotage politique de ce dossier de se remettre au travail très rapidement l'année prochaine.

Malgré cet espoir, le Conseil communal a souhaité clairement utiliser le levier qui était dans ses mains et puisque les travaux s'arrêtent, il exige que ce rééquilibrage des subventions s'opère. Le Conseil d'État a, bien sûr, reçu ce courrier. A ce jour, je n'ai pas reçu de réponse officielle. Je ne peux donc évidemment pas vous donner de garanties sur le fait que ce montant soit encaissé ou non. Aux dernières nouvelles, il semblerait que le Conseil d'État soit prêt, lui aussi, à jouer du levier financier qui est dans ses mains pour pouvoir débloquer ce dossier, ce que, bien sûr, nous espérons.

Concernant la température dans la salle de lecture à la Bibliothèque, je peux confirmer que, lors des importants travaux de rénovation qui ont eu lieu ces dernières années, pour des raisons d'économie dans l'enveloppe d'investissements, une partie des travaux prévus au départ (c'est-à-dire la réfection complète des façades et le changement des fenêtres) avait été reportée à des jours meilleurs.

Par pur hasard, il se trouve que c'est la deuxième fois en une semaine que j'entends parler de ces problèmes de température dans la salle de lecture, mais je dois dire que je n'en avais pas connaissance avant. Je savais que nous n'avions pas changé les fenêtres et pas rénové les façades, mais c'est seulement la deuxième fois en une semaine que j'ai un retour précis sur la température qui semble régner dans la salle de lecture. Je prends connaissance et je prends acte de votre remarque. C'est un sujet que je reprendrai avec la direction de la Bibliothèque et avec le Service architecture et bâtiments.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai une information complémentaire, puisque j'ai la chance de siéger aussi au Grand Conseil. La question du problème de disparité a été reposée lors du dernier Grand Conseil, à juste titre, avec force et insistance. Le Conseil d'État s'est engagé à en discuter lors de la prochaine session et à donner une réponse.

520 Service des sports

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous me permettrez une petite intervention puisque, d'une part, certaines remarques ont été faites lors des interventions générales et, d'autre part, un postulat déposé par le Parti socialiste concerne les investissements du Service des sports.

Concernant l'état des lieux des infrastructures sportives, je vous rappelle qu'en avril 2008, votre Conseil a voté, à l'unanimité, un postulat qui demande aux services d'établir un état des lieux et de définir des priorités et une planification des investissements nécessaires pour l'entretien de nos infrastructures sportives. Je peux vous confirmer que vous serez saisis d'un rapport très complet, en principe très rapidement, au début de l'année 2011. Ce matin, j'y travaillais encore.

Ce rapport permettra, d'une part, de répondre au postulat, ce que le Conseil communal se charge évidemment toujours de faire, et, d'autre part, effectivement, d'avoir un échange sur les priorités dans ce domaine. La Commission des sports a déjà eu l'occasion, lors d'une récente séance, il y a quelques semaines (vers la fin du mois de novembre), de se saisir de cette question et de procéder à un très large échange de vues sur les priorités à discerner pour ces prochaines années.

523 Exploitation de la patinoire

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il y a quelques mois, nous avons accepté un crédit pour améliorer la sécurité à la patinoire. Le Conseil communal pourrait-il nous informer sur l'état des projets et des travaux en cours, notamment ceux qui concernent la sécurité pour le public des gradins. Quand on est à la patinoire, on ne voit pas de différence, mais on ne voit pas le danger.

Nous remercions d'ores et déjà le Conseil communal de nous répondre.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme vous l'avez remarqué, au budget des investissements, figure un montant de CHF 1'500'000.–, avec une dépense d'environ CHF 800'000.– en 2011 pour les problèmes de sécurité à la patinoire des Mélèzes. Le rapport est en cours de travail. C'est un exercice qui s'est avéré plus complexe que nous ne l'imaginions au départ, notamment compte tenu du nombre de services communaux impliqués (pas seulement le Service des sports qui pilote la réflexion) : le SUE, en particulier la Police du feu et des constructions, le SIS et le dicastère de la sécurité.

De plus, nous avons dû ajouter toute une réflexion sur les contrôles d'accès des installations sportives, notamment aujourd'hui grâce à des portails et des moyens informatiques. C'est un élément qui a complexifié cette réflexion car cela répond aussi à des nécessités en matière de sécurité.

En principe, le Conseil général devrait être saisi d'un rapport au début de l'année 2011, de façon à ce qu'une première tranche de travaux puisse être effectuée l'année prochaine.

600 Finances

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je me permets de répondre à la question posée sur la planification des investissements.

J'ai parlé un peu en technocrate, tout à l'heure, en vous disant *MCH2*, pris dans la vitesse de ma réponse. MCH est le modèle de comptes harmonisés.

Nous mettons en place ce nouveau modèle (nous sommes actuellement sous MCH1) qui est en relation avec des normes et, notamment, les normes internationales. Certaines normes, maintenant, arrivent au niveau des collectivités publiques.

Parmi les normes qui doivent être mises en place, se situe justement le suivi des investissements sur le long terme. Actuellement, cinq personnes des finances et de la comptabilité travaillent à ce projet, en collaboration avec le Canton, dans la mesure où le programme comptable SAP doit nous amener à cet élément.

A ce stade, je peux vous dire que nous travaillons sur le projet, dans le cadre des nouvelles normes prévues selon MCH2. L'entrée en vigueur est prévue en 2013. D'ici 2012, ce travail sera fait sur quatre années.

610 Contributions

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous dois une explication concernant les impôts sur les personnes morales.

Je vous rappelle que la nouvelle loi, maintenant sujette à référendum, a été votée à la fin du mois d'août. Nous avons déjà, dans le cadre de la Commune, estimé les recettes fiscales pour la période 2011. La décision finale, au niveau du Grand Conseil, prévoyait, d'une façon linéaire, que nous aurions droit, de toute façon, à une moyenne des impôts 2005/2009. Il s'avère que la base que nous avons prise en charge, c'est-à-dire 2007, est conforme à ce que nous attendons.

Je vous ai parlé, tout à l'heure, de péréquation. Lors de la séance du Grand Conseil, la Ville de La Chaux-de-Fonds particulièrement et la Ville

du Val-de-Travers également, ont obtenu gain de cause, vis-à-vis des députés, en demandant une péréquation non pas au niveau de l'impôt des personnes morales, mais au niveau du nombre de personnes.

Quand je dis péréquation, la moyenne 2005/2009 laissera un petit peu d'argent. La question est de savoir comment nous répartirons cet argent. C'est un fonds cantonal qui alimentera les caisses communales.

La répartition de ce fonds se fera valeur 2012, puisque ce n'est qu'en 2012 que nous connaissons la composition de ce fonds. Nous pouvons donc considérer que les chiffres pris en considération, c'est-à-dire l'année 2007, sont parfaitement en comptes avec ce que nous attendons.

620 Service des Ressources humaines

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous avez posé une question concernant l'effort fait en matière d'accueil de stagiaires et d'apprentis.

La Ville de La Chaux-de-Fonds emploie, à ce jour, 32 apprentis et 22 stagiaires. Cela fait 54 personnes au total, sur des postes temporaires liés à la formation. Ce chiffre inclut 8 personnes dans le cadre des mesures, que vous aviez acceptées, de prolongation de durée d'apprentissage pour permettre à des jeunes qui, dans la période un peu difficile que nous venons de traverser, avaient un peu plus de peine à entrer sur le marché du travail. Mais, ce chiffre n'inclut pas l'ensemble des personnes que nous accueillons dans le cadre des mesures de réinsertion professionnelle (chômage, aide sociale, etc...).

Il y a 54 personnes en formation, sur un total de 448 postes, si on soustrait les fonctions d'enseignement qui sont dans nos tableaux d'effectifs, mais qui ne peuvent évidemment pas accueillir des stagiaires dans les mêmes conditions. Cela fait 12% de l'effectif.

S'agissant des personnes accueillies dans le programme de réinsertion, le Conseil communal a aussi prévu, en collaboration entre les services de l'action sociale et des ressources humaines, de renforcer l'encadrement des personnes accueillies, en donnant un mandat à Job Service. Ceci nous permettra de mieux encadrer les personnes accueillies et de donner des outils pour assurer un meilleur encadrement aux cadres, chefs de services et chefs d'équipes. Nous faisons également un effort, avec l'appui de Job Service, en vue de leur réinsertion dans le marché du travail primaire.

12% pour les seules personnes en formation, cela tient largement la comparaison d'entreprises de taille comparable.

716 Enlèvement des déchets non valorisables

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Conformément aux dispositions prises que nous connaissons depuis quelques temps, le ramassage des poubelles a été supprimé dans certains quartiers ou portions de quartier habitués jusque-là à un ramassage organisé systématique deux fois par semaine. Les usagers utilisent maintenant les déchetteries de quartier.

Le Conseil communal peut-il nous donner quelques informations sur les premières expériences faites ? Nous aimerions savoir s'il confirme, après les premières expériences, que cette pratique va perdurer et, le cas échéant, si elle va s'étendre à l'ensemble de la ville.

Un retour à un ramassage partiel, par exemple une fois par semaine, est-il envisageable ? Quelle influence cela aura-t-il sur les emplois à la voirie ?

Le ramassage du carton, en particulier dans ces conditions, paraît poser problème. Il n'y a pas, dans les déchetteries, d'endroit qui leur est dévolu. Dès lors, soit les habitants les déposent à côté des containers, soit ils les débitent et les mettent dans les poubelles. Cette deuxième pratique est-elle acceptable écologiquement ? A-t-on besoin d'un certain quota de cartons dans les poubelles pour le rendement du chauffage à distance ? Je crois que cela se fait déjà avec le papier.

Nous remercions le Conseil communal de répondre à nos préoccupations.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Effectivement, avant d'introduire les déchetteries enterrées, un test a été fait dans le quartier des Allées. Suite à ce test, il y a eu une enquête auprès de l'ensemble des habitants afin de connaître leur degré de satisfaction. 75% des personnes nous ont dit être très satisfaites.

Suite à cela, le Conseil communal a donné son aval à l'abandon du ramassage porte-à-porte, à terme. Comme vous le savez, nous devons introduire ces différentes mini-déchetteries enterrées, ce qui n'est pas toujours nécessairement simple. Cela demande certaines négociations, que le Service de l'urbanisme et les propriétaires soient d'accord. Cela ne peut donc pas se faire en cinq minutes. Mais, le projet est que l'ensemble de la ville ait ce système, dans un délai prévu pour 2014.

L'année passée, nous avons enlevé du crédit ce qui était prévu pour 2010, suite à la suppression de certains crédits. Les crédits prévus en 2010 ont été reportés en 2011.

Il est totalement exclu de faire deux systèmes. Là où nous avons mis des déchetteries enterrées, il est exclu de passer avec un camion avec du personnel derrière. Une des motivations qui a amené à cela était, qu'à ter-

me, il n'y ait plus de personnes qui doivent lever des poids importants durant toute leur vie.

Quant au personnel, il y aura un changement au niveau de certains travaux. Lorsqu'il n'y aura que des déchetteries enterrées, il n'y aura plus de servants. Par contre, comme vous avez certainement pu le constater, malheureusement, il y a certaines incivilités autour des containers enterrés. Il faudra donc nettoyer autour. En attendant, nous espérons que les habitants deviennent un peu plus responsables. Dernièrement, je suis allé voir personnellement sur place : les trois containers étaient à moitié vides et les déchets étaient à côté. Il suffisait d'ouvrir, mais cela devait visiblement être trop fatigant. Ou alors, une personne laisse un sac sur place et celle qui vient après ne contrôle pas et pense que les containers sont pleins. Certaines fonctions vont donc disparaître, mais de nouvelles vont apparaître : la maintenance des containers, le déneigement autour de ceux-ci et le personnel pour la maxi-déchetterie. Comme d'habitude, le Conseil communal ne souhaite pas de licenciements. S'il devait se rendre compte qu'il y a trop de personnel, il agirait avec des départs naturels non-remplacés. Mais aujourd'hui, nous n'en sommes pas à ce stade.

Effectivement, cette année, il n'y a pas de ramassage de carton. Mais, si vous avez lu le budget, vous avez vu que c'est prévu pour l'année prochaine. Avec l'Office du chômage, nous menons un investissement, pour faire un système de ramassage du carton. Effectivement, aujourd'hui, les gens ont deux solutions : soit ils mettent leur carton dans les containers enterrés avec les autres déchets, soit ils l'amènent à la déchetterie du Marais. Par la suite, il y aura un programme et un rapport viendra au Conseil général durant l'année prochaine, pour un ramassage porte-à-porte des cartons.

Doit-on mettre du papier dans les déchets pour que cela brûle mieux ? Je peux clairement vous dire, après m'être bien renseigné auprès du principal responsable de ce domaine, que c'est une légende. Il disait même en rigolant qu'il préférerait avoir des mouchoirs sales ou des *pampers* car cela brûle mieux que le papier.

Les fosses que nous avons chez VADEC permettent de réceptionner 100'000 sacs de poubelles, à la fois, au minimum. Le système fait que l'incinérateur optimise lui-même le rendement. Par contre, les meubles qui sont broyés avant d'être incinérés amènent une surchauffe de l'incinérateur, c'est pourquoi on ne met pas tout d'un seul coup.

Effectivement, lorsque la taxe au sac interviendra, elle amènera un peu moins de combustible chez VADEC. Par contre, l'avantage sera qu'il n'y aura plus beaucoup d'éléments indésirables dans les sacs poubelles puisque les gens trieront.

755 SUE Urbanisme

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais faire écho à la question précédente sur l'affichage et le mobilier urbain. Nous nous réjouissons d'entendre les projets du Conseil communal en matière d'affichage libre car je crois que les deux problématiques sont parfaitement liées. Nous pouvons entendre que le Conseil communal souhaite une ville jolie, propre, avec un beau matériel urbain non dégradé par la colle des affiches. Mais, pour cela, il faut donner des espaces d'affichage aux sociétés locales et autres acteurs de la ville. Sinon, nous ne pourrions malheureusement pas éviter la dégradation du matériel urbain.

Interpellation de M. Michel Hess

J'aimerais être renseigné par le Conseil communal au sujet des points relatifs aux travaux exécutés rue Charles-Naine.

Lors du référendum, nous avons bien sûr placé le crédit au premier plan, mais nous avons aussi mis l'accent sur le projet, des travaux permettant la liaison entre Coop et Migros.

Dans les commentaires du Conseil Communal du 27 septembre 2009, où le CC prend acte de la décision souveraine, le CC trouve que les raisons exactes de ce refus ne sont pas évidentes.

Pour moi elles sont assez claires.

2 points présentés sur notre feuille de Référendum mettaient en évidence, à savoir le crédit et l'aménagement des zones de rencontre.

Le CC note en tout cas que dans l'immédiat une partie des travaux devra malgré tous être menée à la rue Charles-Naine pour amener l'électricité et que les niveaux sonores du trafic et la qualité de l'air devront trouver une solution, etc.

Et un autre élément sorti par le Conseil Communal:

« il faut que les habitants de La Chaux-de-Fonds comprennent aussi qu'ils ne devraient pas multiplier les refus d'aménagement améliorant la sécurité des piétons et des cyclistes et augmentant la qualité des espaces urbains en général. La Confédération pourrait refuser ses investissements pour le contournement de la ville et pour le Transrun. Chantage! Nous n'avons jamais voulu mettre en cause la sécurité.

Enfin que le Conseil communal a constaté que le projet n'a pas reçu l'aval malgré le soutien de tous les partis sauf de l'UDC..le peuple n'est pas dupe et ignorant comme vous le sous-entendez.

Aujourd'hui les travaux entre les deux centres commerciaux touchent à leur fin et je constate en ayant suivi les travaux depuis leur début. Avec surprise que je réalise que ces travaux certes payés par la Migros, comme le commentent beaucoup de citoyens, sortant des centres d'achat surpris par les travaux exécutés. Sans commentaires! et comme prévu sans en référer aux référendaires. Bien exécutés avec un gendarme couché que je trouve dissuasif puisque il réduit fortement la vitesse.

Un arrêt de bus ravané de 2 pas pour trouver une largeur de la route, 6 pas et demi. Un arrêt de bus sans place d'évitement.

Même si le bus ne s'arrête pas très longtemps il bloque la circulation. Et avec une telle largeur ne va pas faciliter les croisements. Et avec une journée fortement neigeuse je ne me réjouis pas de constater les difficultés. Pourquoi ne pas avoir mis toute la route à 30 ou 40km/h et non pas comme maintenant 50 - et 20 (sur le gen-darme qui est bien trop long).

Surtout avec le 20 km/h qui accorde la priorité aux piétons qui déambuleront sur toute sa largeur. Je ne parle pas des enfants qui seront moins attentifs offrant un risque d'insécurité non gérable. Que chaque partie se responsabilise et ne prenons pas les automobilistes pour ce qu'ils ne sont pas. On se comprend je l'espère.

Pourquoi on a coincé autant la circulation sur cette zone? Avec des diminutions de vitesses et des accélérations ou démarrages Combien de C02 éjecté inutilement

Pourquoi n'avoir pas réalisé un évitement pour le BUS. Et la piste cyclable; je suppose qu'il s'agit de la ruelle de 2 m de large. Si c'est le cas, elle va croiser le chemin des piétons qui pour prendre le bus sortent de la Coop très pressés et peu attentifs.

Voilà pourquoi je suis déçu par le Conseil Communal qui comme d'habitude se moque du citoyen et n'as pas cherché à présenter ce projet aux référendaires.

Le CC fait ce qu'il veut. Et respecte peu les automobilistes sur ce tronçon.

Ce n'est pas comme cela que l'on va apaiser et favoriser l'ouverture de notre formation à soutenir les actions du CC. Dommage, dommage. vraiment dommage .

Michel Hess, Paul-André Liard, Adrien Steudler

M. Michel Hess, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. On m'a dit que mon texte était un peu du chinois.

Effectivement, j'aimerais des renseignements du Conseil communal au sujet des travaux exécutés dans la rue. Lors du référendum, nous avons mis en évidence le crédit d'aménagement de la zone de rencontre. Nous étions contre la zone de rencontre.

J'avais fait ressortir certains éléments concernant la circulation éventuellement à sens unique. Visiblement ce n'est pas le cas, ce qui est une bonne chose car cela aurait surchargé le trafic sur la rue principale.

Je trouvais que l'on avait omis d'informer correctement les référendaires sur ce qu'il se passait.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

Mme Gazareth, ce n'est pas la première fois que vous m'interpellez sur ce sujet. J'ai eu l'occasion de m'excuser deux ou trois fois, mais je ne le ferai pas aujourd'hui. La question a été traitée en sous-commission, elle a fait l'objet d'une demande d'informations complémentaires à mes services, qui elle-même a fait l'objet d'une note remise à l'entier de la Commission financière et qui rappelait ce qui avait été fait et ce qu'il restait à faire. Si je

me souviens bien, seuls deux emplacements sur six n'ont pas été terminés. Sinon, quatre emplacements sur six sont installés, conformément au plan adopté. Les services ont donc fait leur travail.

Si le POP considère que six emplacements sont insuffisants, nous sommes toujours prêts à examiner la question. Mais, le travail a été fait et je ne vous adresserai pas une troisième ou quatrième fois des excuses sur ce sujet.

Cela étant, le Conseil communal partage votre avis, à savoir que cet affichage libre est important pour la vie culturelle et associative de notre ville.

Concernant l'interpellation de M. Hess au nom de l'UDC, le texte n'était pas incompréhensible. Il me semble que j'ai compris les questions et le sentiment qu'il laissait transparaître, à savoir celui que le Conseil communal se serait éventuellement moqué du peuple. Si vous avez ce sentiment, la question est légitime car je crois que ni le Conseil général, ni le Conseil communal ne doivent laisser transparaître ce sentiment-là. Il n'est jamais dans l'intention du Conseil communal de ne pas respecter une décision populaire et cela n'a pas motivé, non plus, dans ce cas-là, le Conseil communal. Il est bien que nous puissions nous en expliquer, si c'est le sentiment que vous avez eu. J'imagine que vous n'étiez pas le seul, à ce moment-là.

J'aimerais rappeler quelques éléments, afin d'illustrer la cascade de difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans un cas comme celui-ci. Nous avons, à l'origine, un problème : de nouvelles constructions dans un quartier où les normes sont déjà dépassées et qui font l'objet d'oppositions, levées au profit de mesures d'assainissement. Une solution est envisagée pour régler ce problème; c'est celle qui est soumise au Conseil général, comme il se doit. En l'occurrence, il s'agit de notre proposition d'aménagement que le Conseil général, dans sa majorité, avait adoptée. Intervient ensuite le referendum, à l'initiative de l'UDC. Le peuple se prononce : il refuse la solution adoptée par le Conseil général. Il a refusé la solution, mais le problème reste. La difficulté devant laquelle nous nous trouvons est que peut-être le peuple a-t-il pu penser qu'en refusant la solution, nous ne ferions rien du tout. Or, il nous laisse avec le problème qui est un problème de respect de la législation, de sécurité, d'environnement, de bruit, de pollution de l'air, etc... Nous devons donc reprendre ce problème, ce que nous avons fait, de notre point de vue, dans le strict respect de l'intention du peuple, telle que nous l'avons comprise.

La solution votée par le Conseil général prévoyait des équipements sur l'avenue Charles-Naine et sur la rue du Bois-Noir. Nous n'avons rien fait sur la rue du Bois-Noir. La solution prévoyait un réaménagement complet de toute l'avenue Charles-Naine, entre le Châtelot et le carrefour du Grillon. Nous n'avons entrepris des travaux que sur un quart de la distance votée par le Conseil général, mais refusée par le peuple. Trois quarts des

travaux n'ont pas été faits. Nous avions prévu des infrastructures souterraines, sous l'avenue Charles-Naine, rien n'a été entrepris, seul l'aménagement de surface, sur un quart de la distance et rien sur la rue du Bois-Noir.

Nous avons tenu compte, dans une large mesure, du vote du peuple. Mais nous devons traiter ce problème.

J'ai dit "*nous sommes intervenus*". Mais c'est faux car, en l'occurrence, les travaux ont été commandés et financés par la Migros qui a repris, sur ce quart de tronçon, les plans élaborés. Nous n'avons rien voulu cacher, puisque nous avons évoqué clairement cette question lorsque nous sommes venus devant vous pour proposer l'acquisition du terrain en ouest du nouveau centre commercial. Nous avons proposé cette acquisition en vous disant qu'un projet d'aménagement devait être fait devant le bâtiment pour régler les problèmes qui subsistent. Au Conseil général, cela n'a suscité aucune remarque, à ce moment-là. Nous avons été transparents.

Ensuite, nous avons décidé de renseigner la population car nous admettons volontiers que, même si la presse fait très bien son travail, il peut arriver que nous devions compléter cette information par rapport à ce qui a été dit devant le Conseil général. Nous avons choisi de faire un communiqué de presse. Je vous concède, sur ce point, une petite lacune : le communiqué est peut-être intervenu avec une semaine ou 10 jours de délai par rapport au début des travaux. Cela s'explique simplement parce que nous voulions communiquer ensemble, avec la Migros. Deux entreprises doivent valider la communication, c'est pourquoi cela a pris un peu plus de temps que prévu. Nous avons communiqué pour expliquer ce que je viens de dire ici.

Le contenu plus précis de votre intervention fait état de chicanes dans le trafic devant le bâtiment. En l'occurrence, et peut-être là-dessus reste-t-il un malentendu, l'objectif du Conseil communal n'est pas d'avoir toujours autant de trafic en l'embêtant un maximum, mais de faire en sorte que les mesures prises, devant ces centres commerciaux, permettent de reporter le trafic sur le Boulevard des Eplatures, respectivement sur la rue Chevrolet. Le but est de limiter la quantité de trafic qui passe entre les deux centres commerciaux à celui qui vient dans ce quartier, mais en supprimant, dans la mesure du possible, celui qui ne fait que traverser pour aller ailleurs. Le trafic doit se réduire à cet endroit. Ce quartier est appelé à se développer et nous ne voulons conserver que le trafic "*origine – destination*", comme on l'appelle, c'est-à-dire celui qui se rend ou qui part de là, mais plus celui qui traverse.

Voilà comment le Conseil communal a raisonné. Encore une fois, je crois que c'est respectueux de la volonté populaire. Mais, nous devons non seulement respecter la volonté populaire, mais aussi la législation fédérale, cantonale et communale.

J'aimerais conclure, non pas sur la forme de votre intervention, ou le fait que vous l'ayez jugée vous-même difficilement compréhensible car,

comme je l'ai dit, ce n'était pas le cas, mais en regrettant deux ou trois procès d'intention à l'attention du Conseil communal. Vous dites "*le peuple n'est pas dupe et ignorant, comme vous le sous-entendez*", en vous adressant au Conseil communal, ou encore "*je suis déçu par le Conseil communal qui, comme d'habitude, se moque du citoyen*". Ce sont les deux points sur lesquels je ne peux pas donner d'explications. Je ne peux que contester fermement ce procès d'intention au Conseil communal. Cela n'est jamais l'intention du Conseil communal de ne pas respecter ou de se moquer de la volonté populaire, encore moins de ceux qui l'expriment.

Voilà l'explication que je pouvais donner sur ce dossier qui est terminé. Le chantier, sauf une couche de roulement à remettre au printemps, est achevé. Les actes pour l'acquisition du terrain ont été signés la semaine dernière.

M. Michel Hess, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans une grande partie, je suis satisfait. Je demande l'ouverture du débat car j'aimerais poser encore une question.

Je vais souvent à cet endroit et, lorsque ces travaux ont eu lieu, j'ai entendu beaucoup de commentaires. Comme nous prenions les signatures, les gens nous posaient des questions. Nous nous trouvons un peu devant le fait accompli. Je demande au Conseil communal, dans des cas comme celui-là, qu'il y ait une ouverture et que nous puissions discuter. J'aimerais qu'il dise "*on va faire cela, la Migros a décidé de faire cela, etc...*". Bien sûr, c'est la Migros qui paie, mais c'est quand même vous qui décidez. L'urbanisme, c'est vous, ce n'est pas la Migros ! Nous sommes donc concernés par l'ensemble des travaux qui seront faits.

Concernant le 20 km/h, je pense qu'au niveau sécurité, ce n'est pas forcément le mieux. Si nous avions mis toute la rue à 30 km/h, cela aurait peut-être satisfait à la sécurité totale de cette rue car beaucoup de gens parquent dans les zones bleues et traversent la route.

Je n'ai pas eu de réponse concernant le chemin pour la piste cyclable derrière la cabane des bus. Est-ce vraiment une piste cyclable ? Si c'est le cas, c'est un problème avec les gens qui attendent devant le magasin COOP et qui se précipitent pour prendre le bus.

Je pense que c'est bien si nous pouvons discuter. Nous sommes aussi là pour s'affronter un petit peu, cela anime. Je vous remercie.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal dans son entier n'a aucun problème tant que ce sont les idées qui s'affrontent et non les personnes. C'est dans cet esprit que nous vous avons répondu.

S'agissant de la piste cyclable, franchement, il faudrait que je retourne sur le site car je n'ai pas tout le plan en tête aujourd'hui. Il est possible qu'il

y ait un passage pour les cycles, à l'arrière de l'arrêt de bus, afin d'éviter qu'ils doivent déborder sur le bus.

S'agissant de la consultation, j'aimerais rappeler que le Service d'urbanisme traite, par année, entre 300 et 400 dossiers de constructions nécessitant des aménagements extérieurs. Ce sont des dossiers privés et c'est comme cela que nous avons dû traiter ce dossier du centre commercial, dès lors que le peuple avait refusé un aménagement public. Pour respecter la législation et les engagements pris lors de la levée des oppositions, et, comme nous ne pouvions pas prendre cet engagement, c'est le centre commercial qui a dû faire une série de propositions pour les aménagements extérieurs. Ces questions ont été traitées sous l'angle de la Police des constructions. Les dossiers les plus difficiles ou qui posent des problèmes de principes sont soumis à la Commission d'urbanisme plénière ou à sa sous-commission. Mais, vous comprenez qu'avec 300 ou 400 dossiers, nous ne pouvons pas venir devant le Conseil général.

Enfin, le fait de faire un référendum ne donner pas aux référendaires un statut privilégié pour la suite du dossier. Encore une fois, le Conseil communal a communiqué ce qu'il entendait faire, en collaboration avec la Migros, sous la forme d'un communiqué de presse. Ceux-ci sont adressés aux Conseillers généraux qui le souhaitent. J'ai admis que nous aurions pu le faire 10 jours plus tôt et j'ai expliqué les raisons pour lesquelles cela n'a pas été fait.

M. Michel Hess, UDC : Je suis satisfait.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Lors de la dernière session du Conseil général concernant le rapport sur le projet d'agglomération RUN, une question avait été posée. Le Président du Conseil communal avait dit qu'il répondrait à cette question en même temps qu'à l'interpellation de M. Hess. Dans les propos de M. Kurth, je n'ai pas entendu de réponse à ma question concernant la zone de rencontre (Place de la Carmagnole, rue du Marché et rue Zimmermann) qui a été refusée en votation populaire à près de 80% et qui apparaît pourtant dans le projet d'agglomération comme réalisé.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je n'ai pas en tête que le projet d'agglomération prévoit une quelconque zone de rencontre là où elle aurait été refusée par le peuple. Le peuple a refusé une zone de rencontre sur le premier tronçon en est de la rue Léopold-Robert. Il n'est pas question, ni pour le Conseil communal, ni pour nos partenaires du projet d'agglomération de faire du POD une zone de rencontre. Nous avons terminé l'élargissement des trottoirs, et il n'est pas question de faire une zone de rencontre. La partie annoncée dans le projet d'agglomé-

ration comme terminée, c'est celle qui porte sur la Place du marché. Celle à laquelle nous avons fait allusion, et c'est pour cette raisons que j'avais dit que je répondrais aujourd'hui, c'est celle du quartier des Eplatures. C'est le régime des zones de rencontre qui a été mis en place entre les deux centres commerciaux, dans la mesure où l'on considérait que les piétons devaient y être prioritaires puisqu'il y avait un échange attendu entre les deux centres en question.

Je vous confirme que, ni dans les plans du Conseil communal, ni dans le projet d'agglomération, ni nulle part ailleurs, il n'est question de transformer le POD en zone de rencontre. Je réponds pour la partie qui me paraît raisonnable, s'agissant de mon vivant politique.

860 Service du domaine public

Mme Mariette Mumenthaler, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je me fais l'interprète des membres de la Commission de sécurité, tous partis confondus, y compris le PLR qui était présent lors de la dernière séance pour étudier le budget.

Cela fait déjà un certain nombre d'années, soit depuis l'élaboration du concept de la Grande Abeille qui date de 2006, que la Commission de sécurité se trouve confrontée au problème du nombre de personnes engagées. A presque chaque séance, nous entendons que le SDP manque cruellement de personnes pour faire face à toutes les tâches qu'il est appelé à assumer. Nous pouvons même le lire, en page 4 du rapport concernant le contrat de prestations, que nous venons d'accepter, ou encore en page 3 du rapport de la sous-commission du budget 2011, dicastère de M. Pierre-André Monnard. Nous venons aussi d'entendre les soucis des différents partis, lors de la discussion du contrat de prestations.

Nous sommes d'avis que nous devons donner au SDP les moyens de ce qui est attendu de la police, soit de veiller à l'ordre, la sécurité, la tranquillité, la santé et la moralité publics. Telle est la description du contrat de prestations. Il ne s'agit, en aucun cas, de prôner une police de répression mais bien une police disponible pour le bien des citoyens de cette ville et soucieuse d'établir une politique de sécurité commune.

C'est la raison pour laquelle, j'ai été mandatée pour déposer cet amendement, en vue d'obtenir une augmentation du budget pour l'engagement de 2 ETP supplémentaires. Vous verrez dans la proposition de l'arrêté que nous avons calculé un autofinancement difficilement estimable, mais que nous avons fixé à 80%, compte tenu que dans le budget, l'autofinancement (parts à des recettes, point 44) se situe autour des 90%. A la limite, le budget pourrait même ne pas être péjoré. Je vous remercie.

M. Marc Schafroth, Président : Le Conseil communal répondra à vos questions, mais l'amendement sera traité au moment du traitement de l'arrêté.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Mme Mumenthaler, vous faites appel à vos connaissances sur le projet Grande Abeille. Je vais aussi revenir sur ce projet pour rappeler que lorsque la séparation de la Police locale a eu lieu entre la Police neuchâteloise, respectivement le SDP, il avait été mentionné 35 ETP pour la Police et, compte tenu des approches que nous avons avec un budget demandé à 10% inférieur, le solde était attribué au SDP.

Lors du début de la législature, le SDP représentait 7.5 personnes. A ce jour, compte tenu du personnel supplémentaire que nous aurons (2 personnes prévues dans le cadre du rapport présenté ce soir), le SDP présentera 11.5 personnes, soit 4 personnes de plus en 3 ans. Le Conseil a réfléchi longuement sur cette position et a choisi de faire attention car nous sommes en charge de bien veiller à ce que le personnel communal n'explose pas. Je rappelle qu'au départ, 35 ETP, moins les 4.5 ETP consacrés aux commandements de payer, représentent, pour la Police neuchâteloise, 30.5 ETP à charge des mandats de base, respectivement de la proximité. En signant un contrat de 32 ETP, nous constatons déjà, pour les mandats de base et de proximité une augmentation de 1.5 ETP pour la Police de proximité.

Nous avons également noté, dans le rapport présenté ce soir, la volonté du Conseil communal de travailler, avec votre Commission, à la mise en place d'une ligne directrice pour la sécurité. C'est peut-être dans ce cadre-là, et après examen attentif de l'organisation policière dans tous les sens, que nous pourrions envisager une augmentation du personnel du SDP.

En l'état actuel, le Conseil vous propose de surseoir à cette demande, en partant du principe que, d'une part, deux assistants supplémentaires sont prévus dans le rapport de ce soir, d'autre part, deux autres sont prévus dans l'aménagement des zones de sécurité et que, de plus, deux autres sont prévus pour les commandements de payer. Nous devons déjà intégrer six assistants supplémentaires à un terme de six mois. Il nous paraît difficile d'intégrer deux assistants supplémentaires. Je vous remercie.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais faire une intervention générale par rapport au fonctionnement institutionnel de notre Conseil législatif.

Nous sommes plusieurs élus, ici, à faire partie de différentes commissions de gestion. Certaines ont un pouvoir décisionnel et d'autres un pou-

voir consultatif. Par cela, nous sommes amenés à être en lien avec les services dans lesquels nous sommes commissaires. Nous sommes amenés à les défendre, à avoir une part d'affection pour eux. Par exemple, M. Moser et moi faisons partie de la Commission du Musée des Beaux-arts qui contient pour près de 200 millions d'œuvres d'art et il n'y a aucun technicien formé pour les entreposer et veiller sur elles. Nous serions amenés, dans chaque commission, à dire qu'il manque du personnel. J'ai parlé des musées, mais on peut parler également des Services sociaux où les assistants sociaux sont confrontés à de plus en plus de demandes et de rendez-vous. Nous pourrions également parler des Espaces verts, où nous avons dû limiter le nombre de jardiniers pour nettoyer et entretenir les parcs. Tous les services sont pressurés.

Dans la logique, je pense qu'il est juste de se poser la question dans chaque service, mais c'est, au départ, le travail de la Commission financière qui doit chapeauter le travail des différentes commissions. Nous pouvons comprendre la position de la Commission de sécurité publique car elle s'est réunie après la fin des travaux de la Commission financière. Mais, il faut inverser les priorités, examiner le problème et voir, dans ce service, après une année avec deux nouvelles personnes engagées, quelle est la situation, quel est le bilan. C'est ensuite que nous pouvons entrer en matière.

Actuellement, ce que Mme Mumenthaler dit des grands objectifs de la sécurité, c'est-à-dire assurer l'ordre, la tranquillité, le respect de la moralité, est essentiellement la mission que nous confions par mandat à la Police cantonale. Le mandat du Service du domaine public est beaucoup plus limité. Il me semble que dans l'intervention que nous avons entendue, il y a confusion entre les missions générales de la Police, telles que la Ville les confie au Canton, et les missions particulières du Service du domaine public.

Nous sommes ouverts, comme dans tous les services, à un réexamen des besoins, mais pas par la volonté, certes compréhensible, de telle ou telle commission de faire ce que nous pourrions appeler de la surenchère.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'interviens concernant l'amendement signé par la Commission de sécurité publique. Je ne suis pas sûre que nous puissions faire un tel amendement. Je voulais dire à Mme Mumenthaler que nos commissaires sont libres d'intervenir au sein des commissions comme bon leur semble. Cela ne veut pas dire que le Conseil général et les membres du groupe PLR suivront leur commissaire. Là, il y a un problème qui n'a plus du tout été discuté en Commission financière.

870 SIS

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons eu lecture, tout à l'heure, d'une lettre de démission qui arrivait après les travaux de la Commission financière et les travaux sur le budget. Nous savons qu'au sein du SIS, un ambulancier demande une formation assez longue. Si nous devons remplacer les personnes, il ne suffit pas simplement de mettre une annonce dans le journal pour trouver quelqu'un capable d'assumer toutes les charges et les compétences dévolues aux personnes travaillant au SIS.

J'aimerais savoir si cela change quelque chose au sein du budget et quelles en sont les conséquences. Je vous remercie.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie de votre question qui, de facto, n'était pas annoncée puisque la lettre est arrivée en début de séance.

Très clairement, il y a, dans le cadre des ambulanciers diplômés du SIS, respectivement des autres corps professionnels qui se trouvent être dans le même état d'esprit, des personnes demandant des activités accessoires. Ces personnes arrivent parfois à doubler leur salaire. La vision du Conseil communal est la suivante dans ce cas précis: M. Bolliger, puisqu'il a été cité, avait un problème financier depuis 2005. Ce problème a été résolu. Il est venu de multiples fois avec des demandes d'augmentation du temps de son travail temporaire. Ceci dit, le Conseil communal, il y a une année, a accepté pour la dernière fois, mais M. Bolliger est revenu à la charge. Dans le cadre du SIS, nous n'engagerons jamais des ambulanciers d'autres corps qui auraient des activités annexes car nous considérons que le travail est suffisamment important et grave pour les personnes hospitalisées et transportées pour que nous n'acceptons pas que des gens aient un taux d'activité de 200%.

Malheureusement, dans ce cas-là, nous devons appliquer le RGPA et nous l'avons appliqué dans toute sa rigueur.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je remercie le représentant du Conseil communal, mais cela ne répond pas à ma question. Je suis très heureux de savoir ce qu'il s'est passé pour M. Bolliger, mais, en l'occurrence, ma question portait plutôt sur le budget.

Puisqu'il faut un certain temps pour former une personne, le départ d'un membre du SIS peut-il introduire certains problèmes au sein de ce service ?

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'objectif du SIS, dans le cadre des remplacements du personnel est le suivant : si nous pouvons avoir un remplacement anticipé (par exemple, si une personne part à la retraite, nous anticipons le temps de formation), nous privilégions l'engagement de pompiers volontaires qui suivront le cursus complet de formation. Il est évident que, dans le cas d'une personne avec la formation d'ambulancier, nous devons la remplacer par quelqu'un qui a également cette formation et qui ne devra être formé qu'en tant que pompier. Nous avons eu la chance, lors du dernier départ, de trouver une personne qui était ambulancier diplômé. Nous ne perdons pas espoir de trouver quelqu'un avec la même qualification, donc identique en termes de budget, que M. Bolliger. Par ailleurs, cette personne pourra travailler rapidement, si nous la trouvons, dans le cadre des opérations ambulancières.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais vous faire part, d'une remarque concernant les Services industriels, puisque je sais que plusieurs sont sensibles à ce sujet depuis que VITEOS est une société anonyme.

Au niveau des Services industriels, le dividende de VITEOS est baissé de CHF 700'000.-. Il n'y a pas eu de questions ou remarques, mais je tiens à vous dire ce qu'il en est.

Il y a une baisse de capital, mais une forte augmentation des prêts. J'aimerais vous donner le delta. Sur cette ligne, il y a CHF 700'000.- de moins, mais, parallèlement, dans les finances, il y a un montant extrêmement important supplémentaire. A titre d'exemple : Avant, les actions du Groupe E n'étaient rémunérées qu'à 0.6%. Maintenant, elles sont rémunérées à 4%. Entre le budget 2010 et le budget 2011, si l'on prend l'effet des intérêts et l'effet du rendement du dividende, nous avons CHF 269'360.- de plus dans le budget 2011, en faveur de la Commune.

Mme Annie Clerc, Conseillère communale (Instruction publique, affaires sociales et intégration) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans le débat général, des questions ont été posées concernant la révision de la loi sur le chômage.

Les Conseillers fédéraux sont intervenus au Conseil des États et au Conseil national pour demander des mesures d'accompagnement et des mesures transitoires, chose qui avait été promise au moment de la campagne pour la révision de la loi sur le chômage. Il n'y aura ni mesures transitoires, ni mesures d'accompagnement.

Une question a été posée au Grand Conseil pour connaître les conséquences, sur le Canton, de cette révision de la loi sur le chômage. En parallèle, une consultation de l'ordonnance est en cours jusqu'au 8 janvier.

Pour le Canton, cela signifie que, jusqu'à mi-janvier, aucune donnée fixe et sûre ne peut être connue, ce qui met en difficultés beaucoup de personnes qui ne savent pas comment elles vont gérer leurs indemnités.

Le Canton, par son Service de l'emploi, pense que 1500 à 1600 personnes dans le canton peuvent sortir brusquement de l'assurance chômage et que 1000 pourraient être concernées par l'aide sociale. Pour La Chaux-de-Fonds, nous avons présumé que 250 à 300 personnes pourraient arriver à l'aide sociale. En ce moment, nous sommes en liens étroits avec le Service de l'emploi. Dès qu'il y a des connaissances de l'avancement des dossiers, les services sociaux sont tenus au courant.

Pour préparer le pic qui arrive le 1^{er} avril, une réorganisation a lieu à l'interne pour pouvoir, dans un premier temps, compter sur les temps partiels des assistantes sociales, puis, ensuite, faire le point et voir s'il y a l'obligation d'engager des assistantes sociales.

PAUSE

Crédits à solliciter auprès du Conseil général en 2011

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais tout d'abord poser une question au Conseil communal, à la suite d'une réflexion.

Notre groupe l'a déjà dit, il est extrêmement difficile pour les élus que nous sommes d'avoir une vision d'ensemble des investissements. Si nous nous projetons dans l'année 2012 et que nous avons en tête tout ce qu'il faudrait faire (la Place de la Gare, la Salle de musique, le Pavillon des sports, le terrain de la Charrière, le Naturama, etc...), nous giclerons à des dizaines de millions. Nous n'avons, pour le moment, pas de vision générale, à long terme, des investissements. Il est donc très difficile de se situer par rapport à cela.

Contrairement à ce que pense l'UDC, les investissements budgétés ou votés, ne sont pas forcément réalisés. Or, il est artificiel de donner une limite, comme par exemple l'année passée, de 30 millions, alors que nous savons que depuis une dizaine d'années, les enveloppes votées dans ce Conseil n'ont jamais été les enveloppes réalisées. Le défaut de cette politique est d'empêcher la souplesse au niveau du Conseil communal. Nous avons vu avec quelle douleur l'année 2010 s'est passée.

Bien sûr, le Conseil communal est maître des investissements. Mais, contrairement à ce que dit Mme Morel, nous devons donner des priorités. C'est d'ailleurs le sens d'un programme politique. Au début d'une législature, nous disons ce que nous souhaitons voir se réaliser ou non. C'est donc aussi notre rôle d'élus d'être attentifs au planning des investissements et à ce que nous préférons faire.

Je précise qu'il n'est nullement question ici pour le PS de modifier un seul centime, ni au budget de fonctionnement, ni au budget d'investissements. Nous acceptons l'enveloppe proposée et nous acceptons (quoique avec quelques réticences) que le Conseil communal s'engage à ne pas dépasser les 30 millions. Nous ne revenons pas sur ce point, c'est une chose acquise.

Par contre, j'aimerais poser une question au Conseil communal concernant l'investissement prévu en 2011 de 4.2 millions pour la rénovation du Pavillon des sports. Le Conseil communal peut-il nous confirmer ce que nous avons entendu, à savoir que cet investissement ne pourra pas être dépensé dans sa totalité comme il est budgété. Ceci laisserait donc des possibilités d'investir dans d'autres domaines.

Ensuite, nous développerons notre postulat.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je donne quelques éléments de réponses à M. Musy.

Concernant sa première intervention sur la vue d'ensemble, je l'ai dit et je le répète, très prochainement, en principe en janvier 2011, votre Conseil sera saisi, suite au postulat accepté 2008, d'un rapport complet sur l'état des lieux des infrastructures sportives. Celui-ci fera état des priorités retenues pour entamer certains travaux, assorties de certains montants et d'une planification d'investissements qui, comme toute planification de ce type, est toujours conditionnée par la situation financière d'une collectivité publique, plutôt qu'une planification des investissements. Dans le cadre du rapport que vous recevrez, je préfère parler d'un calendrier indicatif.

Concernant globalement l'enveloppe, comme le Conseil communal l'a dit et répété en Commission financière et écrit dans son rapport, il s'engage effectivement à ne pas dépasser l'enveloppe de 30 millions de dépenses nettes (je ne parle pas de budget). Bien sûr, c'est un exercice habituel de l'Exécutif, en cours d'année, de prendre acte qu'un projet a pris du retard, qu'un autre a peut-être pris de l'avance ou que des urgences arrivent parfois sur la table du Conseil communal ou du Conseil général. Le Conseil communal tient compte de tous ces éléments pour respecter les engagements pris devant le Conseil général.

Concernant le Pavillon des sports, je suis obligé de faire un peu d'histoire pour lever toute ambiguïté qui pourrait subsister ce soir. Je peux vous informer qu'aux alentours du 10 ou 12 novembre, nous avons fait un point de situation sur le calendrier d'investissements concernant le projet du Pavillon des sports, en présence de l'architecte mandaté, du Service de l'urbanisme, du Service des permis de construire, de la direction du service. Nous n'avons toujours pas reçu la décision que nous attendons de l'État quant à une subvention importante pour ce projet (environ CHF 800'000.-) et nous ne pouvons soumettre le rapport au Conseil géné-

ral et démarrer les travaux que lorsque nous aurons une réponse officielle du Conseil d'État en la matière. Si nous ne respectons pas ce calendrier, nous perdons purement et simplement toute possibilité d'obtenir une subvention de l'État. Or, nous n'avons toujours pas reçu cette réponse. Aujourd'hui, nous ne savons pas si le Conseil d'État pourra se déterminer rapidement au début de l'année prochaine. Si la réponse de l'État arrivait trop tardivement pour que nous puissions réaliser les travaux de réhabilitation importants nécessaires au Pavillon des sports en une seule étape, quel serait le plan B ? Le plan B serait de les faire en deux étapes. Pour ce projet, nous avons besoin d'un espace temps relativement important pendant la période d'été, puisqu'il s'agit notamment de changer complètement la toiture du bâtiment et vous comprendrez que c'est plus agréable et facile à faire en été. Il arrive que nous le fassions en hiver, quand c'est très urgent, par exemple à Serre 14. Mais là, nous aimerions éviter de se retrouver dans cette situation.

Nous nous sommes demandé, si nous faisons ces travaux en deux étapes, quels impacts cela aurait, sur le budget des investissements de la Ville en 2011, respectivement en 2012. Le Conseil communal a bien sûr été informé de cette réflexion et des discussions en cours. Il n'a pris aucune décision, puisqu'il n'avait pas les réponses qui lui permettaient de le faire. Cette discussion aurait dû rester au sein des services et au sein du Conseil communal, car elle n'a été évoquée, en principe, nulle part ailleurs. Or, il y a quelques jours, lors de la séance annuelle avec les sociétés sportives, au collège de Bellevue (séance que nous faisons annuellement avec le Service des sports) quelqu'un a dit qu'il avait entendu dire que le Pavillon des sports ne se ferait peut-être pas en une seule étape. Effectivement, à ce moment-là et bien malgré moi puisque cette information n'était pas publique et n'était connue que du Conseil communal et de certains chefs de services, j'ai dû décider rapidement si je faisais *"comme si de rien n'était"* ou si je donnais l'information sur la réflexion ouverte par rapport au calendrier des investissements 2011 pour le Service des sports.

Aucune décision déterminée n'a été prise par le Conseil communal sur cet objet. Par contre, la question se posera, d'une façon ou d'une autre, relativement rapidement (début de l'année 2011) de savoir si nous pouvons réaliser le Pavillon des sports en une seule étape. Si la réponse est non, le Conseil communal devra choisir si, à la place, il réallouera des montants pour l'autre projet prioritaire (réalisation d'un terrain synthétique sur le site de la Charrière).

Vous l'avez bien compris, ce que je vous dis là est sous réserve, sous conditions, car aucune décision n'est prise et des réflexions sont ouvertes.

J'aimerais que vous entendiez tous que la séance de mi-novembre, durant laquelle nous avons fait le point sur le projet du Pavillon des sports et le début de cette réflexion conduite par moi-même et la direction du Ser-

vice des sports est antérieure d'au moins deux semaines au mail que le Président du FCC a envoyé à l'ensemble du Conseil général.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais revenir sur l'intervention du représentant du Conseil communal. Nous avons entendu qu'il était fait état d'un calendrier assez serré pour le Pavillon des sports. Je suis un peu étonné car je n'ai pas entendu parler des délais inhérents aux soumissions, ainsi que des délais de recours qui sont monnaie courante dans ce genre de situation. Nous parlons de CHF 4.2 millions; j'imagine donc que c'est soumis à la loi sur le marché public. J'aimerais savoir ce qui a été considéré dans le calendrier du Conseil communal.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'espère rassurer M. Chantraine, le calendrier du Conseil communal, quand il pose la réflexion sur la réalisation de ces travaux en une ou deux étapes, prend en compte l'ensemble des contraintes. La première est la décision de l'État, ensuite les contraintes de soumission du rapport au Conseil général, le délai référendaire, puis ensuite, c'est le calendrier des soumissions en respectant la loi sur les marchés publics, évidemment.

Crédits spéciaux 2011

M. Pierre-André Rohrbach, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est assez rigolo car c'est la quatrième fois que je viens sur le même sujet concernant le Paddock des Crêtets. Le terrain de foot de la Charrière, ce n'est pas nouveau, cela arrive aussi sur d'autres sujets.

Une fois, on nous a dit que l'on laisserait le terrain à d'autres affectations, ce qui était logique et normal, vu le développement du quartier. Après, on nous a demandé CHF 310'000.- pour refaire les barrières, le sable et un peu toutes les infrastructures. Aujourd'hui, on nous demande CHF 20'000.- pour détruire les barrières et "*complètement changer d'orientation*". J'ai repris tous les PV, on nous a dit "*on le fera, on ne le fera pas, on le fera, on contacte...*". J'aimerais savoir où nous en sommes.

Je pense que tout le monde peut avoir des solutions. Nous savons qu'il manque un peu de terrains à la Ville, mais j'aimerais savoir où nous en sommes, car j'ai un peu de peine à comprendre le volte-face. On nous demande CHF 310'000.-, on refuse pour avoir plus de précisions, puis on nous demande CHF 20'000.- pour enlever les barrières.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les projets sont vivants, ils évoluent, surtout quand on essaie de

consulter au-delà de ses propres services, respectivement en entendant les personnes directement concernées que sont les membres de la société de cavalerie.

M. Rohrbach a raison de rappeler que la question du Paddock est passée par des versions assez différentes suivant les époques relativement récentes, puisque celles dont je vais vous parler sont uniquement celles que j'ai vécues comme membre du Conseil communal.

Les services communaux sont évidemment consultés par le Conseil communal puisque les projets d'investissements remontent d'abord des services avant que le Conseil communal ne rende des arbitrages. Dans un premier temps, les services communaux avaient imaginé qu'effectivement, on pouvait, dans la durée, conserver une activité chevaline sur le Paddock du Jura. C'est la raison pour laquelle un premier projet avait été monté et chiffré par le Service des sports qui comportait un montant de CHF 310'000.– pour remettre en état le Paddock du Jura.

Vous vous souvenez aussi que, lors du débat de septembre 2009, au moment où votre Conseil a été saisi du rapport sur les investissements complémentaires que la Ville consentirait dans le cadre d'un programme de soutien à l'économie, figurait effectivement un montant de CHF 310'000.– pour le Paddock. Certaines questions avaient d'ailleurs été évoquées, à plusieurs reprises, au sein de la Commission des Sports, dont une partie trouvait qu'il pouvait être intéressant de poursuivre cette activité dans cet endroit. Une autre partie estimait que ce n'était pas le meilleur quartier pour continuer des activités cavalières, au vu du développement des habitations que vous avez pu constater. La Commission des sports, elle-même, n'était pas extrêmement déterminée.

Les questions posées par le Conseil général, au moment où nous avons sollicité ce crédit de CHF 310'000.–, que vous ne nous avez finalement pas accordé, a relancé le débat et le questionnement au niveau des services communaux. Nous avons rencontré la Société de cavalerie, toujours dans l'état d'esprit de réfléchir à une réhabilitation de ce site. Le Conseil communal a nommé un groupe de travail interservices (le Service des sports, le Service de l'urbanisme et de l'environnement, les Espaces verts). Ces services ont réfléchi, travaillé et sont venus avec une proposition contraire à celle qui avait prévalu jusque-là. Ils ont soumis au Conseil communal un petit rapport arrivant à la conclusion que ce site devait être désaffecté pour les chevaux et cavaliers et réaffecté pour être utilisé par le quartier comme terrain vert, en particulier pour que puisse s'y réaliser une place de jeux que l'un des promoteurs s'est engagé à réaliser à ses frais. Ces activités équestres devraient pouvoir trouver un écrin ailleurs qu'au centre-ville, dans un espace de cette nature.

Il est vrai que, lorsque j'ai vu cette note et que j'ai personnellement adhéré aux conclusions des réflexions menées par le Chef du service, je suis retourné au Conseil communal qui a validé cette position. Nous avons

revu, encore une fois, les personnes de la Société de cavalerie. Évidemment, je ne les ai pas reçues avec un immense sourire, car c'était tout à coup un changement de paradigme relativement important, mais je dois dire que la séance s'est finalement très bien déroulée, malgré la déception qui pouvait être la leur. Sur le fond, les représentants de la Société de cavalerie comprenaient tout à fait les raisons qui amenaient la Ville à imaginer que ce site devait être affecté à autre chose. C'était il y a environ 2 mois et demi.

Je dois relancer le dossier et votre question, M. Rohrbach aura, en tous cas, ce mérite. Je vais donc relancer le dossier au niveau des services concernés, puisque le Service de l'urbanisme, le Service des sports et la Société de cavalerie se sont mis à la recherche d'un terrain, qui ne soit pas forcément un terrain communal, par exemple, un terrain dans un chédail fermier aux alentours de la ville. Il faut voir s'il est possible de réaliser, au moins, ce qui est attendu de la Société de cavalerie, c'est-à-dire un carré de sable pour l'évolution des chevaux, mais ceci, plutôt sur un terrain privé, plutôt aux alentours de la ville, dans une ferme, qu'au centre d'un quartier en plein développement.

J'espère aussi, M. Rohrbach, que c'est la dernière fois que j'aurai à répondre à cette question, si ce n'est, une cinquième et dernière fois, pour vous dire quelle solution aura pu être trouvée.

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je souhaiterais faire une remarque, qui est, en même temps, une question. Cela concerne, au titre de la gérance, le remplacement des fenêtres, proposées en triple vitrage et bois métal, ce dont je me réjouis profondément. Mais, j'ai d'ailleurs déjà fait la remarque en sous-commission financière, j'ai le sentiment qu'on a, là, un virage sur l'aile. Précédemment, nous mettions des fenêtres en plastique, probablement avec une réflexion limitée à court terme. Ce remplacement était certainement très économique, mais pas spécialement respectueux du développement durable.

J'aimerais savoir s'il l'on peut se réjouir d'avoir, au cours de prochaines années, de nouvelles étapes d'amélioration faites sur les mêmes critères. Je me réjouis aussi que l'on nous dise, dans le rapport de la sous-commission, que des rencontres sont programmées de manière à voir comment améliorer le fonctionnement de la gérance, en relation avec la technique du bâtiment, tout le problème énergétique et l'ensemble des isolations et énergies. Merci.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour répondre à la question générale, le Conseil communal est en recherche permanente d'améliorations et n'en exclut, évidemment, aucune.

Pour être plus précis, concernant la gérance, je confirme ici l'engagement que j'ai pris devant la sous-commission de mon dicastère et devant la Commission plénière, à savoir qu'il y aura une séance au printemps pour entrer dans le détail de la manière d'envisager les investissements de la gérance dans le courant de l'année 2011. Il y aura une deuxième séance de la sous-commission de mon dicastère, après l'été, pour examiner la politique générale d'évolution du parc immobilier. Je crois que c'est Mme Morel qui a fait allusion, tout à l'heure, aux perspectives éventuelles de vente de certains objets pour financer soit la rénovation, soit l'acquisition d'autres. Cette politique doit faire l'objet d'une séance de réflexion qui a d'ores et déjà été agendée par le Conseil communal qui fera l'objet de la deuxième discussion en sous-commission, voire en commission plénière, puisque cela a été souhaité aussi. L'année 2011 sera intense du point de vue de la gérance.

S'agissant encore plus précisément du type de fenêtres posées, clairement, aujourd'hui, les choix ne sont pas dogmatiques pour tout le parc communal. Il n'y a pas une recette. Le choix se fait en fonction de la nature de l'immeuble; on a parfois intérêt à payer un peu plus cher pour faire du bois ou du bois métal, plutôt que du plastique, et parfois, dans d'autres cas, pour des immeubles qui ont moins d'intérêt, la solution plastique ou PVC convient très bien. Il n'y a pas de religion générale sur cette question. La seule constante est que quel que soit notre choix, nous nous faisons critiquer. Mais, nous assumons car, a priori, nous sommes un peu là pour cela. Mais, j'ai remarqué que lorsque nous n'utilisons que du plastique, nous étions critiqués et que dans ce cas-là, nous nous faisons aussi critiquer parce que nous avons décidé d'utiliser du bois et que c'est un peu plus cher. Cela sera donc un des objets du débat que nous aurons avec la Commission, mais il y a une ouverture à examiner : les questions et les critères sur lesquels nous devons nous baser pour faire ces choix. Nous le ferons donc avec vous, puisque vous êtes dans la sous-commission de mon dicastère.

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je serais désolé que le Conseil communal pense que c'est une critique que d'employer du bois-métal. Ce qui aurait été critiquable, c'est de s'enfermer dans des solutions "*tout plastique*", qui a été la religion pendant des années.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je n'ai pas pris cela pour une critique, mais je vous informe que le choix que nous avons fait, sur certains immeubles communaux, de mettre du bois, est critiqué par d'autres.

Crédits accordés par le Conseil général ou encore à solliciter sur le budget 2010

Pas de questions

Amendement

Les membres de la commission de sécurité, tous partis confondus, proposent d'octroyer au service du domaine public 2 ETP (emploi à plein temps) supplémentaires en augmentant le budget 2011 de 2 fois 154'000.- (voir rapport accompagnant le contrat de prestation) mais qui se retrouve à 80% dans les recettes.

Arrêté N° 1

Est approuvé le budget de l'exercice 2011, qui comprend:

a) *le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit:*

Charges	CHF	223'093'200.-
Revenus	CHF	221'539'300.-
Excédent de charges	CHF	1'553'900.-

Mariette Mumenthaler

Mme Mariette Mumenthaler, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Bien que je sois un peu surprise de vos réactions, j'en ai pris note et je vous propose de transformer cet amendement en postulat, ceci d'autant plus que M. Monnard a indiqué que la décision d'ETP supplémentaires pouvait se poser en 2012.

Je retire donc l'amendement et le remplace par un postulat.

Amendement transformé en postulat

Le Conseil général, tous partis confondus, mandatent le Conseil communal d'étudier l'engagement de 2 ETP (emploi à plein temps) supplémentaires pour le service du domaine public et de l'inscrire dans le budget 2012.

Mariette Mumenthaler

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais que les choses soient claires. Le Conseil communal accepte de se poser, à chaque exercice, toutes les questions que vous, ou d'autres, lui posent. Il n'y a pas, aujourd'hui, du point de vue du Conseil communal, l'idée qu'il y a une priorité à investir dans les ressources humaines au SDP plus qu'ailleurs. Par conséquent, je n'aimerais pas que l'interprétation que vient de donner Mme Mumenthaler des déclarations du responsable des finances et du SPD soient celle d'une priorité sur ce secteur, pour l'exercice

2012, de la part du Conseil communal. J'aimerais qu'il n'y ait pas de malentendu avant que vous ne votiez ce postulat.

Mme Mariette Mumenthaler, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ce que beaucoup d'entre nous ont exprimé ce soir, c'est le souhait que les commissions de gestion puissent se réunir avant les commissions financières. J'aimerais rappeler ce souhait.

L'arrêté N°1 est accepté par 35 voix sans opposition.

Postulat du Parti socialiste

Le Conseil communal est prié d'examiner, dès le début de l'exercice 2011, la possibilité de proposer au Conseil général un crédit d'investissement pour la pose, pendant l'année 2011, d'un revêtement synthétique sur le terrain du stade de la Charrière.

Daniel Musy

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous me permettrez d'être un peu plus circonstancié que d'habitude. C'est une démarche singulière, comme élu, que de recevoir, quelques semaines avant le vote d'un budget, un message de la part d'une association qui représente moins ses intérêts particuliers que l'intérêt général de la Ville. Jusqu'à preuve du contraire, le terrain de la Charrière n'est pas le terrain du FCC, mais notre terrain. C'est donc une démarche tout à fait légitime de la part d'élus que d'être à l'écoute de citoyens qui se posent des questions, de façon modérée, sur les infrastructures de la collectivité publique.

La première idée est de penser que nous nous faisons tirer par la manche ou que l'on nous met la pression. La seconde, après analyse de la situation, est que nous sommes en face, véritablement, d'interrogations et de problèmes que j'aimerais essayer de vous expliquer.

Dans ce Conseil, il n'est pas question de mettre une quelconque pression, par exemple par un amendement, comme on nous le suggérait, qui obligerait le Conseil communal à construire ou poser ce terrain l'année prochaine. Cela serait le meilleur moyen de tout faire capoter. C'est la raison pour laquelle, nous avons déposé un postulat que je vous lis :

"Le Conseil communal est prié d'examiner, dès le début de l'exercice 2011, la possibilité de proposer au Conseil général, un crédit d'investissement pour la pose, pendant l'année 2011, d'un revêtement synthétique sur le terrain du stade de la Charrière."

Le Conseiller communal responsable des Sports et de la culture nous a expliqué qu'il y avait des possibilités d'inverser les priorités, mais cela sera du ressort du Conseil communal, par l'étude que nous lui demandons. Cela sera peut-être, dans l'idéal, d'inaugurer un terrain en 2011 à la Char-

rière et le Pavillon en 2012. Tout cela n'est absolument pas contraint par notre postulat qui est une demande d'étude.

Nous avons fait l'analyse de la situation et nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il y avait une véritable urgence. D'abord, une urgence humaine car, en 2007, nous avons voté un crédit de plus d'un million pour la pose d'un revêtement synthétique sur un terrain annexe, plus petit, situé aussi dans l'enceinte de la Charrière. Cet investissement n'a jamais été réalisé, c'est pourquoi il y a d'énormes problèmes pour que les entraînements se passent bien. Ce n'est pas simplement un petit club qui aurait un intérêt particulier, mais des centaines et centaines de jeunes de différents clubs (environ 700) qui sont entraînés par d'innombrables bénévoles et qui pourraient être entraînés par des bénévoles supplémentaires qui, (et c'est une image très négative de notre ville) préfèrent aller entraîner des clubs juniors de plus petits villages qui ont de meilleures conditions que La Chaux-de-Fonds.

Je veux bien que nous nous occupions des chevaux et je pense qu'il est important de parler du Paddock. Mais, ce qui m'importe encore plus, c'est la passion de centaines et de centaines de jeunes dans cette ville qui auraient la possibilité, assez vite, de pouvoir s'entraîner, à peu près toute l'année, sur un terrain synthétique supplémentaire. Cela permettrait une meilleure planification des entraînements, la pelouse du stade actuel ne le permettant pas. Elle n'est utilisée que pour les matches de la première équipe.

C'est une urgence liée à une promesse et à un engouement qu'il y a, aujourd'hui, pour ce sport universel. J'espère que le Conseil communal acceptera notre postulat car c'est une demande d'étude qui pourrait être liée au rapport qui nous viendra très prochainement.

C'est un postulat qui montre que nous pouvons, sans être sous la pression, être à l'écoute d'une demande légitime des citoyens, dans le cadre de l'intérêt général. Si c'est un peu particulier de tant développer un postulat, je pense que c'est pour viser une belle cause et que celle-ci n'est ni abusive, ni téméraire, ni scandaleuse.

Avant de passer au vote, je souhaiterais connaître la position du Conseil communal et j'incite mes collègues du Conseil général à accepter ce postulat qui est totalement différent d'un amendement qui serait contraignant en obligeant le Conseil communal à dépenser une somme indiquée. C'est une étude pour, si possible, arriver très vite à la réalisation de ce terrain promis, l'idéal étant l'inversion des priorités : En 2011, l'inauguration du terrain à la Charrière, 2012, le Pavillon. Mais c'est au Conseil communal de faire sa politique.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal est, sur le fond, absolument convaincu qu'il

est nécessaire de réaliser un terrain synthétique sur le site de la Charrière. Ce terrain synthétique doit être d'une qualité au moins égale à celui qui a été réalisé sur le site des Forges et qui donne, aujourd'hui, pleine et entière satisfaction aux utilisateurs et qui permet, comme nous l'imaginions, une utilisation beaucoup plus intensive qu'un terrain en herbe. Évidemment, un terrain synthétique est moins soumis aux aléas du temps, à l'humidité et aux centaines de paires de pieds qui le piétinent lors d'une semaine.

Sur le fond, le Conseil communal est absolument convaincu de cette nécessité. Il a encore pu s'en convaincre lorsqu'il a reçu le Chef du Service des sports, accompagné du responsable des infrastructures, dans une séance dite stratégique (séances que le Conseil communal tient régulièrement en présence des services pour aborder les projets, les priorités à l'ordre du jour des services).

Vous l'avez dit, ce n'est pas le terrain du FCC. Celui-ci joue, depuis des décennies, sur ce terrain, mais deux autres clubs utilisent également les installations de la Charrière. Je crois que cela a déjà été rappelé, ces trois clubs représentent environ 700 juniors.

Le Conseil communal n'a jamais contesté cette nécessité. Comme chaque année, au moment où se déroule la planification des investissements, en général, les demandes qui remontent des services qui, prises pour elles-mêmes sont toutes soit nécessaires, soit utiles et ne représentent en tous les cas pas une volonté de gaspiller. Les premières demandes qui remontent des services, en général, ascendent sur des montants de demandes d'investissements entre 60 et 80 millions. Vous le savez, cela a déjà été dit ce soir, la Ville de La Chaux-de-Fonds ne peut pas se permettre d'assumer de pareilles enveloppes d'investissements. Et même si financièrement elle pouvait se le permettre, humainement, ce serait difficile car il ne suffit pas de marquer, dans le budget des investissements, que nous ferons ceci et que cela coûtera tant. Derrière, bien sûr, il faut monter un projet, préparer un rapport, le suivre, construire et vérifier que la construction se fait dans de bonnes conditions.

Les seules raisons qui ont amené le Conseil communal à repousser cet investissement, comme il a dû le faire pour d'autres, sont uniquement des raisons liées à des contraintes financières.

Un mot sur le crédit 2007 : vous avez raison, M. Musy, votre Conseil avait accordé un crédit de l'ordre d'un million pour la réfection du petit terrain synthétique qui existe aujourd'hui sur le centre de la Charrière. Mais, je fais appel à votre mémoire : dans ce même rapport, il était clairement indiqué que cette dépense ne serait engagée que si nous avions l'assurance que ce terrain, sur lequel nous aurions investi un million, soit homologué. Dans le cas où nous n'avions pas la certitude qu'il le soit, nous ne voulions pas dépenser ce million. Là, nous aurions pu considérer vraiment que nous jetions l'argent par les fenêtres. Cela aurait effectivement pu satisfaire à des besoins d'entraînement, mais en tous cas pas, d'une façon générale,

aux besoins du site. Grâce à ce crédit, la seule chose que nous avons faite pour quelques dizaines de milliers de francs, c'est de réparer la surface, de façon à ce qu'elle ne présente pas de danger. De ce point de vue, le Conseil communal a fait ce qu'il avait dit devant le Conseil général. Il en a d'ailleurs informé la Commission des sports, respectivement la sous-commission financière de mon dicastère.

J'en viens maintenant au postulat. Le Conseil communal l'acceptera et ne le combat, en tous cas, pas. Il s'agit effectivement d'une demande d'étude qui laisse la marge de manœuvre et d'appréciation que doit avoir le Conseil communal sur ce projet, mais également, d'une façon générale, sur les enveloppes d'investissements. En conséquence et compte tenu de ce que j'ai dit tout à l'heure, puisque d'une façon ou d'une autre, la question devra être traitée par le Conseil communal, il accepte ce postulat.

Par contre, si vous ne pouvez pas attendre une réponse d'ici fin janvier, c'est-à-dire le moment où nous espérons pouvoir vous soumettre le rapport sur l'état des lieux des infrastructures sportives, d'un point de vue strictement humain, c'est impossible. Un des éléments déterminants est de savoir si nous avons ou non une réponse de l'État sur le projet du Pavillon des sports.

Le postulat est adopté tacitement

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Compte tenu de l'engagement que nous avons pris ce soir, c'est-à-dire d'une analyse mise en place de lignes directrices pour la sécurité en 2011, le Conseil communal acceptera ce postulat. C'est, en fait, la demande d'étude qui correspond à la base de travail que nous nous sommes fixée.

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pouvons-nous avoir lecture du texte définitif ?

Amendement transformé en postulat

Le Conseil général, tous partis confondus, mandatent le Conseil communal d'étudier l'engagement de 2 ETP (emploi à plein temps) supplémentaires pour le service du domaine public et de l'inscrire dans le budget 2012.

Mariette Mumenthaler

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous comprendrez bien que l'inscription, dans le budget 2012, à ce stade, ne peut pas être garantie. La garantie que nous donnons, c'est que nous mettrons les étu-

des en place pour définir quelles seront les lignes directrices de la sécurité. Si nous arrivons à la conclusion que la sécurité doit avoir plus de personnel, je me ferai fort de monter au Conseil communal pour en faire la proposition. Si nous arrivons à la conclusion que les lignes directrices nous permettent de travailler dans le régime actuel, en termes de personnel, nous resterons évidemment au même niveau d'emplois.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai une remarque, qui prendra peut-être la forme d'un amendement, vous en déciderez. Il n'y a guère que le Conseil général qui peut mandater le Conseil communal pour faire des études par le biais d'un postulat et pas une Commission de gestion. Cela me paraît difficile que vous votiez ce soir que c'est la Commission qui nous mandate. C'est bien votre Conseil qui peut nous mandater.

Ce n'est qu'une question de forme, mais je pense qu'il faut corriger le texte afin qu'il soit correct.

Postulat amendé

Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité et l'opportunité d'octroyer au service du domaine public 2 ETP supplémentaires.

Mariette Mumenthaler, Michel Hess, Daniel Musy, Inan Vurucu

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Si vous déposez cela, il faut des signataires. Cela sera mis à l'ordre de jour et dans les livres, il faut savoir qui a demandé cela. Ensuite, il y a un vote au Conseil général. On ne peut pas mettre le *Conseil général* et ne pas savoir qui sont les signataires.

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Premier point, nous soutenons le fait que cela ne soit pas la commission. Deuxième point, un postulat doit être "*étudier la possibilité de...*". Cela a quelque chose de contraignant car on doit faire l'étude, mais ce n'est pas contraignant du point de vue de la décision finale, puisqu'elle va dépendre de l'étude. Troisième point, il est clair que le représentant du Conseil communal, M. Legrix, a raison, le postulat doit être déposé en bonne et due forme et signé.

SUSPENSION DE SEANCE

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Avant d'examiner le résultat des cogitations de cette interrup-

tion de séance, j'aurais aimé entendre, de la bouche du président du Conseil communal, davantage de précisions sur la manière dont il a dit les choses tout à l'heure. Personnellement, je ne voterai pas un postulat où on a confiné la réflexion sur le seul SDP, fut-il autofinancé, alors que nous sommes en présence de certains blocages de personnel et de services qui fonctionnent "*au taquet*" dans beaucoup de secteurs de la communauté chaux-de-fonnière. J'en veux pour preuve le seul fait suivant : je suis intimement persuadé que, si aujourd'hui, nous avons une réflexion plus large, nous ne serions pas en train de chercher un ingénieur communal car le Conseil communal lui aurait adjoint un adjoint !

J'aimerais bien qu'avant que nous débattions, nous entendions, de manière plus précise, ce que M. Kurth a dit tout à l'heure.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est bien volontiers que je précise la pensée du Conseil communal exprimée tout à l'heure. Je confirme que, dans un nombre important de secteurs (environ 70% ou 80% des services de la Ville) on travaille aujourd'hui en flux très tendu. Des besoins importants sont exprimés à chaque élaboration de budget, dans une majorité de services.

Comme l'a dit mon collègue pour les investissements, le Conseil communal reconnaît les besoins exprimés, avec des nuances et des priorités qu'il exprime au gré des circonstances. Mais, au-delà de la reconnaissance des besoins et de leur fondement, il a la contrainte du budget et la conscience, que nous répétons souvent devant votre Conseil, que la question des effectifs, avec celle des investissements, est une des deux ou trois composantes qui créent la structure financière, donc les déficits structurels éventuels dans la durée, d'une collectivité. Quand on engage du monde, on crée des structures, quand on engage des investissements, on crée des dépenses ou des amortissements ou engagements financiers pour plusieurs années.

Nous avons cette conscience et nous devons, par conséquent, faire certains arbitrages. Dans cet esprit, aujourd'hui, compte tenu des récentes augmentations rappelées par mon collègue, à savoir environ 50% au SDP, entre sa création et aujourd'hui, le Conseil communal ne considère pas qu'il y a une priorité supérieure au SDP que dans tous les autres secteurs qui sont "*au taquet*".

Par conséquent, s'il accepte l'esprit de ce postulat, c'est bien dans l'idée de vous rendre une appréciation générale sur les besoins, les évolutions récentes et les priorités des effectifs de la Ville dans les différents secteurs et non pas de se focaliser sur un seul secteur comme s'il y avait un besoin exceptionnel dans le domaine de la sécurité qui n'existerait pas dans tous les autres. Il ne s'agit pas de concentrer l'évaluation sur un seul

secteur, sous prétexte que nous en avons plus souvent parlé devant votre Conseil ces derniers mois.

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je suis désolé, mais il y a un hiatus entre ce que nous venons d'entendre et ce que le Conseil communal, par la voix de son président, vient de déclarer. J'aimerais des éclaircissements, voire une modification du texte. Mais, en l'état actuel, je ne vote pas.

Mme Katia Babey Falce, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Effectivement, c'est très contradictoire. Dans un sens, on nous dit que l'on peut l'étudier et dans l'autre, ce n'est vraiment pas l'endroit où il faudrait. Nous proposons donc un amendement pour le rendre plus général, afin que nous ne nous contentions pas de demander cette évaluation sur le SDP, mais que nous puissions l'étendre à l'ensemble des services. Nous nous retrouverions alors avec un rapport qui nous dirait exactement, lors du prochain budget, là où il y a des manques certifiés et de combien. Nous avons un peu l'impression que l'on nous dit que l'on va accepter un postulat pour rien.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR s'opposera à ce postulat. Nous ne sommes pas du tout d'accord que nous commençons à décider, dans cette Assemblée, de donner un poste à celui-ci, un autre à quelqu'un d'autre. Cela fait partie du travail du Conseil communal de revoir les affectations en personnel dans son budget. Là, on vise visiblement un secteur. Nous refusons donc ce postulat.

M. Hugues Chantaine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC refusera également ce postulat, car nous parlons maintenant de l'arrêté portant sur le budget. Un postulat doit amener quelque chose de chiffré, ce qui n'est pas le cas ou il parle du budget 2012, comme c'était le cas au début et ce n'est pas le sujet maintenant.

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais rappeler qu'un postulat est une demande d'étude. Elle porte forcément sur un objet particulier. Ensuite, cette demande est examinée dans un rapport au général, puis, elle sera acceptée, modulée, par le Conseil communal, la Commission financière. C'est le sens d'un postulat.

On peut être contre ce postulat, mais il ne faudrait pas vider de sens la notion du postulat. Ou on admet le sens du postulat (une demande d'étude particulière) ou l'on s'oppose au postulat en tant que tel. C'est cela qu'il faut choisir, mais il ne faut pas vider de sens la notion du postulat, d'autant plus que nous en avons accepté un, il y a deux minutes.

Mme Mariette Mumenthaler, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais préciser que le postulat va dans le sens de ce qui nous a été dit par M. Monnard. Une analyse de la situation actuelle se fait, des perspectives seront ouvertes. Ce postulat va exactement dans ce sens-là.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dès lors que le Conseil communal nous a affirmé qu'il faisait l'étude, je ne vois pas l'intérêt de faire un postulat supplémentaire pour en mettre une deuxième couche. C'est dans le PV, c'est écrit et nous savons maintenant que le Conseil communal fera la démarche.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. On entend qu'une majorité risque de refuser ce postulat. J'imagine que cette question pourrait faire l'objet d'une question ou d'un mandat de la Commission financière qui, pour sa première séance de l'élaboration du budget 2012, sollicite du Conseil communal, pour cette occasion, une analyse de l'évolution récente des effectifs par service, des besoins des différents services de l'administration, des priorités en matière de ressources humaines pour les prochaines années, secteur par secteur et des limites financières dans lesquelles cela doit s'inscrire. Non seulement, j'imagine qu'une partie de l'échiquier pourrait craindre si nous nous arrêtons avant la dernière remarque (la porte ouverte à des augmentations démesurées de l'effectif) mais, de façon générale, toute cette réflexion doit s'inscrire dans le cadre des capacités financières de la Ville.

Cette question, sans forcément déboucher sur un vote formel ce soir, peut faire l'objet d'une demande au Conseil communal, de la part de la Commission financière. Nous nous mettons au travail, dès le début de l'année prochaine, pour essayer de rendre une analyse, à la fin de l'été, qui permettrait de venir, lors du budget 2012, avec ces questions liées aux effectifs, posées plus complètement sur la table, donnant lieu à un débat complet à la Commission financière, plutôt qu'une simple justification du Conseil communal sur les choix qu'il aurait déjà arrêtés.

Mme Mariette Mumenthaler, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au vu des réactions, je propose de retirer le postulat.

L'arrêté N°2 est accepté par 35 voix sans opposition.

L'arrêté N°3 est accepté par 35 voix sans opposition.

L'arrêté N°4 est accepté par 35 voix sans opposition.

L'arrêté N°5 est accepté par 35 voix sans opposition.

L'arrêté N°6 est accepté par 35 voix sans opposition.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal vous remercie de la belle unanimité avec laquelle vous avez accepté ce budget et vous remercie, d'ores et déjà, de la confiance que vous lui témoignez pour la gestion 2011. Merci.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je me permets de faire une petite intervention. J'ai pu voir le budget de l'État et je me suis aperçu qu'à l'État, on arrive à mettre les chiffres et les commentaires sur l'autre page. J'aimerais bien que, dorénavant, à la Ville, ce soit aussi possible. Ainsi, il serait très simple de pouvoir lire les commentaires en consultant les chiffres.

Il est pris acte du rapport du Conseil communal par 35 voix sans opposition.

Il est pris acte du rapport de la Commission financière par 35 voix sans opposition.

Rapport du Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 200'000.00 à la Ville du Locle pour la rénovation de l'Ancienne Poste

(du 4 novembre 2010)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

La question de l'avenir du bâtiment dit de l'Ancienne Poste défraye la chronique locloise depuis de nombreuses années. Le débat est large, englobant la question de son affectation future, du financement des travaux, mais aussi de l'opportunité de conserver un tel bâtiment historique victime d'importants désordres statiques consécutifs à l'abaissement du niveau de la nappe phréatique. Cependant, la valeur urbanistique et architecturale de l'Ancienne Poste est admise tant par les autorités locloises et cantonales (qui l'ont classé monument historique) que par la Confédération qui lui reconnaît une valeur nationale. De plus, depuis l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'urbanisme horloger des deux villes du Jura neuchâtelois, la nécessité de conserver et restaurer cet objet patrimonial est patente en regard des engagements pris vis-à-vis de la communauté internationale. Le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds en est convaincu, la disparition de l'Ancienne Poste mettrait à mal l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Or, une mise à l'index par l'UNESCO serait, en terme d'image, catastrophique et ruinerait des années d'effort de mise en valeur du patrimoine urbain et d'amélioration de l'image de notre ville. Heureusement, aujourd'hui, les travaux entrepris devraient raisonnablement garantir le maintien de ce bâtiment. D'autre part, le rôle culturel que joue ce lieu est important pour toute la région, les utilisateurs actuels et futurs ne se recrutant pas uniquement dans la Mère commune, mais également à La Chaux-de-Fonds. La question de la rénovation de l'Ancienne Poste dépasse donc le territoire communal du Locle; il semble, dès lors, souhaitable que la Ville de La Chaux-de-Fonds participe à l'effort garantissant sa conservation. Ceci dans un esprit de coresponsabilité, mais aussi de solidarité.

Afin d'éviter un travail fastidieux et inutile de réécriture, vous trouverez en annexe le rapport du Conseil communal du Locle au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit pour l'assainissement de l'Ancienne Poste et l'octroi d'un droit de superficie à une fondation. Ce rapport et les deux arrêtés qui le complètent ont été acceptés par le législatif loclois lors de sa séance du 25 juin 2009 par 24 voix et 9 contre.

Valeur patrimoniale

L'Ancienne Poste occupe indéniablement une position stratégique dans l'urbanisme du Locle; c'est la porte d'entrée Est de la ville. En amont de celle-ci, nous trouvons un tissu urbain qui peine à trouver sa cohérence entre témoins du passé et anachronisme d'une modernité supposée. La disparition de l'Ancienne Poste serait comme une amputation urbaine remettant en question la valeur et la signification du centre ville.

D'autre part, la valeur intrinsèque de cet immeuble est indéniable. D'abord par la qualité de son vocabulaire architectural – c'est l'un des plus significatifs hôtels des postes construit au milieu du XIXe siècle en Suisse. Ensuite par son rôle symbolique, comme premier bâtiment républicain construit dans la Mère Commune par l'autorité communale. Enfin par son rôle dans la dynamique horlogère, à la fois comme immense bureau de poste pour l'époque, essentiel aux exportations horlogères, et pour avoir abrité la première école d'horlogerie du lieu. Par la suite, l'Ancienne Poste va, et ce jusqu'à ce jour, jouer un rôle important dans la vie sociale cloisienne en abritant de nombreuses activités culturelles associatives.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO de l'urbanisme horloger des deux villes du Jura neuchâtelois n'a rendu que plus précieux encore ce témoin important de l'urbanisme et de l'architecture du XIXe siècle en ville du Locle. Lors de l'analyse du dossier par les experts de l'ICOMOS, le cas de l'Ancienne Poste est apparu comme un point sensible. Voir disparaître l'Ancienne Poste serait s'exposer à une remise en question de la valeur universelle de l'urbanisme horloger du Locle et par effet de ricochet de celui de La Chaux-de-Fonds. Aux yeux des experts, la position urbaine stratégique de ce bâtiment dans la morphologie du Locle est essentielle à la valeur de l'ensemble. Ce sujet sensible a d'ailleurs été abordé à de nombreuses reprises entre les deux exécutifs lors de la préparation de la candidature à l'UNESCO.

Travaux envisagés

Le bâtiment souffre d'un manque d'entretien chronique et de désordres statiques importants conséquences de l'abaissement du niveau de la nappe phréatique. En effet, les fondations de l'Ancienne Poste reposent sur une sous-structure formée de pilotis de troncs de sapin dont les têtes ont été attaquées par la pourriture suite à la modification de l'humidité de la couche supérieure du sol naturel. Ce constat est malheureusement également valable pour d'autres bâtiments situés au fond de la vallée du Bied, dont les valeurs architecturale et urbanistique ne sont heureusement pas comparables à celles de l'Ancienne Poste. Ce type de pathologie est connu, le remède étant une reprise en sous-œuvre des fondations par report des charges sur le sol stable via des micropieux. Cette technique éprouvée est efficace, y compris dans la durée. Malheureusement, elle est relativement onéreuse; c'est cependant une mesure indispensable. La remise en état des façades et de la toi-

ture vient en deuxième priorité, une fois la structure primaire stabilisée. Ensuite seulement pourra-t-on envisager les travaux intérieurs d'aménagement dont l'urgence sera liée aux besoins des utilisateurs et aux moyens financiers à disposition.

Les travaux assumés par la Ville du Locle en ce moment, propriétaire des lieux dès l'origine, concernent le gros œuvre (reprise de la structure, assainissement de l'enveloppe extérieure) et une partie du second œuvre (dispositifs de sécurité, blocs sanitaires, chauffage). Le reste des travaux d'aménagement de l'intérieur seront du ressort d'une fondation qui aura la tâche de gérer les lieux une fois les travaux assumés par la Ville du Locle achevés (probablement au printemps 2011). Ce sont seuls les travaux assumés par la Ville du Locle qui ont fait l'objet du rapport annexé et du crédit de CHF 3'585'000.00 qui en découle.

Structure de gestion

L'Ancienne Poste est propriété de la Ville du Locle depuis sa construction et est, jusqu'à ce jour, gérée par la gérance communale. Il est cependant prévu de confier, une fois les travaux assumés par la commune, la gestion de l'Ancienne Poste à une fondation. Cette fondation a été créée officiellement le 5 novembre 2009. Son Conseil de fondation se compose actuellement de Francis Matthey, président, Jacques Hainard, vice-président, Cédric Dupraz, secrétaire, Jérôme Heim, délégué des locataires, Caroline Calame (conservatrice du Musée du Col-des-Roches) et Pierre Gygax (directeur d'Ulysse Nardin). Mme Sylviane Musy (historienne et conservatrice du Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds) et M. Jean-Daniel Jeanneret (architecte du patrimoine à La Chaux-de-Fonds et gestionnaire du site inscrit à l'UNESCO) ont en outre été approchés pour compléter ce Conseil si La Chaux-de-Fonds confirmait son engagement dans ce projet.

Les buts de la fondation sont les suivants (article 3 des statuts) :

La fondation a pour but idéal et non lucratif de préserver et de valoriser le bâtiment Marie-Calame 5 ("Ancienne Poste") sis au Locle, d'y créer un pôle régional de la culture et de promouvoir ainsi les activités culturelles en Ville du Locle. Elle peut accorder des aides à toutes initiatives qu'elle jugera pertinentes et conformes aux buts de la Fondation.

La Fondation deviendra propriétaire dudit immeuble en droit de superficie. Elle poursuit un but de pure utilité publique.

Il reviendra donc à la fondation, respectivement à son Conseil de fondation, de trouver les financements nécessaires pour l'aménagement intérieur des volumes, de jouer le rôle de maître d'ouvrage pour ceux-ci, puis d'assumer la gestion des lieux en définissant la politique générale devant présider aux activités abritées par l'Ancienne Poste, en assumant le choix des locataires et en réglant les problèmes courants (ordres, finances, administrations, travaux d'entretien, etc.). Pour cette dernière tâche, la fondation pourrait sans doute recourir aux services d'une gérance immobilière habituée à ce type de problématique. A noter que la fondation jouira sur l'entier de la parcelle de l'Ancienne Poste d'un droit de superficie d'une durée de 99

ans (deuxième arrêté du rapport annexé) qui lui sera accordé à l'issue de la première phase des travaux. De plus, il semblerait que la fondation puisse compter sur un important soutien de la Loterie romande pour les travaux qu'elle devra assumer, ainsi que sur celui d'importants mécènes. Un avant-projet, confié à l'architecte Pierre Minder, est en cours d'élaboration, il est donc trop tôt pour connaître l'estimation des montants nécessaires. Il faut cependant préciser que les travaux intérieurs se réaliseront par étapes suivant les moyens à disposition et les besoins des locataires.

Affectations futures

La vocation culturelle de l'Ancienne Poste doit être conservée, voir développée à l'issue des travaux. De nouveaux espaces sont en effet à disposition depuis le déménagement des véhicules des sapeurs-pompiers suite à la création du SISMN. Une partie des locataires actuels, qui malgré les travaux en cours, continuent leurs activités dans le bâtiment, devrait pouvoir y rester à terme. Cependant, la politique générale d'affectation et de gestion des lieux sera assumée par la fondation. Le processus actuellement imaginé prévoit une dénonciation des baux au moment où la fondation jouira de son droit de superficie. Celle-ci procéderait alors à un choix des futurs locataires sur la base de dossiers de motivation. Les loyers actuels, extrêmement bas, seront probablement adaptés dans des proportions qui restent inconnues (la fondation devant a priori assumer seule les coûts de fonctionnement et d'entretien sans subside communal), mais qui ne devraient pas être un obstacle à l'installation d'activités culturelles. Car rappelons-le, le but est de faire de l'Ancienne Poste un pôle culturel régional qui devrait aussi concerner les chaux-de-fonniers, comme c'est déjà en partie le cas. Le Conseil communal du Locle a d'ailleurs admis que les chaux-de-fonniers jouiraient des mêmes conditions d'accès à ces locaux dès lors que notre Ville participait au financement de l'opération. La composition du Conseil de fondation paraît aussi un gage d'ouverture sur l'ensemble du Jura neuchâtelois.

Cette offre est importante aux yeux du Conseil communal, qui y voit un potentiel important pour répondre aux besoins de la scène musicale dans de meilleures conditions que celles de la rue de la Serre à La Chaux-de-Fonds.

Contexte du soutien de la Ville de La Chaux-de-Fonds

La question de la conservation et de l'assainissement de l'Ancienne Poste est un sujet délicat en ville du Locle depuis de nombreuses années. Pour rappel, un premier crédit avait été combattu par un référendum et rejeté par le peuple en 1998. La candidature de l'urbanisme horloger du Locle et de La Chaux-de-Fonds à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial a révélé l'importance essentielle de cet immeuble pour la cohérence de la morphologie urbaine du Locle. C'est dans ce contexte qu'a été signée en août 2006 une déclaration d'intention des deux Conseils communaux à l'attention du Conseil d'Etat (annexée) rappelant l'importance du projet de rénovation, en particulier du fait qu'il était symbolique de la volonté de rapprochement des deux villes, qu'il jouait un rôle essentiel dans la perspective de

leur inscription à l'Unesco et en raison de l'offre en locaux culturels qu'il représentait. Le projet dès lors, inscrit dans une perspective plus large, devenant un élément important d'enjeux qui dépassent les frontières communales, le Conseil d'État a classé le bâtiment le 30 août 2010. Une subvention cantonale provisoire de CHF 374'085.00 a été accordée dans le cadre des travaux de stabilisation et d'assainissement de l'enveloppe extérieure. La Confédération, qui a mesuré toute l'importance de l'Ancienne Poste dans la validité de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, a promis une subvention de CHF 831'300.00. Rappelons que le crédit accepté par le Conseil général du Locle est pour cette phase de travaux de CHF 3'585'000.00.

Afin d'encourager les autorités locloises dans leur entreprise de conservation de l'Ancienne Poste compte tenu de l'implication que cela a dans la valorisation de l'urbanisme horloger, mais également en regard du rôle culturel régional des activités qui y sont abritées et dans la perspective d'une saine collaboration réciproque entre les deux villes du Jura neuchâtelois, le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds s'est engagé à proposer au Conseil général un soutien de CHF 200'000.00, contribution qui fait l'objet de la demande du présent rapport.

Comme mentionné ci-devant, la Ville du Locle s'est engagée, en contrepartie de cette contribution, à exiger de la Fondation qu'elle offre aux chaux-de-fonniers un accès au bâtiment rénové aux mêmes conditions que pour les acteurs culturels loclois. Elle s'est également engagée garantir une représentation de la Ville de La Chaux-de-Fonds au sein du Conseil de Fondation.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation

La participation de La Chaux-de-Fonds au projet de restauration de l'Ancienne Poste est conforme aux lignes directrices du programme de législation prévoyant le renforcement des relations extérieures notamment au sein du RUN, et la mise en valeur des fonctions, prestations et espaces urbains.

Conséquences sur les finances

L'engagement de la Ville, prévu au budget 2010 des crédits à solliciter, est lié aux travaux de rénovation et n'appelle aucune participation financière ultérieure liée à l'exploitation des lieux. La charge financière qui en découle est donc limitée aux coûts d'amortissement et d'intérêts.

En application des directives établies par le Service des communes, la charge financière est calculée sur une durée d'amortissement de 4 ans; la charge d'intérêts est quant à elle estimée sur la base du taux moyen des emprunts de la ville, soit 3,2%.

La charge financière annuelle moyenne peut être présentée comme suit:

Amortissement sur 4 ans (25 %)
Intérêts 3,2 % sur la moitié de l'investissement
Soit une charge annuelle de

CHF	50'000.00
CHF	3'200.00
CHF	53'200.00

Conséquences sur les ressources humaines

Néant.

Collaboration intercommunale

La proposition qui vous est faite de participer modestement à la restauration de l'Ancienne Poste s'inscrit dans la prolongation des discussions menées depuis plusieurs années entre les exécutifs des deux villes et concrétisées une première fois par la déclaration d'intentions annexée au présent rapport. A noter que cette déclaration d'intentions a notamment permis d'obtenir la participation de l'Etat à ce projet.

Cette participation est également conforme au contrat RUN prévoyant la mise à disposition de locaux pour artistes au sein de l'agglomération.

Le Conseil communal sait que le Conseil général conserve un souvenir amer de l'absence de participation du Locle à la réouverture de la gare ferroviaire du Crêt-du-Locle, mais ne voit pas pour autant de contradiction entre cette décision passée et la proposition qu'il vous soumet aujourd'hui. La question des infrastructures de transports a en effet depuis lors été reprise entre les exécutifs, qui ont convenu que, pour la mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération, le critère de la territorialité serait retenu. Chaque Ville financera ainsi les infrastructures situées sur son territoire sans aucune participation de l'autre Ville. C'est ainsi que la réouverture de la gare de La Chaux-de-Fonds – Fiaz n'impliquera pas davantage de participation de la Ville du Locle que celle du Crêt-du-Locle et que la liaison entre le centre-ville et la gare du Locle ne donnera lieu à aucune participation financière de La Chaux-de-Fonds.

Pour autant, les deux exécutifs sont convenus de ne pas retenir la même systématique pour d'autres domaines, ce qui permet aujourd'hui à diverses institutions dans notre ville de bénéficier de contributions annuelles de la Ville du Locle notamment pour le TPR (CHF 35'000.-) et le Club 44 (subvention annuelle passée de CHF 5'000.- en 2000 à CHF 15'000.- en 2011). Des discussions exploratoires ont également été menées permettant de penser qu'une future recherche de fonds de Bikini Test pour l'adaptation de ses locaux et installations trouvera également un écho favorable auprès de la Ville du Locle.

Par ailleurs, une collaboration entre les services de la jeunesse, évoquée dès les premiers contacts concernant l'ancienne Poste, est toujours débattue entre les dicastères compétents, sa réalisation n'ayant pas pu intervenir pour l'heure pour

des raisons liées aux questions d'organisation qui se sont posées dans les deux villes dans ce domaine.

En outre, la collaboration proposée s'inscrit aussi dans le contexte des réalisations communes récentes liées au patrimoine et au développement horlogers et micro-techniques, en particulier la mise en œuvre du projet d'aménagement du Crêt-du-Loche, l'inscription à l'UNESCO, la valorisation du site inscrit par une campagne promotionnelle commune deux ans de suite et l'organisation de trois éditions de la JPH – Journée du Patrimoine Horloger.

Enfin, cette participation de la Ville de La Chaux-de-Fonds ne constitue pas la dernière des collaborations envisagées entre les deux Villes dès lors que les projets d'une déchetterie commune, d'un regroupement des stands de tirs et d'infrastructures de natation sont également en cours de discussion. Pour certaines, elles sont essentielles à l'avenir de notre région.

Eléments relatifs au développement durable

a) aspects environnementaux

La conservation du patrimoine participe directement à la logique du développement durable.

b) aspects sociaux

Le rôle social actuel et futur sur la scène culturelle régionale est la base du projet et répond à une réelle demande qui dépasse le territoire loclois pour prendre une dimension régionale qui concerne aussi La Chaux-de-Fonds.

c) aspects économiques

Une fois l'Ancienne Poste assainie, la fondation devra veiller à un équilibre compatible sans tendre à la création de bénéfice (la fondation étant sans but lucratif). Le fait que la gestion à long terme de ce lieu semi-public relève à l'avenir d'une fondation devrait éviter aux collectivités publiques, notamment à la Ville de La Chaux-de-Fonds, de devoir contribuer financièrement aux frais de fonctionnement ou d'entretien de l'Ancienne Poste. Le crédit présentement sollicité est donc unique. Il contribuera néanmoins à l'amélioration de l'offre en locaux destinés aux activités musicales, qui font partie des conditions-cadres du développement démographique et économique de la région.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir accepter ce legs en votant l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Laurent Kurth

La chancelière

Muriel Barrelet

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

Vu l'inscription des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds au patrimoine mondial de l'UNESCO,

Vu l'arrêté du Conseil général de la Ville du Locle du 25 juin 2009,

Sur la proposition du Conseil communal et son rapport du 4 novembre 2010,

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 200'000.- est accordé au Conseil communal pour qu'il octroie à la Ville du Locle une participation du même montant destinée au financement de la rénovation du bâtiment dit de "l'Ancienne Poste" au Locle (rue Marie-Calame 5).

Art. 2.- ¹La participation est octroyée aux conditions suivantes:

- a) la rénovation doit se faire conformément à l'arrêté du Conseil général de la ville du Locle du 25 juin 2009;
- b) la ville du Locle s'engage par écrit à exiger de la Fondation qui sera propriétaire du bâtiment rénové:

- qu'elle offre aux acteurs culturels chaux-de-fonniers un accès audit bâtiment aux mêmes conditions que pour les acteurs culturels loclois
- qu'elle garantisse une représentation de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans son Conseil de fondation.

²En cas de non-respect des conditions ci-dessus, le Conseil communal exige la restitution de la subvention.

Article 3.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 4.- L'investissement sera amorti au taux de 25 %.

Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Marc Schafroth

La secrétaire

Aline Fleury

M. Christophe Ummel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Sur le principe, le PLR voit avec bienveillance ce projet de la Ville du Locle qui consiste à mettre en valeur le bâtiment remarquable qu'est l'Ancienne Poste.

Nous considérons comme en ensemble cohérent l'offre culturelle de notre région, ensemble qui ne saurait s'embarrasser de frontières communales. La contribution de notre Commune à ce projet va dans ce sens.

Notre état d'esprit positif sur ce dossier se trouve toutefois quelque peu émoussé par la déclaration du Conseil communal du Locle lors de la séance commune de nos deux Conseils, en septembre dernier, Conseil communal du Locle qui disait considérer cette participation de notre Commune comme un dû, discours cavalier qui nous a froissés.

En outre, nous trouvons quelque peu étonnant le fait que la Ville du Locle, qui projette un exercice financier positif pour l'année prochaine, ait besoin de notre aide, alors qu'elle pense même se passer de la péréquation cantonale. Nous nous réjouissons d'élaborer des projets analogues à l'Ancienne Poste, en pensant à l'aide que nous obtiendrons de nos voisins par réciprocité.

Mais trêve d'ironie, pour nous, en faisant la balance, les arguments en faveur du soutien à ce projet l'emportent et nous accepterons le rapport. Merci de votre attention.

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Notre groupe votera l'arrêté qui nous est soumis et entend ainsi marquer son soutien, à la fois à la démarche de réhabilitation du bâtiment de l'Ancienne Poste, mais aussi son soutien au considérable bouillon de cultures plurielles qui y vit et s'y développe.

Le rapport du Conseil communal du Locle au Conseil général de la ville voisine sait trouver les mots pour parler d'un objet patrimonial qui fait sens, encore et toujours. Et nous pouvons être persuadés que, lorsque la mue sera achevée, il deviendra plus évident encore qu'une destruction aurait été une absurdité.

Si le soutien de notre Ville se justifie en regard de l'ensemble des critères UNESCO et Patrimoine horloger, il se justifie aussi à cause des possibilités de participation chaud-froid à ce pôle de culture régional, dans ses aspects actuel et futur.

C'est donc avec plaisir et satisfaction que nous soutenons la démarche conjointe du Conseil communal, du Canton et la Confédération. C'est peu dire que, dans nos engrenages institutionnels ou autres, s'insinuent régulièrement des grains de sable. Saluons donc comme il se doit cette goutte d'huile qui vient à point nommé ! Je vous remercie.

Mme Mariette Mumenthaler, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. A quelques années d'une fusion du Locle et de la Chaux-de-Fonds, le groupe des Verts salue le geste de collaboration amorcé le 23 août 2006, à travers la déclaration d'intention signée par les deux Conseils communaux et s'inscrivant dans les objectifs du RUN. C'est le moment de donner vie à cette déclaration et de la traduire en chiffre. Le bâtiment en question représente une pièce importante de notre patrimoine commun reconnu par l'UNESCO. D'autre part, l'affectation prévue permettra également à la population chaux-de-fonnière de bénéficier des infrastructures de l'Ancienne Poste, à travers le programme culturel et de bénéficier de locaux répondant aux besoins de la scène musicale de notre région.

Le rapport présenté par le Conseil communal du Locle et accepté par son Conseil général en juin 2009 nous apparaît comme cohérent, malgré quelques faiblesses. Nous sommes convaincus que ce bâtiment mérite l'investissement demandé à la Commune du Locle pour le stabiliser et le rénover. La structure de gestion à travers une Fondation nous paraît être une garantie de qualité au projet, ceci d'autant plus lorsqu'on connaît le panel de personnalités mandatées.

Le groupe des Verts acceptera donc la demande de crédit de CHF 200.000.-. Nous nous permettons simplement de rendre le Conseil communal de la Chaux-de-Fonds attentif à l'importance des transports publics. Il s'agira de veiller à ce que ces derniers soient attractifs et adaptés à la demande des futurs "utilisateurs" de la Vieille Poste.

L'allusion inscrite dans le rapport du Conseil communal concernant les locaux de la rue de la Serre nous invite à demander au Conseil communal où en sont les travaux prévus. Les locaux en question répondent-ils maintenant aux normes de sécurité ? Et, toujours dans le même ordre, est-il prévu d'autres lieux en ville de la Chaux-de-Fonds pour répondre aux problèmes de locaux de la scène musicale ? Je vous remercie.

Mme Célia Clerc, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste tient tout d'abord à souligner le caractère fondamental, pour l'ensemble du Jura neuchâtelois, du projet lié à la rénovation de l'Ancienne Poste.

En effet, l'assainissement de ce bâtiment revêt une importance particulière pour la qualité de vie, non seulement en ville du Locle, mais dans l'ensemble de la région. Le rôle de l'Ancienne Poste, pour la vie artistique régionale, est central, tant au niveau de la création, de la formation que de la représentation scénique. Ce bâtiment offre, en effet, un nombre considérable de locaux qui, disposant d'une acoustique remarquable, favorisent l'exercice et la création d'activités artistiques, notamment dans le domaine de la musique.

En outre, le projet de la Maison de culture et de rencontre qui sera développé à l'Ancienne Poste s'inscrit directement dans les perspectives

du Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN) et plus spécifiquement dans le projet de réseau des trois villes. La réfection de ce bâtiment permet donc de renforcer les relations au sein du RUN, en particulier entre les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. C'est d'ailleurs avec intérêt que le groupe socialiste a pris connaissance des autres projets de collaboration en cours entre ces deux villes. Le projet de l'Ancienne Poste, dont la vocation culturelle est ici à souligner, contribue également au rayonnement extérieur du canton de Neuchâtel, puisque, ne l'oublions pas, la culture constitue un élément du dynamisme urbain.

Le groupe socialiste souhaite encore relever la valeur urbanistique et architecturale de l'Ancienne Poste qui a été classée monument historique au niveau cantonal et reconnue d'importance nationale par la Confédération. D'ailleurs, ce bâtiment tient une place prépondérante dans l'inscription des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds au patrimoine mondial de l'UNESCO. A ce propos, il convient de mettre en évidence le rôle joué par l'Ancienne Poste dans la dynamique horlogère de la région, ce bâtiment ayant notamment abrité la première école d'horlogerie du Locle.

Enfin, le groupe socialiste tient à souligner que la participation financière de la ville de La Chaux-de-Fonds à la restauration de l'Ancienne Poste est, somme toute, relativement modeste. A ce propos, nous nous sommes demandé comment le montant de CHF 200'000.-, à titre de subvention, avait été arrêté. S'agissant de l'aspect financier du projet, il faut ici relever qu'il s'agit d'un investissement qui, comme déjà dit, profitera directement aux habitants de la ville de La Chaux-de-Fonds. De plus, il y a lieu de rappeler que la Ville du Locle verse des subventions annuelles de CHF 35'000.- pour le TPR et de CHF 5'000.-, qui passeront à CHF 15'000.- dès l'année prochaine, pour le Club 44. La Ville de La Chaux-de-Fonds s'est, au demeurant, engagée, par déclaration d'intention du 23 août 2006, à prendre part à la rénovation de l'Ancienne Poste. Il s'agit ici de respecter cet engagement.

Comme vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera ce rapport. Merci de votre attention.

M. Adrien Steudler, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ce n'est pas tant le montant, somme toute encore raisonnable, qui nous a heurtés, mais bien la forme avec laquelle la demande est formulée.

Lors de la session commune des Conseils généraux de La Chaux-de-Fonds et du Locle, en septembre dernier, un représentant de l'Exécutif loclois a eu une façon de nous faire comprendre, en termes dénués de toute possibilité d'erreur, que si l'on osait refuser la subvention pour l'Ancienne Poste, la Ville du Locle ne nous aiderait plus pour Bikini Test, retire-rait ses billes du TPR et bien d'autres encore...

Cette manière de procéder est intolérable et ne nous plaît pas du tout. Le chantage n'a jamais payé et ne payera pas non plus ici. De plus, effecti-

vement, nous ne trouverions pas normal que ce soit aux contribuables chaux-de-fonniers de payer un manque d'entretien de la part des Autorités du Locle quant à ce bâtiment public.

Vous l'aurez donc compris, le groupe UDC a une autre manière de concevoir la politique intercommunale et refusera l'arrêté.

Une question nous vient, malgré tout : serait-ce un moyen envisagé par le Conseil communal pour permettre à quelques éconduits de la rue de la Serre de retrouver une adresse qu'il soutient, l'Ancienne Poste du Locle, vu que nous ne trouvons pas de solution sur notre commune ? Ne risque-t-on pas, de cette manière, de perdre quelques esprits créatifs de notre cité ?

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais d'abord remercier les groupes de l'accueil globalement favorable réservé à ce rapport. La plupart des choses ont été dites, je serai donc assez bref.

Cette Ancienne Poste est un élément du patrimoine urbain commun de La Chaux-de-Fonds et du Locle. La Chaux-de-Fonds a été associée au calendrier de mise en œuvre, depuis quatre ans. Elle s'est permis d'intervenir, parfois de manière assez vive, dans l'élaboration de ce calendrier, en lien avec les enjeux de l'inscription à l'UNESCO. C'est dire que, depuis quatre ans, ce dossier est géré conjointement par les deux Villes. La Chaux-de-Fonds, en 2006, s'était annexé au rapport, a pris un engagement qui a permis l'intervention de la Confédération et du Canton, non pas un engagement financier, à cette époque, mais l'engagement de reconnaître l'importance de ce bâtiment.

L'idée de faire de faire un projet commun, dans l'esprit du Réseau des trois villes, est conforme au contrat de la Communauté d'agglomérations des trois villes, donc du RUN. La Chaux-de-Fonds, finalement, prend peu de risques, elle investit CHF 200'000.-, mais elle n'assume pas de risques dans la gestion future, elle ne risque pas de devoir repasser à la caisse, si les choses évoluent mal. L'engagement est limité à celui qui vous est soumis ce soir.

Vous avez été plusieurs, à juste titre, à insister sur l'importance de l'apport de ce lieu à la vie culturelle régionale. C'est une offre, non seulement attendue par les artistes de la région, mais déjà utilisée par ceux-ci. Ce ne sont pas des éconduits et qui n'ont pas, lié à l'affaire de la rue de la Serre, motivé particulièrement ce dossier. Vous l'avez lu, la déclaration d'intention date de 2006, l'épisode de la rue de la Serre a moins d'une année. C'est finalement un dossier sur lequel nous pouvons faire avancer la collaboration intercommunale.

Permettez-moi de faire le lien, comme vous l'avez fait, avec d'autres dossiers : le Club 44, Bikini Test, la déchetterie intercommunale sur laquel-

le nous reviendrons prochainement, la question des stands de tir. Pas plus tard que ce matin, j'étais au Locle pour examiner les possibilités de regroupement des stands de tir au niveau de la région. Il est inutile de vous faire un dessin sur les enjeux que représente, pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, le potentiel de regroupement des stands de tir de l'ensemble de la région sur un seul site. C'est dire que cette collaboration est nécessaire aux deux villes et c'est aussi dans cet esprit que nous l'avons soumise. Même si c'est un peu moins concret, compte tenu des difficultés récurrentes que connaissent ces dossiers, nous pourrions citer des projets de collaboration sur lesquels nous continuons de travailler ensemble, à plus long terme, tels que Biodôme, NEODE ou Robosphère. La collaboration entre les deux villes n'est pas arrêtée. Le Conseil communal pense que nous devons tenir nos engagements, en particulier ceux que je viens de rappeler. Nous sommes intervenus dans ce dossier, depuis quatre ans, nous avons signé des textes, etc...

Finalement, affirmer aujourd'hui qu'il y a des projets communs entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds, c'est peut-être aussi une signification politique un peu plus vaste qui montre que cette région a des projets, qu'elle est autre chose qu'un monde en souffrance, comme certains ont eu l'occasion de la décrire il y a peu de temps.

S'agissant des déclarations, que vous avez jugées maladroites, de M. Droguett, représentant du Conseil communal du Locle, lors de notre dernière séance commune, je pense que votre appréciation n'est pas très éloignée de celle qu'a portée le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds. Vous avez parfois été indulgents avec nous, quand nous avons été maladroits à votre égard et vous n'avez pas systématiquement, pour ce motif, refusé tous les crédits que nous vous proposons. C'est la même indulgence que nous vous demandons ce soir, en entendant que vous avez trouvé cette déclaration maladroite, mais en considérant qu'elle ne doit pas motiver un refus de ce crédit.

Concernant les questions posées par Mme Mumenthaler qui évoquait notamment le panel de personnalités qui constituera le Conseil de fondation, j'aimerais apporter une précision, afin qu'il n'y ait pas de malentendu : certaines sont déjà nommées, d'autres doivent l'être encore. Deux personnalités chaux-de-fonnières ont été approchées, il y a quelque temps. Nous devons reprendre langue aujourd'hui avec la Fondation et avec les autorités du Locle pour savoir si les besoins, en termes de compétences, ont évolué ou si ce seront bien ces personnes-là qui seront désignées. Nous avons, nous, donné notre accord, mais la composition définitive des représentants chaux-de-fonnières doit encore être discutée. Sur le principe, elle ne sera évidemment pas contestée, mais sur les personnalités qui représenteront La Chaux-de-Fonds, cela doit faire l'objet d'une nouvelle discussion, compte tenu de l'évolution des travaux de la fondation.

Vous avez insisté sur la question des transports publics. Je crois que nous avons souvent eu l'occasion, ces dernières semaines et ces derniers mois, de développer ici notre attachement au développement des transports publics dans la région, à leur renforcement. Je n'insiste donc pas davantage.

Sur Serre 90, les bâtiments n'ont pas été adaptés à ce jour, mais des ingénieurs et des architectes ont été mandatés et les relations sont aujourd'hui normales entre le Service de l'urbanisme, sous l'angle de la Police des constructions, de l'affectation des locaux, des travaux encore à venir. Il y a des négociations sur les délais pour pouvoir déposer des pièces supplémentaires. Les choses avancent normalement, quand bien même les travaux ne sont pas aboutis. Les mesures d'urgence ont été prises et il n'y a plus de problèmes de sécurité à court terme, dans ces bâtiments, mais il reste des travaux à faire.

Concernant les réflexions sur d'autres lieux, c'est un peu comme pour les investissements sur les infrastructures sportives et les effectifs : le Conseil communal nourrit toujours beaucoup de réflexions, puis, ensuite, il est confronté aux principes de réalité. Mais, ces réflexions existent sur d'autres lieux possibles pour les milieux culturels. Je n'en dirai pas plus car je risquerais d'être imprécis, mon collègue pourrait faire mieux que moi.

Je réponds à une question du groupe socialiste sur la façon dont nous sommes arrivés à CHF 200'000.-. Le calcul ne correspond plus, aujourd'hui, à la réalité, mais le Conseil communal a décidé de s'en tenir à ce montant. A l'époque où nous avons discuté avec Le Locle et où nous avons arrêté ce montant, il s'agissait, entre les contributions de la Confédération, celles du Canton et celles de la Ville de La Chaux-de-Fonds, d'arriver au total à 50% de financement. A ce moment-là, nous avons arrêté notre contribution à CHF 200'000.- pour atteindre ces 50%. Ensuite, le budget total et les contributions de la Confédération ont varié. Mais, nous avons décidé de ne pas augmenter le montant prévu. A l'origine la motivation était d'atteindre les 50% de financement externe, pour que le Conseil général du Locle puisse mesurer le soutien assez vaste que recueillait ce projet. Je vous remercie de votre attention.

L'entrée en matière est acceptée par 28 voix contre 6.

L'arrêté est accepté par 27 voix contre 6.

Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de modification du Règlement de la Commission de sécurité publique

(du 27 octobre 2010)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Le 21 février 2006, le Conseil général adoptait le règlement de la Commission de sécurité publique qui stipule à l'article 5:

¹*La Commission exerce la surveillance des activités du dicastère de la sécurité qui ne sont pas du ressort d'une autre autorité. Elle se prononce sur le budget et les comptes annuels.*

²*Elle émet un préavis sur tout objet donnant lieu à un rapport du Conseil communal au Conseil général.*

³*Elle peut examiner toute question et formuler toute proposition en relation avec la politique de sécurité en ville de La Chaux-de-Fonds.*

Or, le 7 octobre dernier, la Commission de sécurité publique a exprimé le souhait d'une adjonction à cet article à l'alinéa 2 par le texte suivant:

²*Elle examine, chaque premier trimestre, le bilan annuel du Conseil communal sur le mandat de prestations confié au Canton.*

Les alinéas 2 et 3 actuels deviennent donc 3 et 4.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par la Commission de sécurité publique.

Par conséquent, sur proposition de celle-ci, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir adopter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL	
Le président	La chancelière
Laurent Kurth	Muriel Barrelet

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article 1.- L'article 5 du règlement de la Commission de sécurité publique, du 21 février 2006 (RSC13.101) est modifié comme suit:

¹*La Commission exerce la surveillance des activités du dicastère de la sécurité qui ne sont pas du ressort d'une autre autorité. Elle se prononce sur le budget et les comptes annuels.*

²***Elle examine, chaque premier trimestre, le bilan annuel du Conseil communal sur le mandat de prestations confié au Canton".***

³*Elle émet un préavis sur tout objet donnant lieu à un rapport du Conseil communal au Conseil général.*

⁴*Elle peut examiner toute question et formuler toute proposition en relation avec la politique de sécurité en ville de La Chaux-de-Fonds.*

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Marc Schafroth

La secrétaire

Aline Fleury

M. Marc Schafroth, Président : il s'agit d'un débat court.

M. Inan Vurucu, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le 7 octobre dernier, la Commission de sécurité publique a proposé une modification de son règlement. Cet article, à l'alinéa 2, permet d'examiner régulièrement le bilan annuel du Conseil communal, sur le mandat de prestations confié au Canton. C'est pourquoi notre parti accepte cette modification qui nous paraît indispensable.

M. Paul-André Liard, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance de ce rapport et ne voit aucun inconvénient à l'application de ce texte.

Mme Julie John, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les Verts accepteront la modification du règlement de la Commission.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PLR acceptera aussi ce rapport.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Parti socialiste acceptera cette modification, ce d'autant que, vers le 2 octobre 2006, lors du vote du passage de la Police locale à la Police cantonale, nous avons déjà proposé ce rôle à la Commission de sécurité publique et la Conseillère communale alors en activité nous avait dit que cela n'était pas nécessaire car cela serait d'office le rôle de cette Commission.

Nous souhaitons maintenant que cela soit formalisé ainsi, de telle sorte que, comme nous le disions le 2 octobre 2006, la Commission serve de garde-fou dans d'éventuelles situations problématiques.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous l'avez bien compris, ce rapport répond à une demande légitime de la Commission et, à ce titre, le Conseil communal est satisfait de la prise de position des groupes.

Nous espérons que la clarté apportée aux activités de la Police neuchâteloise permettra de répondre à vos interrogations.

L'arrêté est accepté par 35 voix sans opposition.

Résolution urgente du groupe Socialiste *une CCT étendue pour des conditions de travail équivalentes dans les transports*
(voir texte au début du présent procès-verbal)

Mme Silvia Locatelli-Caruncho, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il paraît évident, le processus de fusion entre les TN et les TRN étant actuellement amorcé, que la question traitée dans cette résolution doit être prise maintenant, sans quoi elle sera sans objet.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'urgence n'est pas combattue.

Mme Silvia Locatelli-Caruncho, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le texte explique déjà largement la démarche que le groupe socialiste vise à travers cette résolution. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause la fusion entre les TN et les TRN. Comme il est déjà expliqué, ce processus, même s'il débouche sur un monopole des entreprises de transports routiers avec les inconvénients que cela comporte, s'inscrit dans une logique de cohérence en lien avec le Réseau urbain neuchâtois.

Il apparaît, cependant, que la question de la Convention collective de travail doit être reprise. Il est de notoriété publique que la législation concernant le droit du travail en Suisse est particulièrement mince, voire peut-être la plus mince d'Europe occidentale.

Cette situation a induit l'émergence de conventions collectives de travail dans quasiment tous les secteurs pour pallier les divers manquements de la législation fédérale, ce qui a également permis aux partenaires sociaux de travailler ensemble à des conditions en adéquation avec les secteurs particuliers. Aujourd'hui, ce travail a été fait pour les TRN comme pour les TN ainsi que pour la société de navigation, ce qui est une bonne chose.

Le problème évoqué ne touche donc pas la création d'une convention collective de travail mais bien son extension. En effet, il est crucial que les règles du jeu soient les mêmes pour tout le monde. Or cela risque bien de en pas être le cas, ce qui pourrait, à terme, être très problématique et ce pour toutes les parties.

Je souhaiterais ici enlever les doutes que certains pourraient avoir sur la pertinence de cette extension. Il est important de rappeler qu'une fois déclarée de force obligatoire, l'extension s'appliquerait à toute entreprise de transport qui œuvre sur sol neuchâtois.

Cela signifie très concrètement qu'à l'avenir, si certaines prestations de transport étaient mandatées auprès d'entreprises privées, ou venant

d'un autre canton, voire de France, comme cela se fait à Genève, celles-ci seraient soumises aux mêmes règles que nos entreprises neuchâteloises.

Il s'agit là d'un cadre sain, que se soit au regard des travailleurs comme à celui des employeurs dans le cadre d'une plus grande concurrence.

Si nous attendons que le cas se présente, il sera trop tard, voire plus difficile de demander l'extension. De même, n'en faire qu'une condition lors des soumissions, empêche tout contrôle d'application auprès de ces entreprises externes.

Au final, c'est le canton qui y gagne, par cette extension. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'en faire une condition lors de la fusion et demandons au Conseil général de nous suivre dans cette demande. Je vous remercie.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal partage les préoccupations exprimées dans cette résolution. Il a déjà eu l'occasion de le dire et de l'écrire à l'attention de l'autorité cantonale, lorsqu'il s'est exprimé sur les différentes étapes du projet de fusion entre les deux compagnies TN et TRN.

S'il partage ces préoccupations, c'est parce qu'il considère qu'un projet de cette ampleur ne peut pas être mené sans un minimum d'éléments qui fixent un cadre stable, qui rassurent le personnel pour lequel on crée un climat de plus grande incertitude lorsque l'on s'engage dans un projet de transformation. Par conséquent, certaines choses peuvent être consolidées sans grande difficulté et nous estimons qu'il faut le faire.

Ce projet de fusion, qui devra encore être validé par les différentes autorités compétentes, dont la vôtre, limitera la concurrence à une concurrence extérieure au canton puisque aujourd'hui, il y a plusieurs compagnies de transport à l'intérieur du canton qui donnent des points de comparaison car elles peuvent être en concurrence l'une avec l'autre. Demain, avec une seule grande compagnie de transport, la seule concurrence qui existera sera une concurrence externe. La volonté de comparer les prestations de cette entreprise avec ses concurrents pourra évidemment toujours exister, mais cela sera avant tout des concurrents externes qui viendront sur le marché neuchâtelois.

Le Conseil communal a donc considéré que cette question de l'extension de la convention collective, qui permet de fixer un cadre pour tous les acteurs qui interviennent dans le Canton de Neuchâtel, internes ou externes, était un élément important.

Cette préoccupation a d'ailleurs été partagée dès le début du projet par le Conseil d'État. Ce n'est que depuis peu de temps que, par la voie du Chef du DGT, cette question est combattue à peu près systématiquement,

sans qu'à aucun moment, des éléments n'aient été mis en avant pour la combattre, mais simplement une réticence de principe.

Nous avons appris récemment, puisque des interventions similaires ont été déposées au Grand Conseil, que c'est essentiellement maintenant sur des raisons techniques que le DGT appuie sa réticence, pour ne pas dire son refus, d'une telle extension, en arguant notamment du fait que les employeurs ne sont pas organisés en associations, ce qui serait une condition pour l'extension. Autant dire que c'est une condition assez facile à réunir s'il y a une volonté des trois employeurs qui ont signé aujourd'hui une convention de se réunir en association pour ensuite être signataire unique d'une convention qui permettrait d'être étendue. Mais, c'est la première fois que nous avons entendu cette question au Grand Conseil et nous ne l'avions jamais entendu évoquer par le Chef du DGT. Effectivement, le Conseil communal craint qu'il n'y ait pas une grande volonté de procéder à cette extension de la convention collective. Il le regrette et continuera d'insister sur ce point. Il est en parfaite harmonie avec le troisième gros actionnaire de ces entités qu'est la Ville de Neuchâtel. Il rappelle simplement que la compétence de l'extension est une compétence du Conseil d'État et que, par conséquent, le pouvoir du Conseil communal a ses limites dans la capacité d'influencer les décisions.

Je rappelle que le projet de fusion devrait passer aussi par le Grand Conseil et que, par conséquent, le Conseil général ne sera pas le seul à se prononcer et à pouvoir reprendre cette question.

Pour terminer, si j'ai bien compris, cette résolution est bien à adresser aux autorités cantonales, si elle devait être votée ce soir par le Conseil général. Dans ce sens-là, nous pouvons y souscrire.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous ne sommes pas vraiment informés de ce que ces propositions impliquent, c'est pourquoi nous nous abstiendrons.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC ne compte pas, parmi ses membres, de spécialistes des CCT, notamment au sein des sociétés de transport. N'ayant, à travers cette résolution, aucun renseignement sur les différences ou lacunes nécessitant l'extension de la CCT à tous les acteurs de transport, nous ne pourrions pas prendre position sur cette question.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais apporter une ou deux précisions pour ceux qui craindraient de voter un chèque en blanc, ce que nous pouvons comprendre. La convention collective existe, elle engage aujourd'hui la Société de navigation, les TN et les TRN, qui sont signataires. Le fait de l'étendre n'implique aucune

obligation supplémentaire pour les entreprises de transports publics neuchâtelois. Elle impose simplement que les conditions, que ces trois compagnies ont acceptées pour leur personnel, soient imposées à toute entreprise concurrente qui ferait des offres pour reprendre telle ou telle ligne et qu'elle ne puisse pas le faire à des conditions de dumping par rapport aux conditions de travail signées aujourd'hui par les entreprises neuchâteloises.

Mais, l'extension de la convention collective n'impose aucune nouvelle contrainte aux entreprises qui sont déjà signataires de cette convention et qui en appliquent les règles aujourd'hui déjà.

Après, évidemment, chacun se déterminera, mais j'aimerais qu'il n'y ait pas de malentendu sur la portée de ce qui est demandé par cette résolution.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Lors d'une des dernières séances du Conseil général, le groupe UDC s'était préoccupé, à juste titre, lors de l'investissement fait par rapport à UNIVERSO, de l'importance de pouvoir, dans la mesure du possible, donner du travail aux personnes de notre région. Nous le savons, avec les accords, nous ne pouvons pas faire cela. Mais, par rapport à la résolution dont nous parlons ce soir, nous pouvons, en tous les cas, faire en sorte qu'il n'y ait pas de dumping salarial et que des personnes travaillant chez nous soient moins bien positionnées que les personnes venant d'ailleurs.

J'appelle vraiment à réfléchir et je pense qu'il serait bon que la Commune de La Chaux-de-Fonds puisse montrer une unité par rapport à cela et défendre ses habitants et les personnes qui travaillent ici. Je vous remercie.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En entendant le Conseil communal et s'il s'agit effectivement d'éviter le problème du plombier polonais dans les transports neuchâtelois, l'UDC acceptera la résolution.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous ferons confiance aux propos tenus et nous voterons cette résolution.

La résolution est acceptée par 34 voix sans opposition.

Résolution urgente *H2O enterrée avant d'être creusée ?*
(voir texte au début du présent procès-verbal)

M. Pascal Bühler, PS se refuse.

M. Marc Arlettaz se refuse.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est un sujet d'actualité extrêmement important pour notre ville et nous aimerions qu'il soit traité le plus rapidement possible. C'est pourquoi, nous invoquons l'urgence ce soir.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous ne contestons pas l'urgence.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour nous, c'est un sujet extrêmement important. Nous étions si contents de voir ces projets avancer, nous étions sur le point d'avoir enfin nos liaisons. Mais, nous n'avons pas le temps de nous réjouir que, déjà, nous voyons, dans le journal, des personnes qui s'y opposent.

Nous aimerions vraiment que le Conseil communal fasse tout son possible pour essayer de lever ces oppositions et de faire en sorte que ce projet puisse avancer.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Sur ce point, le Conseil communal ne pourra pas vous adresser de recommandation par rapport à votre choix de voter ou non ce texte, car c'est un texte que vous adressez. C'est donc évidemment un peu plus compliqué. Nous ne pouvons que le transmettre plus loin, dans des dossiers que nous défendons.

Évidemment, la déception est légitime. Nous partageons le même enthousiasme, nous travaillons sur ce dossier depuis des mois, voire des années. A l'époque, le Parti radical était même l'auteur du postulat que nous avons classé, demandant le contournement est de la ville de La Chaux-de-Fonds. Nous comprenons donc votre déception quand on voit qu'un projet de cette importance pour la ville fait l'objet d'oppositions.

Celles-ci, à ma connaissance, sont de deux natures :

- ~ Les oppositions des riverains ou personnes directement concernées et sur les terrains desquelles la route passera. Il est évident qu'ils souhaitent défendre leurs intérêts, se donner une place à la table de la discussion et que le seul moyen de le faire est de faire

opposition, pour pouvoir négocier les conditions dans lesquelles se feront les cessions de terrains. Cela nous paraît assez ordinaire et fait partie du processus prévu, avec un temps pour régler ces oppositions.

- ~ Les oppositions auxquelles vous faites allusion dans votre texte. Le Conseil communal s'est demandé, en lisant que ces oppositions étaient exprimées, comment il fallait les lire. Était-ce une opposition de fond à la H20 ou une opposition dans le même état d'esprit que les propriétaires riverains de l'infrastructure ?

Lors des rencontres de décembre, il y a une dizaine de jours, un représentant de l'ATE, dans la salle, a confirmé que c'était bien cette deuxième lecture qu'il fallait faire, à savoir qu'il n'y avait pas, de la part de l'ATE, d'opposition fondamentale à ce projet, mais qu'elle souhaitait certaines garanties sur les conditions dans lesquelles seraient mises en service ces infrastructures. Ce sont donc essentiellement (et au fond, c'est le discours tenu depuis le début ici) ces conditions, avec les mesures d'accompagnement, qui produiront une certaine efficacité à ces contournements routiers, que les opposants souhaitent visiblement discuter, en disant qu'ils ne souhaitent pas construire une autoroute qui ne sert à rien ou qui ne fait qu'augmenter la capacité d'écouler du trafic. Nous devons faire en sorte que cette autoroute permette d'absorber ailleurs le trafic qui s'écoule aujourd'hui à l'intérieur de la ville.

Dans cet esprit, a priori, les oppositions sont moins problématiques et décevantes par rapport à l'enthousiasme que pouvait générer ce projet puisque cela fait partie des stratégies de discussion des uns et des autres.

Le Conseil communal, je vous le rappelle, a mis en consultation, en même temps que le projet de H20 par le Canton, le plan directeur partiel des mobilités sur la ville de La Chaux-de-Fonds qui prévoyait certaines choses. Il faudra maintenant faire l'inventaire des mesures de ce plan et qui sont de nature à répondre aux préoccupations des opposants. Au fond, peut-être même que la Ville de La Chaux-de-Fonds pourrait y trouver un certain avantage car cela lui permettra d'engager des discussions avec l'État sur le financement de ces mesures. Aujourd'hui, nous avons défini ces mesures sans dire encore qui de la Confédération, du Canton et de la Ville les paierait. Évidemment, si nous devons aboutir à une convention pour obtenir le retrait de ces oppositions, celle-ci prévoira aussi qui paye ces mesures. Cela peut aussi être dans l'intérêt de la Ville de fixer cela dans un texte aujourd'hui, plutôt que d'attendre que le dossier évolue par lui-même.

Voilà pour les quelques commentaires que l'on peut faire pour atténuer vos inquiétudes ou votre déception.

La H20 a été mise à l'enquête par le Canton. Ce n'est donc pas le Conseil communal qui traitera les oppositions, mais le Canton. Mais, la

Ville sera invitée à la table des discussions pour essayer d'obtenir le retrait ou lever ces oppositions.

Permettez-moi de dire que le terme de "*balayer*" est assez peu respectueux de ceux qui expriment des préoccupations. Nous retiendrons donc celui que vous avez exprimé plus tôt, à savoir de "*traiter*" ou "*lever*" ces oppositions. Je vous remercie.

Mme Silvia Locatelli-Caruncho, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a toujours soutenu l'élaboration du contournement des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, que cela soit dans cet hémicycle, au niveau cantonal, voire au niveau fédéral. Il regrette aujourd'hui que tout le monde n'ait pas perçu la portance de ce projet routier qui permettra d'améliorer la qualité de vie et l'accessibilité de nos deux cités.

Cependant, il est aussi attaché au maintien des droits démocratiques et à la possibilité de tous groupes d'intérêts de se positionner. Il serait regrettable que ce projet autoroutier en devenir prenne du retard à cause de ces oppositions, nous sommes tout à fait d'accord. Cependant, il s'agit là d'une procédure qui reste, pour l'instant, dans le strict cadre des droits démocratiques, tout comme le sont, par exemple, les referendums dans d'autres domaines, lancés par d'autres associations que d'aucuns pourraient aussi qualifier d'obstrucente, par exemple sur le plan de stationnement.

Enfin, et c'est peut-être l'essentiel, cette résolution fait une demande qui est simplement illégale. En effet, l'opposition ne peut pas être "*balayée*". Elle doit simplement être traitée au niveau légal. Le plus sage et le plus cohérent serait donc que le groupe PLR la retire.

Dans le cas contraire, nous nous verrions contraints, au nom des valeurs évoquées et de la loi, de refuser cette résolution, telle qu'elle est exprimée, tout en réaffirmant, évidemment, qu'il est, pour nous, essentiel que la H20 se réalise très vite.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne pensais pas que ce terme de "*balayer*" pouvait tant choquer. Je vous prie de le remplacer par "*traiter*", afin qu'il n'y ait plus de problèmes dans mon texte.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous aurions éventuellement un amendement à présenter, pour autant que nous puissions présenter un amendement à une résolution. Nous proposons de transformer la dernière phrase comme suit :

"Nous demandons au Conseil communal d'utiliser tous les moyens dont il dispose, afin de lever les inquiétudes ayant poussé au dépôt des oppositions, dans le but de ne pas faire prendre de retard au projet que toute la population attend et appelle de ses vœux."

Mme Silvia Locatelli-Caruncho, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Effectivement, nous pouvons changer cette dernière phrase, mais c'est finalement tout le texte qu'il faudrait reprendre car il est rempli de procès d'intention. A notre sens, il n'est pas possible de voter ce texte en l'état.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je peux tout à fait accepter l'amendement du groupe UDC. Par contre, je ne comprends pas du tout la réaction de Mme Locatelli. Nous nous inquiétons pour cette ville et je ne vois pas pourquoi vous pensez que je fais un procès. A qui ? Nous parlons de trois associations qui étaient nommées dans le journal et c'est tout. Peut-être que je ne connais pas toutes sortes de choses que vous connaissez, où vous êtes impliquée ? Je ne sais pas, mais je suis très surprise de cette réaction.

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je lis : *"certes, le débat démocratique doit toujours être le maître mot, mais démocratie doit rimer avec écoute, respect et recherche de l'intérêt général, ce qui n'est pas le cas des oppositions des organisations de l'ATE, du WWF et de Pro Natura."*

On peut ne pas être d'accord avec ces groupes, mais je pense que ceux-ci, dans leur logique, sont à la recherche de l'intérêt général, comme d'autres sont à la recherche de l'intérêt général d'une autre manière, en fonction du parti dont ils sont membres. Je ne pense pas que l'on puisse affirmer que ces groupes ne recherchent pas l'intérêt général, même si c'est une manière de le rechercher que l'on n'accepte pas.

Mme Silvia Locatelli-Caruncho, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne suis pas du tout impliquée. Simplement, les termes utilisés dans le texte me choquent. Quand on parle *"d'armada habituelle"*, que l'on utilise les termes *"toujours la même rengaine"*, *"qui freine"*, *"qui fait obstruction"*, *"pour bloquer tout développement et tout projet d'avenir"*, *"manque d'écoute et de respect"*, c'est, à mon avis, du procès d'intentions. Si, sur le fond, nous pouvons adhérer au fait qu'il faille aller au plus vite dans la réalisation de la H20, nous ne pouvons pas accepter un tel procès d'intention vis-à-vis d'associations qui œuvrent dans l'intérêt général.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous maintenons notre projet de résolution tel quel. Si elle vous choque tant, refusez-la. Nous sommes favorables au développement de cette ville, au fait que nous devons absolument continuer à avoir des moyens de transport adéquats.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais faire remarquer à cette Assemblée que la seule phrase qui soit véritablement importante, c'est la dernière. Le reste n'est qu'une entrée en matière.

L'amendement est accepté par 26 voix contre 2.

Le projet de résolution est rejeté par 21 voix contre 12.

M. Marc Schafroth, Président : Avant de vous libérer, je souhaite vous adresser mes meilleurs messages à l'occasion des fêtes de Noël et surtout, formuler tous mes vœux pour l'année 2011. Que celle-ci vous soit favorable en tout, mais surtout dans la santé. Je vous donne rendez-vous le 31 janvier 2011 pour la prochaine séance du Conseil général. Bonne fin de soirée.

Séance levée à 22h25.

Le président :
Marc Schafroth

La secrétaire :
Aline Fleury

La secrétaire-rédactrice :
Sylvia Ruchat